ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

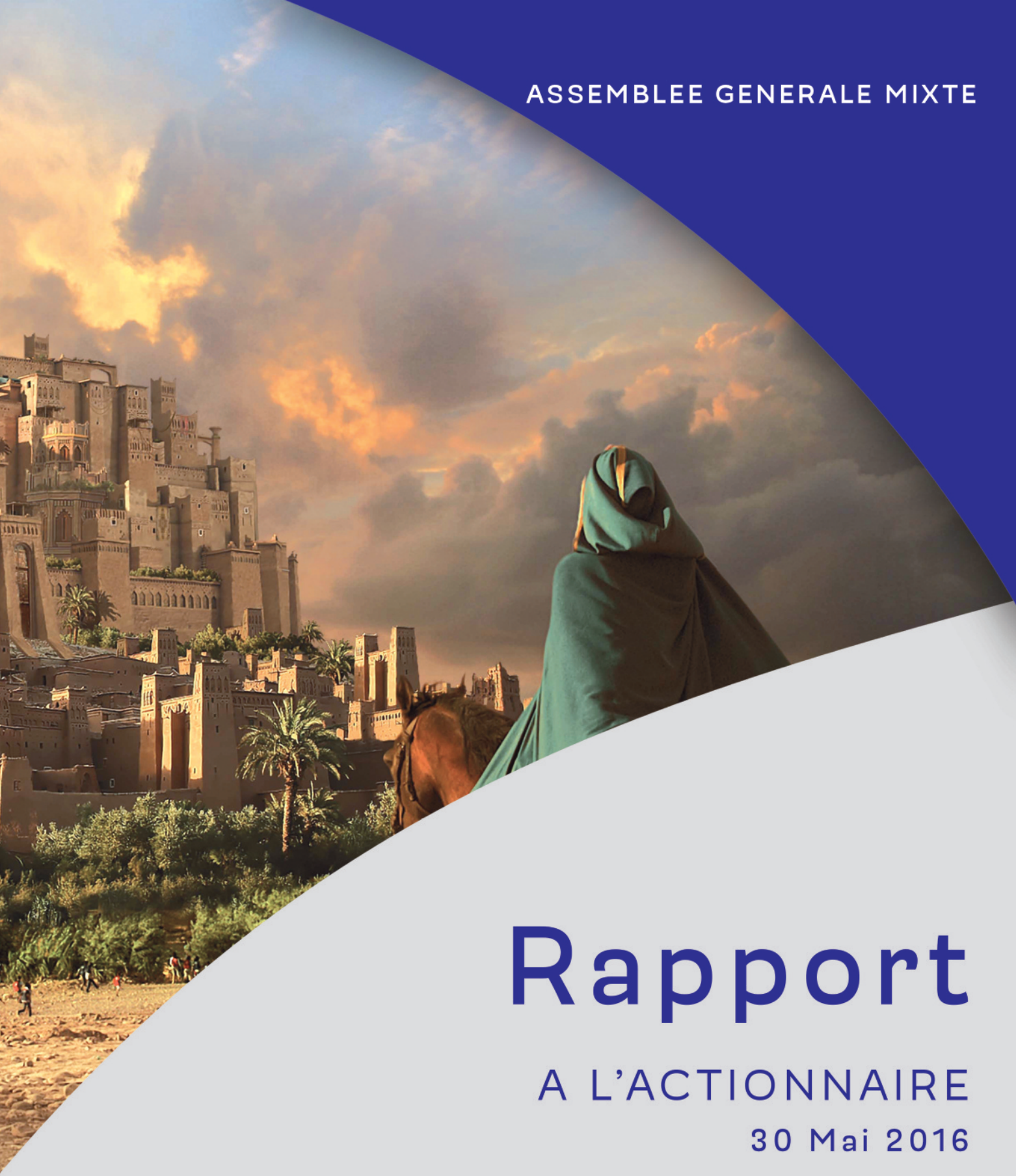

Rapport

A L'ACTIONNAIRE

30 Mai 2016

BMCE BANK OF AFRICA

البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا

Sommaire

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE 04

FAITS MARQUANTS 08

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 12

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 34

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 82

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 126

RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE 130

Ordre du jour

de l'Assemblée Générale Mixte

BMCE BANK OF AFRICA
البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Lecture du **Rapport de Gestion** du Conseil d'Administration et des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes ;

2. Examen et approbation des **comptes annuels** arrêtés au 31 décembre 2015 ;

3. **Affectation des bénéfices réalisés** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015;

4. Fixation du montant des **jetons de présence** à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

5. Constatation de la réalisation de la mission des **Commissaires aux Comptes** pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

6. **Quitus** aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

7. Approbation des **conventions réglementées** mentionnées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes ;

8. Constatation de la **démission** de Novo Banco et de Messieurs Adil DOUIRI et Amine BOUABID de leurs fonctions d'Administrateurs ;

9. Constatation de l'arrivée à expiration des mandats d'Administrateurs de la Caisse de Dépôt et de Gestion, de Messieurs Mohamed BENNANI, Mamoun BELGHITI et Brahim BENJELLOUN-TOUIMI; **renouvellement des mandats d'Administrateurs de la Caisse de Dépôt et de Gestion et de Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI ;**

10. Nomination de Messieurs **François HENROT, Brian C. McK. HENDERSON, Philippe DE FONTAINE-VIVE et Christian DE BOISSIEU,** en qualité d'Administrateurs Indépendants ;

11. Autorisation d'émission d'un **Emprunt Obligataire Subordonné** dans la limite de 3,5 milliards de dirhams coté ou non à la Bourse de Casablanca, dématérialisé par inscription au dépositaire central et inscrit en compte auprès des affiliés habilités ;

12. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission d'un Emprunt Obligataire subordonné et d'en arrêter les modalités et la nature définitive.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif au renouvellement de **l'autorisation triennale de conversion optionnelle en actions** des sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC) d'un montant de 70 millions d'euros ;

2. Renouvellement de **l'autorisation triennale de conversion optionnelle en actions** des sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC) d'un montant de 70 millions d'euros ;

3. Autorisation pour la réalisation d'une augmentation de capital social d'un montant maximum égal à la contrevaleur en dirhams de 70 millions d'euros, par compensation avec les sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC) ;

4. Lecture du **Rapport Spécial** des Commissaires aux Comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription ;

5. **Suppression du droit préférentiel** de souscription des actionnaires ;

6. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital social et d'en déterminer les conditions et modalités ;

7. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif à la proposition de mise en harmonie des statuts de la Société avec les dispositions de la loi n° 78-12 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et les dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (abrogeant la loi n° 34-03) ;

8. **Mise en harmonie des statuts** de la Société avec les dispositions de la loi n° 78-12 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et les dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (abrogeant la loi n° 34-03) ;

9. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Faits Marquants

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2012-2015 : OBJECTIFS ATTEINTS

Le Conseil d'Administration de BMCE Bank s'est réuni le vendredi 25 mars 2016, sous la Présidence de M. Othman BENJELLOUN, au Siège Social de la Banque, à Casablanca. Il a examiné l'activité de la Banque et du Groupe au terme de l'exercice 2015 et arrêté les comptes y afférents.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires le versement d'un dividende de 5 dirhams par action, lequel sera mis en paiement en juillet 2016.

De même, le Conseil d'Administration soumettra à l'approbation de ladite Assemblée Générale, la nomination de quatre nouveaux Administrateurs, M. François HENROT , M. Christian DE BOISSIEU, M. Philippe DE FONTAINE-VIVE, et M. Brian C. McK. HENDERSON et ce, dans le cadre du renforcement du caractère indépendant du Conseil d'Administration de la Banque.

La brochure des états financiers annuels 2015 aux normes IAS/IFRS est publiée sur le site www.bmcebank.ma.

COMPTES CONSOLIDÉS

VARIATION 2014-2015		TCAM* 2011-2015
+1%	Résultat Net Part du Groupe **DH 1,9 milliard**	+23%
+3%	Produit Net Bancaire **DH 11,8 milliards**	+10%
+13%	Total Bilan **DH 279 milliards**	+8%

* Taux de Croissance Annuel Moyen 2011-2015

BILAN DU PLAN STRATEGIQUE 2012-2015

Résultats plus que doublés et amélioration de la rentabilité du Groupe avec un ROE en croissance significative de 7,2% à 13% en 2015

Gain en **efficacité opérationnelle** qu'illustre un coefficient d'exploitation consolidé en baisse de 63% en 2011 à 58,7% en 2015

Dynamisme commercial accru au Maroc, générant un renforcement des parts de marché

Dimension continentale du Groupe, renforcée par la présence dans 3 nouveaux pays d'Afrique Subsharienne

Plateforme Europeénne réorganisée et désormais 3ème centre de profit du Groupe

PERFORMANCES FINANCIÈRES RENFORCÉES

UN EXERCICE 2015 CONCLUANT

COMPTES CONSOLIDÉS

Hausse du Résultat Net Part du Groupe de +1% à **près de DH 2 milliards**, malgré la forte baisse du résultat des activités de marchés (-45%).

PNB consolidé en progression de près de +3% à DH 11,8 milliards, impacté par les éléments non récurrents liés aux activités de marchés. PNB de la Banque commerciale -**PNB récurrent**-, en **hausse de +9%**, notamment grâce à la marge d'intérêt (+10%).

Amélioration de la **qualité des revenus du Groupe** avce le *Core Business* –activités génératrices d'intérêts et de commissions– représentant près de 90% du PNB consolidé du Groupe.

Amélioration du Ratio Coût du risque de 1,3% en 2014 à 1% en 2015 induite par la baisse du coût du risque de -19% à DH 1,4 milliard.

Poursuite de la **croissance de la taille du bilan** du Groupe, avec un total actif en progression de +13% à DH 279 milliards.

Renforcement de l'assise financière du Groupe avec une hausse de +6% des capitaux propres part du Groupe à DH 17 milliards en 2015 contre DH 16 milliards en 2014.

COMPTES SOCIAUX

Evolution du **Résultat Net Social de +8,3%** à DH 1 304 millions en 2015 contre DH 1 204 millions en 2014.

Légère **baisse du Produit Net Bancaire social de -2,6%** à DH 5 374 millions, liée à un recul du résultat des activités de marchés de -45% suite à une année 2014 exceptionnelle dans un contexte de baisse des taux ; compensée toutefois par la **bonne tenue du *Core Business*** avec l'évolution de la **marge d'intérêt de +8,0%**, et la croissance soutenue des **commissions de +13,3%**.

Amélioration du coût du risque global de -17% s'établissant à DH 955 millions contre DH 1 151 millions en 2014.

Gains de parts de marché de 60pbs des crédits à la clientèle et dépôts clientèle s'établissant respectivement à 13,8% et 14,05% à fin décembre 2015.

Renforcement du **réseau d'agences à près de 700 agences** suite à l'ouverture de **35 nouvelles agences** en 2015.

PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT 2012-2015 : OBJECTIFS ATTEINTS

UNE CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE PLUS QUE DOUBLÉE

Résultat Net Part du Groupe plus que doublé frôlant la barre des **DH 2 Milliards**, soit un Taux de Croissance Annuel Moyen –TCAM- de +23%.

Résultat Net de la maison mère, BMCE Bank SA, multiplié par deux et demi, dépassant DH 1,3 Milliard, soit un TCAM de +24%.

Rentabilité en amélioration significative, avec un **ROE consolidé** passant de 7,2% en 2011 à **12,8%** en 2015, s'établissant au delà du niveau cible de 12% fixé par le *Plan Stratégique de Développement -PSD-* et ressortant supérieur à la moyenne du secteur bancaire.

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET COMMERCIALE

Progression significative de l'activité d'exploitation bancaire depuis 2011, avec un **PNB consolidé** en hausse moyenne de plus de **+10%** l'an, avoisinant le seuil des DH 12 milliards.

Amélioration de l'**efficacité opérationnelle**, comme en témoigne le trend baissier du coefficient d'exploitation consolidé qui décroit de 63% en 2011 à **58,7%** en 2015 et ce, tout en déployant des efforts d'investissement significatifs, aussi bien organiques qu'externes.

RENFORCEMENT DE LA DIMENSION AFRICAINE DU GROUPE

BMCE Bank of Africa, 2ème groupe bancaire en termes de présence en Afrique, implanté dans **20 pays** qui couvrent 4 des 5 principales zones économiques du continent.

Réseau d'agences du Groupe renforcé sur le Continent d'une cinquantaine d'agences par an, portant sa taille à **1 230** agences et, au Maroc, de **700**.

Fort développement du **fonds de commerce** avec l'ouverture de **2 millions de comptes** sur le continent au cours de cette même période de 4 ans.

ADN ancré du Groupe bancaire panafricain : avec le tiers des Résultats du Groupe généré conjointement par les activités africaines et dont la contribution augmente régulièrement depuis 2011 de +18% par an.

UNE PLATEFORME EUROPÉENNE SUR LES RAILS D'UNE PROFITABILITÉ PÉRENNE

Plateforme européenne, désormais 3ème centre de profit du Groupe, génèrant 9% des résultats contre -1% en 2011, après 5 ans de pertes depuis sa création.

Depuis 2012, le **Résultat Net Social** de BBI Londres a été **multiplié par 6** à £ 7,8 millions en 2015.

PERFORMANCES ATTEINTES TOUT EN VEILLANT À LA MAÎTRISE DES RISQUES

Ratio Coût du Risque du Groupe se maintenant à un niveau quasiment stable de **1%** depuis le lancement du *Plan Stratégique de Développment -PSD-*.

Efforts de recouvrement significatifs : près de **DH 1 milliard** -DH 988 millions- de **reprises de provisions** cumulées opérées durant la période 2011-15, dont **DH 423 millions** pour la seule année 2015.

Comptes Consolidés du Groupe BMCE Bank

En MDH

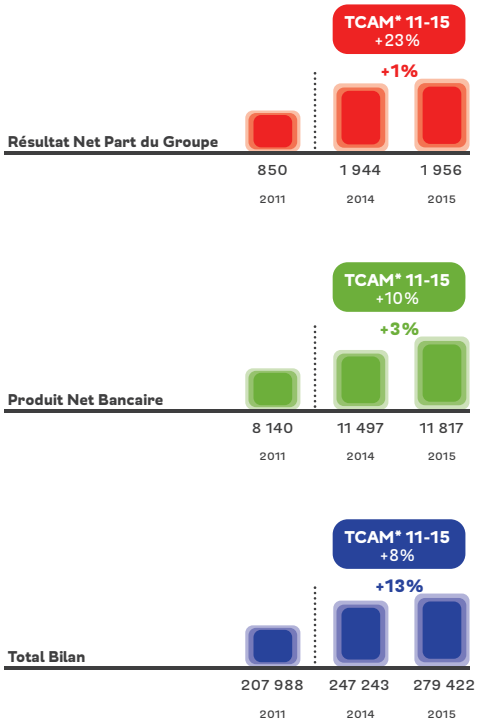

Taux de Croissance Annuel Moyen

Résultat Net Part du Groupe

A fin décembre 2015 par zone géographique

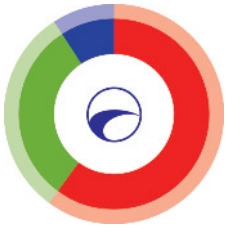

Maroc 60%
Afrique 31%
Europe 9%

PERFORMANCES COMMERCIALES SIGNIFICATIVES

BANQUE DES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS : UN TREND HAUSSIER DES INDICATEURS

Gains de parts de marché des crédits à la consommation de +112pbs passant de 19,2% à 20,4% et de +56 pbs pour les crédits acquéreurs s'établissant à 15% contre 14,5% une année auparavant.

Hausse de **l'ouverture des comptes Jeunes de +42%** en 2015 et **lancement de trois produits** au profit de cette clientèle à savoir (i) *le Crédit Enseignement plus complémentaire*, (ii) *le Crédit Études à l'étranger*, et (iii) *la Carte Flexy Jeunes*.

Taux d'équipement de bancassurance en hausse s'élevant à 36,4% suite à une **évolution de + 11,4%** en nombre de contrats.

Développement accru de la monétique, avec un stock de **cartes en croissance de plus de 15%** et franchissant la barre d'un million de cartes de paiement commercialisées à fin décembre 2015.

Consolidation du leadership de BMCE Bank en termes d'émission de cartes internationales illustrée par une progression de la part de marché à 21,5% en 2015 contre18,8% en 2014 et une augmentationsignificative du volume des transactions de paiement et retrait par carte en devises de plus de +40%.

Equipement global de la clientèle des professionnels avec la mise en place d'une **nouvelle offre complète de produits et services** : (i) **packages**,(ii) **services en ligne** notamment un site dédié **www.bmcepro.ma** (iii) **crédits amortissables**, **crédits de fonctionnement**, **leasing** et **bancassurance**.

Progression de +12% du **portefeuille global de la clientèle privée** comparativement au 31 décembre 2014.

Transferts MRE en progression de +10,5% grâce à la nouvelle dimension de l'activité commerciale du Réseau Extérieur, qui s'est élargi avec l'**ouverture de deux nouvelles agences** en Belgique, et en Espagne ainsi que du 1er bureau de représentation aux Émirats Arabes Unis à Abu Dhabi.

Lancement d'un **nouveau produit « BMCE MRE Invest »**,crédit à moyen ou long terme destiné à la réalisation de nouveaux projets d'investissements ou des projets d'extension par les migrants dans les secteurs de l'industrie, et services liés à l'industrie, l'éducation, l'hôtellerie, et la santé.

BANQUE DE L'ENTREPRISE : UN SERVICE FINEMENT ADAPTE

Croissance des dépôts et crédits de la Banque de l'Entreprise de +16,7% et de +2,7% en 2015 atteignant DH 27,7 milliards à fin 2015 et DH 67,1 milliards, respectivement.

Croissance de **+14% des flux à l'import** et de **+31% des flux à l'export** au titre de l'exercice 2015, de même que le **lancement de « Passeport Africa »**, un package multi-services commerce extérieur dédié à la fois aux clients de BMCE Bank et de Bank of Africa.

Lancement de la solution **BMCE CapEnergie**, une première au Maroc, afin d'accompagner les entreprises dans l'acquisition d'équipements permettant une meilleure maîtrise de l'énergie ou dans l'investissement dans la rénovation de leurs unités industrielles ou hôtelières en intégrant la démarche d'efficacité énergétique.

Bilan positif après 3 ans du **Club PME**, programme de renforcement de la proximité vis-à-vis des PME, en privilégiant la dimension conseil/accompagnement à travers des matinées stratégiques et un cycle de formation certifiant, avec **11 promotions profitant à 145 PMEs**.

Ouverture de plus de **1 600 nouveaux comptes** PME avec une progression du **taux d'équipement en pack business PME à 32%**.

Lancement de la nouvelle version du Programme IMTIAZ, dénommée **IMTIAZ-CROISSANCE** au profit des TPME.

Ouverture de trois nouveaux Centres d'Affaires, portant ainsi le nombre d'unité à **31**.

BANQUE D'AFFAIRES : UNE STRATEGIE AFRICAINE FRUCTUEUSE

Renforcement de la présence de ***BMCE Capital Markets*** sur le continent africain avec la participation à **l'émission obligataire de la Côte d'Ivoire** et la création d'un **nouveau portefeuille d'investissement panafricain** pour le compte de la Banque.

Maintien d'une **part de marché globale assez honorable de 14%** pour ***BMCE Capital Bourse*** et ce, dans un contexte boursier peu favorable, et obtention de la **certification ISO 9001 V 2008 en Octobre 2015**.

Consolidation de la relation de proximité avec les clients de ***BMCE Capital Gestion Privée*** en offrant une qualité de service performante, et en structurant davantage la démarche de prospection.

Dans un marché en stagnation avec des volumes transactionnels quasiment au même niveau que l'année précédente et des indices boursiers en net repli, stabilisation du marché de ***BMCE Capital Titres* à 27%** avec des actifs en conversation **de DH 196 milliards**.

Diversification des activités de BMCE Capital Conseil, à travers le conseil en restructurations et fusions & acquisitions, les opérations de dette privée, le financement de projet dans le cadre des différentes missions exécutées en synergies avec BOA Capital en Afrique Subsaharienne.

Résultats records pour ***BMCE Capital Gestion*** en augmentation significative de +27% de l'actif sous gestion, surperformant ses *peers*, outre son positionnement de **leader de l'innovation sur le marché marocain** suite au lancement **d'OPCVM Direct**, première plateforme transactionnelle d'OPCVM du pays et à la commercialisation de 5 nouveaux fonds en 2015.

Africanisation réussie de l'activité de ***BMCE Capital Research*** et ce, conformément à la **stratégie africaine** de BMCE Capital notamment celle opérée via les filiales du Groupe adhérentes au projet ***African Securities Network -ASN*** dont les publications rencontrent un grand succès dans les différents pays où elles sont diffusées.

Lancement des activités de **BOA Capital** avec la **concrétisation de premiers *deals*** préfigurant un avenir prometteur.

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS : DÉVELOPPEMENT SOUTENU DE L'ASSISE COMMERCIALE

MAGHREBAIL

Hausse de la production de +5% induisant ainsi une amélioration de la **part de marché** de Maghrebail de 100 points de base à **23,8% à fin 2015** et se positionnant en tant que 3ème opérateur du leasing du marché.

Création en cours d'une **succursale à Tanger Free Zone** afin de développer un **financement leasing en devises et en hors taxes** aux opérateurs économiques installés dans ladite zone.

SALAFIN

Production globale stable à DH 1 178 millions avec des **gains de part de marché pour les Crédits Personnels**, atteignant **11,2%** à fin 2015 contre 10,6% en 2014.

Hausse de **+14,7% du PNB** s'établissant à DH 354,5 millions, porté par les bonnes évolutions de toutes ses composantes. Croissance significative de **+18.5% du Résultat Net,** atteignant DH 125 millions.

MAROC FACTORING

Suite à l'arrivée à terme de certains contrats d'affacturage et dans un contexte de maitrise des risques, le chiffre d'affaires de Maroc Factoring a été significativement impacté.

Consolidation des actions commerciales de fidélisation et de prospection de nouvelles affaires dans le cadre d'une stratégie de diversification axée principalement sur PME/PMI.

RM EXPERTS

Stratégie de recouvrement efficiente portant les **récupérations en capitaux en 2015 à DH 601 Millions** contre DH 497 millions en évolution substantielle de 20%.

Renouvellement de la **Certification ISO 9001**, suite à l'audit mené au sein des entités de RM EXPERTS en 2015, se soldant par un score d'excellence de Zéro écart et de Zéro point faible.

ACTIVITES EN AFRIQUE : CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS AFRICAINES

BANK OF AFRICA

Expansion du Groupe BOA au Rwanda en 2015, après le Togo en 2013 et l'Ethiopie en 2014.

Croissance de **+6,2% du Résultat Net Consolidé** s'établissant à € 95,6 millions suite à une progression du **PNB de +13,4%** à € 440 millions en 2015 et une légère amélioration du **coefficient d'exploitation** qui passe de 62,9% en 2014 à **61,7%** en 2015.

Développement soutenu du **fonds de commerce** avec l'ouverture de **+34 nouvelles agences** portant la taille du réseau à **495 agences en 2015**, de même que l'ouverture de près de **470 000 nouveaux comptes**, portant le nombre de comptes à près de **2,7 millions**, soit en évolution de+21%.

Poursuite du renforcement de l'activité commerciale du Groupe générant des progressions à deux chiffres de **+11,8% des crédits et +16,5% des dépôts**, s'établissant respectivement à 3,5 et € 4,7 milliards.

LA CONGOLAISE DE BANQUE

Montée de BMCE Bank dans le **capital** de La Congolaise de Banque **à 37%**, un des leaders dans la distribution de crédit au Congo et **première banque du pays** en termes de réseau d'agences qui aspire à devenir une banque de référence dans la sous-région d'Afrique Centrale.

Création en cours, en partenariat avec Maghrebail, d'une **filiale de leasing** afin d' accompagner la clientèle de LCB Bank dans ses projets de développement et de financement d'investissements, traduisant les synergies intra-Groupe en Afrique.

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI

Résultat Net de la **Banque de Développement du Mali** ayant triplé à € 23 millions induisant une nette amélioration du ROE, se situant à un niveau confortable de plus de 26%.

Consolidation de la **gouvernance** avec la constitution d'un nouveau Conseil d'Administration et la nomination d'une nouvelle équipe de Management.

PLATEFORME EUROPEENNE : DES PERFORMANCES FAVORABLES

BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING

Consolidation des profits de la plate-forme Européenne à fin décembre 2015 affichant des **hausses significatives du Résultat Net** de **+37%** à £ 12,2 millions et du **PNB** de **+21%** à £ 28 millions.

BBI LONDRES ET PARIS

Hausse du **PNB de +15% à 16,2 M£** grâce essentiellement à la poursuite du développement commercial, la diversification géographique et sectorielle du portefeuille des engagements vers de nouveaux marchés, outre le développement des synergies Groupe.

Croissance de +36,6% du Résultat Net qui ressort à £ 7,8 millions, induisant une **amélioration du ROE à 14,4% en 2015** contre 11,3% en 2014.

BBI MADRID

Grâce à la stratégie axée sur la diversification du portefeuille, l'intensification des opérations avec les grandes entreprises, outre le développement soutenu de l'activité Trade Finance, le **Produit Net Bancaire** de BBI Madrid s'est établi pour la première fois à **€ 17 millions** à fin 2015, en hausse significative de **+39%** par rapport à fin 2014.

Croissance significative de **+44% du Résultat Net** à près de **€ 6,1 millions** à fin 2015 contre € 4,2 millions à fin 2014 et amélioration du coefficient d'exploitation -8 p% à 27% à fin 2015 contre 35% en 2014.

RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE : DEMARCHE FORTE ET ANCREE

Enseignement du Mandarin, dans 3 écoles du réseau Medersat.Com, fruit d'une collaboration entre la Fondation et l'Ambassade de Chine au Maroc.

Elargissement du réseau Medersat.Com suite à **l'ouverture de l'école Medersat.Com BniChiguer de Nador** venant ainsi renforcer la présence du réseau d'écoles dans la région.

Obtention par les élèves Medersat.Com du **3ème Prix national aux Olympiades** de *Tifinagh*, tenues en Août 2015 à Tafraout.

BMCE Bank primée ***Socially Responsible Bank of the Year*** en 2015 par *The African Banker*, et ***Best CSR Arabia 2015*** - catégorie services financiers -, et seule entreprise cotée à la Bourse de Casablanca ayant obtenu les scores les plus élevés dans 7 thèmes de Responsabilité Sociale.

Lancement, par la filiale BMCE Capital Gestion, du **1er OPCVM** ISR au Maroc, donnant ainsi le ton au secteur pour s'engager pleinement dans une réflexion autour des fonds responsables.

Succès du produit **Cap-Energie**, dans le cadre du programme **MorSEFF**, considéré désormais par la BERD, comme un modèle au sein de la région MENA, avec une utilisation de la ligne à 88%, soit DH 175 millions.

Attribution par BMCE Bank du Prix de l'Entreprenariat Africain ***« African Entrepreneurship Award »***, une consécration d'un montant de $ 1 Million bénéficiant à 10 gagnants -parmi 34 finalistes et plus de 5 000 candidats provenant de 54 pays du continent africain pour sa 1ère édition- et récompensant ainsi les meilleures idées de projets en Afrique relatives à l'éducation, l'environnement et le domaine inexploité.

FAITS MARQUANTS

- Nouvelle dénomination « BMCE Bank Of Africa » renforçant la dimension africaine du Groupe
- Célébration du 55ème anniversaire de la création de la Banque et du 20ème anniversaire de la Fondation BMCE Bank
- Montée dans le capital de BOA à 75%, de BDM à 32,4% et de LCB à 37%
- Expansion de Bank of Africa au Rwanda en novembre 2015
- Introduction du mandarin dans le réseau d'écoles Medersat.Com de la Fondation BMCE Bank
- Remise par BMCE Bank de la 1ère édition du Prix de l'Entreprenariat Africain -*African Entrepreneurship Award*- récompensant les meilleures idées de projets en Afrique
- BMCE Bank élue « Banque Socialement Responsable de l'année », lors de la 9ème édition des Trophées African Banker
- « *Top Perfomer RSE* » attribué par Vigéo pour la 2ème fois
- Certification ISAE 3402 Type II de BMCE Capital Gestion attribuée par le cabinet PWC et ce, pour la 2ème fois en consécration à l'environnement de travail sécurisé

BMCE BANK OF AFRICA
البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire

BMCE BANK OF AFRICA
البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs et Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Mixte en application des statuts, et de la Loi 17 -95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, notamment ses titres IV ET V et de leurs articles 107 et suivants et des articles 29 et suivants des statuts BMCE Bank, pour vous rendre compte de l'activité de BMCE Bank au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la Loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais impartis.

ACTIVITE ET RESULTATS DE LA BANQUE
AU 31 DÉCEMBRE 2015

RESULTATS ET INDICATEURS BILANTIELS CONSOLIDES

REALISATIONS FINANCIERES DU GROUPE BMCE BANK OF AFRICA

Le total bilan du Groupe BMCE Bank Of Africa s'élève, au 31 décembre 2015, à 279 ,4 milliards de dirhams contre 247,2 milliards de dirhams à fin décembre 2014, soit une hausse de +13%.

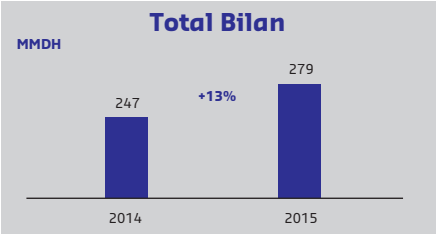

Pour leur part, les capitaux propres part du Groupe BMCE Bank atteignent 17.022 MDH à fin 2015 contre 16.063 MDH une année auparavant, en progression de +6%.

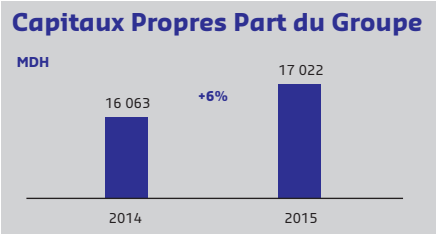

Le périmètre de consolidation est resté relativement stable sur les deux exercices, marqué toutefois par des acquisitions complémentaires dans la BDM (32,38% contre 27,38% en 2014) et la LCB (37% contre 25% en 2014).

La Banque a également participé à deux augmentations de capital, celle de BOA portant sa participation à près de 75% contre 72,7% en 2014 et celle de Maghrébail augmentant sa participation à 52,47% à fin 2015 contre 51% en 2014.

Par ailleurs, l'encours des Crédits consolidés a cru de +12%, de 155,1 milliards en 2014 à 173,3 milliards de dirhams en 2015. Retraité des opérations de pensions sur le marché monétaire, la progression s'établit à +6,5%.

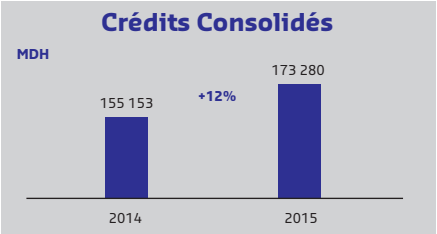

Les Dépôts de la clientèle ont progressé de +10,5% sur la même période s'établissant à 178,2 milliards de dirhams contre 161,2 milliards de dirhams en 2014.

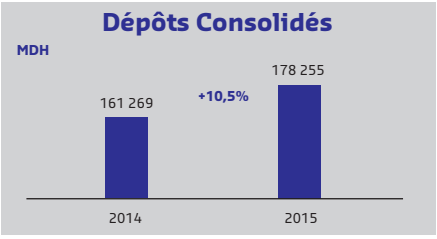

Concernant les réalisations financières consolidées, le Produit Net Bancaire s'élève à 11.817 MDH en 2015 contre 11.497 MDH en 2014, soit une progression de +3% sur la période.

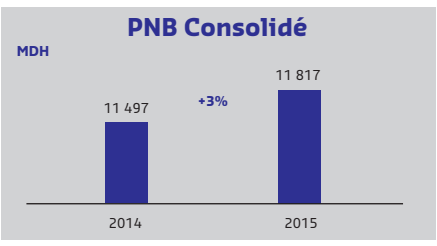

Le Résultat Brut d'Exploitation enregistre une légère baisse de près de -2% en s'établissant à près de 4,9 milliard de dirhams à fin 2015.

Pour sa part, le coût du risque affiche une baisse de -19%, à 1.440 MDH en 2015 contre 1.778 MDH l'année dernière.

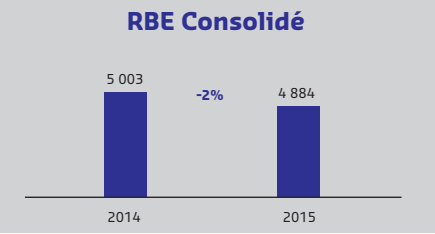

Le Résultat Net Part du Groupe 'RNPG' ressort en légère hausse de +1% s'établissant ainsi à 1.956 MDH en 2015 contre 1.944MDH en 2014.

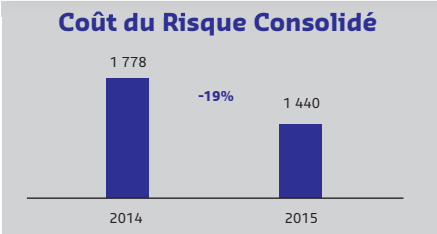

Le Résultat du Groupe est à un niveau comparable à celui de 2014, atteignant 2.655 MDH contre 2.692 MDH en 2014.

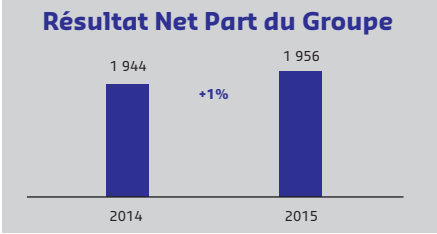

CONTRIBUTION DES FILIERES AU RESULTAT NET PART DE GROUPE

Les contributions au résultat net part de Groupe BMCE Bank par filière se présentent comme suit :

CONTRIBUTIONS CONSOLIDEES EN MDH	DÉC. 15	% STR	DÉC. 14	% STR	VAR
ACTIVITES AU MAROC	**1 177**	**60%**	**1 297**	**67%**	**-9%**
BMCE BANK	845	43%	993	51%	-15%
ACTIVITES FILIALISEES	**331**	**17%**	**304**	**16%**	**9%**
SFS	174	9%	145	7%	20%
GABA	110	6%	107	5%	3%
AUTRES	48	2%	51	3%	-8%
ACTIVITES A L'ETRANGER	**779**	**40%**	**647**	**33%**	**20%**
EUROPE	**171**	**9%**	**126**	**6%**	**36%**
AFRIQUE	**608**	**31%**	**521**	**27%**	**17%**
RESULTAT NET PDG	**1 956**	**100%**	**1 944**	**100%**	**1%**

La contribution des activités au Maroc s'établit à 60% du RNPG global contre 67% en 2014.

Les activités à l'International représentent 40% du RNPG global avec une contribution en progression de +20% tirée par les réalisations favorables de BIH en hausse de +36%.

Les activités Africaines représentent 31% du RNPG du groupe, en progression de +17% par rapport à 2014.

RESULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITES DE BMCE SA

Le total bilan de BMCE S.A s'établit à 187 MMDH à fin Décembre 2015 contre 164,5 MMDH à fin décembre 2014, en hausse de +13,8%.

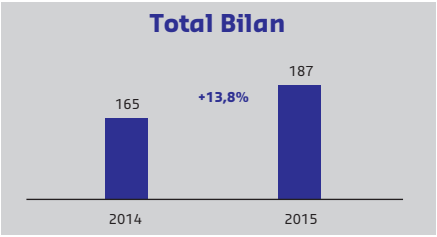

Le PNB de la Banque ressort en baisse de -2,6%, passant de 5.519 MDH en 2014 à 5.374 MDH en 2015. Une baisse qui s'explique par l'effet combiné de :

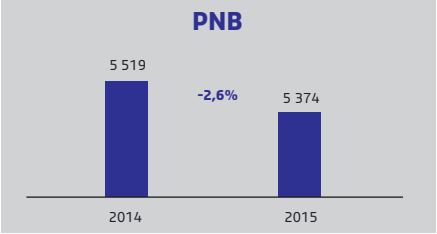

- La baisse du résultat des activités de marché de -45% par rapport à l'année dernière, qui fût marquée par la performance exceptionnelle des activités de marché en raison notamment des effets de la baisse de la courbe des taux des Bons du Trésor et des taux directeurs.
- La progression de la marge sur intérêts de +8,0%,
- L'évolution des commissions de +13,3%,
- La croissance des dividendes de +21,2% (+80MDH) à 423MDH en 2015 contre 349 MDH en 2014,

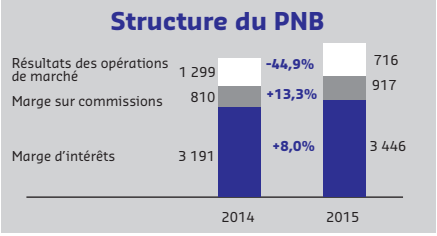

Les frais généraux ont progressé de +7,8% de 3.028 MDH en 2014 à 3.263 MDH en 2015, dans un contexte marqué par :

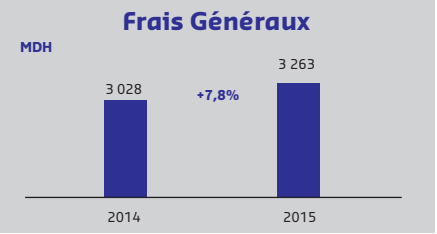

- Efforts déployés dans les coeurs de métier de la Banque à travers des projets structurants, liés à l'exploitation ayant permis une amélioration des indicateurs de productivité
- Investissements significatifs pour la structuration de Groupe et déploiement d'efforts important en termes d'adaptation et d'accompagnement
- Renforcement du réseau d'agences avec 35 nouvelles unités
- Acteur très engagé sociétalement, soumis à de nombreuses sollicitaions compte tenu, du rayonnement et de l'image de la Banque, de la stature de son Président et des valeurs RSE qui l'anime
- Achèvement du PSD 2012-15 coïncidant avec la célébration du 20ème anniversaire de la privatisation de BMCE Bank.

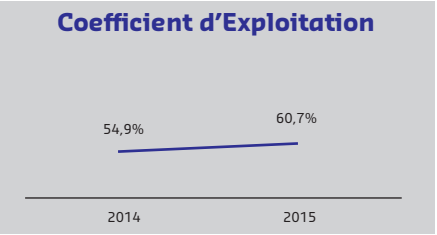

Le RBE ressort à -1,1%, de 2.606 MDH en 2014 à 2.578 MDH en 2015.

Le Coût du Risque Global s'élève à 955 MDH contre 1.151 MDH à fin décembre 2014.

- Les Dotations aux provisions clientèle s'élèvent à 1.304 MDH à fin 2015 (hors la dotation en PRG brute de 103 MDH soit 65 MDH en net réalisée en 2015) contre 1.590 MDH en 2014 en baisse de -18%,

- Les Reprises s'élèvent à 424 MDH en 2015 contre 217 MDH en 2014 en hausse de +95,4%.

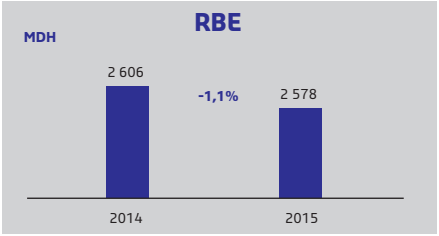

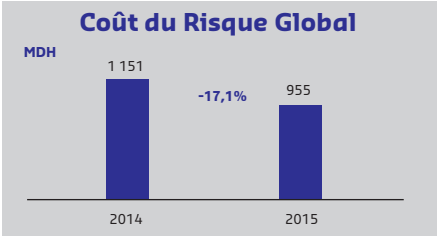

Le résultat net de BMCE Bank S.A ressort à 1.304 MDH à fin décembre 2015 contre 1.204 MDH en 2014, soit une évolution de +8,3%.

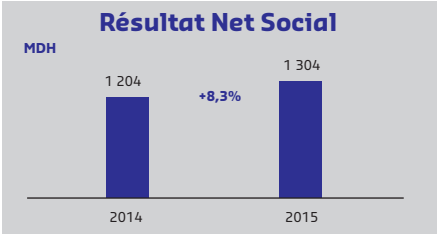

ELEMENTS D'ACTIVITE DE LA BANQUE AU MAROC

• Ressources de la Banque

Les ressources de la Banque (dépôts clientèle & titres de créances émis) se sont inscrites en hausse +6,5% pour s'établir à 123 MMDH à fin décembre 2015, contre 115 MMDH à fin décembre 2014, induisant une amélioration de la part de marché de +0,21% à 14,23% à fin 2015 contre 14,02% pour à fin 2014.

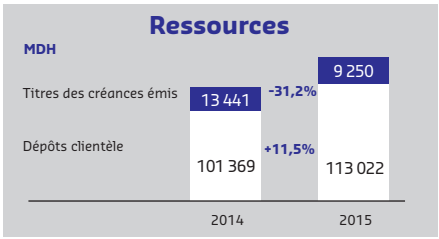

Les dépôts de la clientèle ont augmenté assez significativement de +11,5% pour atteindre à 113 MMDH avec une part de marché qui ressort à 14,05% à fin 2015 en hausse de +0.60%.

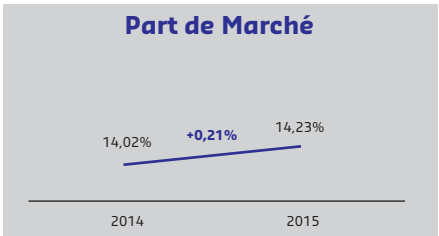

En termes de structure des dépôts (incluant l'encours des certificats de dépôts émis par la Banque ainsi que l'emprunt obligataire international), la part des dépôts rémunérés représente près de 47% du total des ressources à fin décembre 2015 contre 49% en 2014.

Les comptes à vue créditeurs ont progressé de +7,4%. En effet, les encours comptes chèques enregistrent une progression de +8,8% (contre 5,6% pour le secteur), passant de 41 MMDH à fin décembre 2014 à 44,6 MMDH à fin décembre 2015. D'autre part, les comptes courants ont augmenté de +3,5% pour se fixer à 15,2 MMDH au 31 décembre 2015.

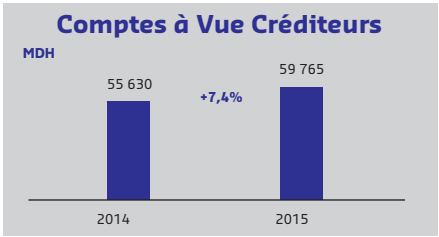

La part de marché des comptes à vue créditeurs est passée de 12,73% à 12,9% à fin décembre 2015, en hausse de +0,17%.

Les comptes sur carnets ont connu une hausse de +5,3% (contre 6,5% pour le secteur), affichant un encours de 20.1 MMDH en 2015 contre 19,1 MMDH en 2014.

La part de marché des comptes sur carnet s'établit à 14,62% à fin décembre 2015 contre 14,75% à fin décembre 2014.

Les dépôts à terme se sont inscrits en hausse de +20,6% à 29 MMDH à fin décembre 2015 permettant ainsi de renforcer le ratio LCR de liquidité de la Banque.

La part de marché des dépôts à terme ressort à 16,38% au 31 décembre 2015 contre 14,73% à fin 2014.

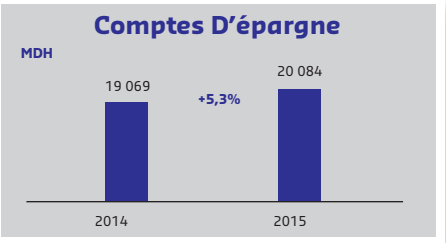

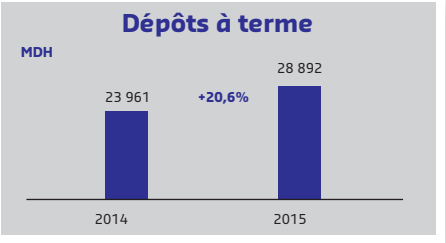

• Créances sur la clientèle

Les crédits de la Banque enregistrent une hausse de +5,4% (contre -0,2% pour le secteur), affichant 108,1 MMDH à fin décembre 2015 contre 102,6 MMDH à fin décembre 2014. En termes de parts de marché, les crédits ont connu une évolution de +0,66%, passant de 13,62% au 31 décembre 2014 à 14,28% à fin 2015.

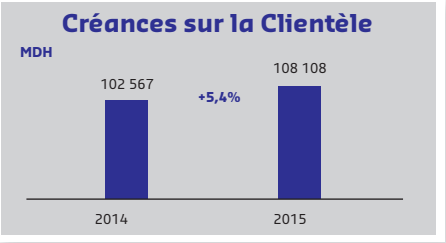

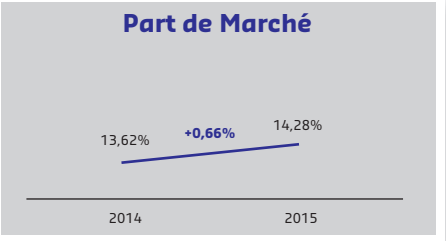

Les crédits aux particuliers progressent de +9,8% soit +3,3 MMDH, passant de 33,2 MMDH à 36,5 MMDH à fin décembre 2015.

Cette évolution est attribuable principalement à la hausse des crédits immobiliers particuliers de +9,3% soit +2,3 MMDH (contre +4,6% pour le secteur), et par celle des crédits à la consommation de +11,3% soit près de +1 MMDH.

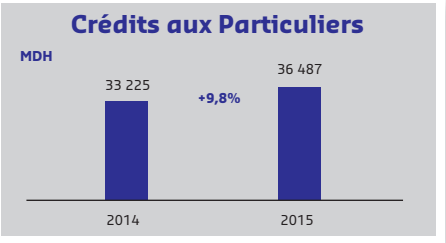

La part de marché des crédits immobiliers aux particuliers enregistre une hausse de +0,56% passant de 14,44% à 15,0% à fin décembre 2015. La part de marché des crédits à la consommation s'inscrit en hausse de +1,12% à 20,35% au 31 décembre 2015.

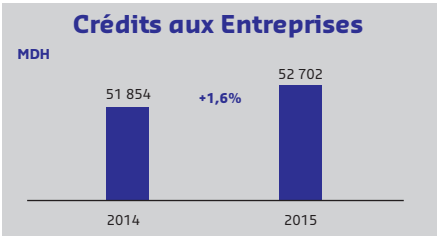

Les crédits aux entreprises, s'élèvent à 52,7 MMDH à fin décembre 2015, en hausse de +1,6% par à fin 2014, avec une progression des crédits de trésorerie de +0,9 MMDH et des crédits à l'équipement de +0,4 MMDH soit respectivement +3,2% et +2,9%. En revanche, les crédits FPI ont connu une baisse de -4,6% (contre -8,2% pour le secteur), soit -0,5 MMDH entre 2014 & 2015.

La part de marché des crédits de trésorerie et à l'équipement ressort à 12,83% à fin décembre 2015 contre 12,20% à fin 2014. Les crédits de financement de la promotion immobilière ont connu une hausse de leur part de marché de +0,51%, affichant 15,63% au 31 décembre 2015 contre 15,12% fin décembre 2014.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB de BMCE Bank S.A s'établit à 5.374 MDH à fin 2015 contre 5.519 MDH à fin 2014, soit -2.6%.

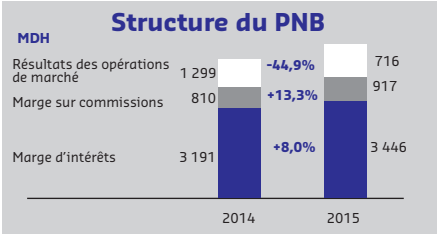

• La marge d'intérêts

affiche une progression de +8,0% par rapport à décembre 2014, passant de 3.191 MDH à 3.446 MDH au 31 décembre 2015. Cette évolution s'explique par :

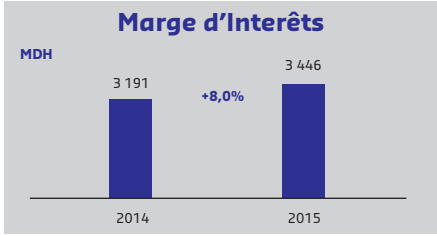

- L'amélioration de la marge d'intermédiation clientèle de +12 Pbs suite à une baisse plus importante du coût des ressources de -27 Pbs s'établissant à 1,80% en 2015 contre 2,07% en 2014, par rapport à la baisse du rendement moyen des crédits de -15 Pbs pour ressortir à 5,32% en 2015.

  En effet, la baisse du coût des ressources provient : d'une part, de l'augmentation des encours moyens des dépôts non rémunérés de +11,3% (+5,5 MMDH en capitaux moyens) essentiellement les comptes chèques avec +10,1% (soit +3,7 MMDH), et d'autre part, de l'amélioration aussi bien du taux de rémunération réglementaire des comptes sur carnets (2,28% en 2015 contre 3,52% en moyenne en 2014) que des Certificats de dépôts (3,52% en 2015 contre 4,25% en 2014).

- Amélioration de la marge de trésorerie entre 2014 et 2015, se traduisant par un moindre refinancement à travers les avances BAM et à un recours limité au marché monétaire, engendrant une baisse des intérêts servis de -200 MDH, dans un contexte d'évolution des dépôts clientèle et de la hausse des emprunts à terme, notamment l'emprunt subordonné émis en juin 2015 pour un montant de 2 MMDH.

- La contribution très significative des activités de TOS dans l'évolution de la marge d'intérêt de +132 MDH entre 2014 et 2015, tirée notamment par les revenus dégagés par les placements en titres d'investissement en devises.

• Marge sur commissions

Les commissions s'inscrivent en hausse de +13,3% pour s'établir à 917 MDH à fin décembre 2015, tirées essentiellement par :

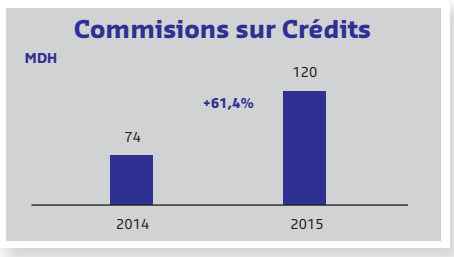

- Les commissions sur les crédits enregistrent une augmentation notable de +61% soit +46 MDH en raison de l'instauration en aout 2014 des commissions de dépassements liées à la clientèle des Particulier (passant de 31 MDH à fin 2014 à 83.4 MDH à fin 2015).

La progression de +11%, soit +35 MDH des commissions perçues sur les frais de tenue de compte, monétique et packages, en raison de:

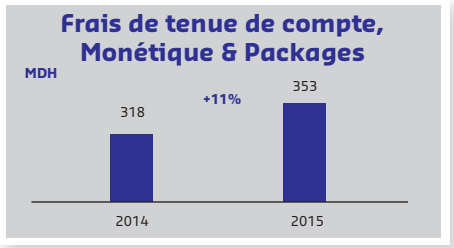

- La hausse des commissions de frais de tenue de compte (+9%) soit +11 MDH suite à la revue de la tarification à partir du deuxième semestre 2015.

- Le rythme élevé des redevances perçues sur les packages +22% soit +23MDH entre 2014 et 2015 en corrélation avec l'augmentation du stock des packages vendus de près de +26% soit +87 548 Packs, passant de 332 201 packs à 419 749 packs à fin 2015.

• Résultat des opérations de marché

Le résultat comptable des opérations de marché s'élève à 716 MDH au 31 décembre 2015 contre 1.299 MDH à fin décembre 2014, soit -45%. Cette baisse des résultats s'explique par :

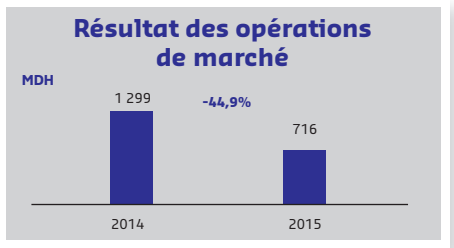

- La baisse des rendements obligataires en 2015 en raison de la non récurrence des plus-values exceptionnelles des activités de marché réalisées en 2014,

- L'impact de la radiation de près du tiers de l'Emprunt International émis en 2013 pour un encours global de 300 millions de dollars, profitant d'une amélioration des liquidités de la Banque en devises à moyen terme.

RESULTAT DES OPERATIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le résultat des immobilisations financières s'élève à 379,1 MDH à fin décembre 2015 contre 11 MDH à fin décembre 2014, correspondant principalement à la reprise de provision enregistrée sur la participation BIH pour 380MDH.

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

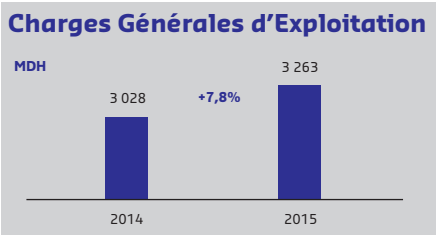

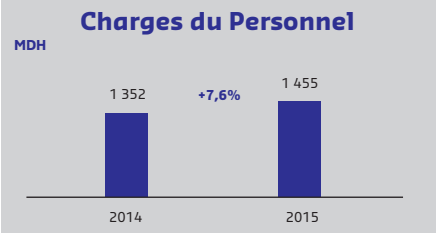

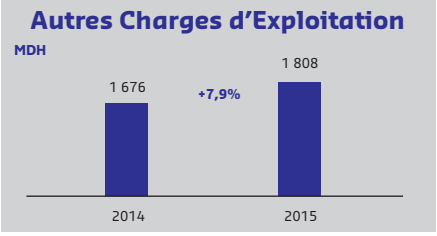

- Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 3.263 MDH à fin décembre 2015 contre 3.028 MDH à fin décembre 2014, soit une hausse de +7,8%.

- Les charges du personnel ont progressé de +7,6%, à 1.455 MDH à fin décembre 2015. Cette hausse s'explique par l'effet plein de l'augmentation salariale syndicale opérée en juillet 2014 dont l'impact s'élève à près de +18 MDH; parallèlement à l'augmentation de mérite du personnel.

- Les autres charges d'exploitation ont enregistré une hausse de +7,9%, passant de 1.676 MDH au 31 décembre 2014 à 1.808 MDH à fin décembre 2015, marquées principalement par :

- la hausse du nombre d'agences de +35 agences soit +5.3%, à 697 agences à fin décembre 2015 engendrant de nouvelles charges de fonctionnements,

- les efforts déployés dans les coeurs de métier de la Banque à travers des projets structurants, liés à l'exploitation ayant permis une amélioration des indicateurs de productivité

- les investissements significatifs pour la structuration de Groupe et le déploiement d'efforts important en termes d'adaptation et d'accompagnement

- l'acteur très engagé sociétalement, soumis à de nombreuses sollicitaions compte tenu, du rayonnement et de l'image de la Banque, de la stature de son Président et des valeurs RSE qui l'anime

- l'achèvement du PSD 2012-15 coïncidant avec la célébration du 20ème anniversaire de la privatisation de BMCE Bank.

COUT DU RISQUE

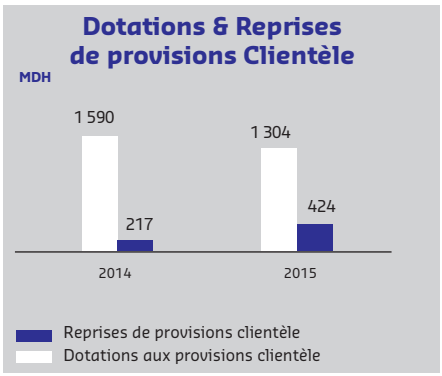

Le Coût du Risque global s'élève à 955 MDH à fin décembre 2015 contre 1.151 MDH à fin décembre 2014, soit une baisse de -17%.

Le coût du risque clientèle net des reprises (yc PRG brute) s'élève, quand à lui, à 984 MDH en 2015 contre 1.017 MDH à fin décembre 2014, en baisse de -3,2%.

- Les Dotations aux provisions clientèle s'établissent à 1.304 MDH à fin 2015 contre 1.590 MDH en 2014 en baisse de -18%,

- Les Reprises atteignent, pour leur part, 424 MDH en 2015 contre 217 MDH à fin 2014 en hausse de +95,4%.

L'encours des provisions pour créances en souffrance est passé de 4.216 MDH à fin décembre 2014 à 4.776 MDH à fin décembre 2015 en hausse de +13,3%.

- Le taux de couverture des créances est passé de 70,8% à fin décembre 2014 à 67% à fin décembre 2015.

- Le taux de contentieux des créances est passé de 5,81% à fin décembre 2014 à 6,59% à fin décembre 2015.

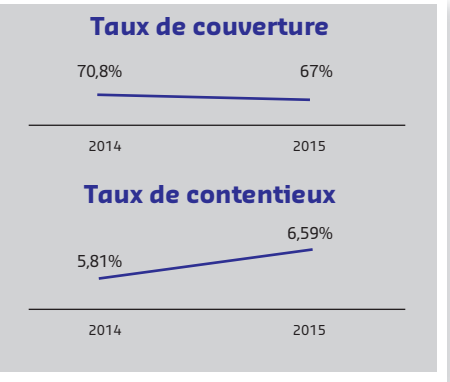

RESULTAT NET

Le résultat net ressort à 1.304 MDH à fin décembre 2015 contre 1.204 MDH à fin décembre 2014, soit une hausse de +8,3%.

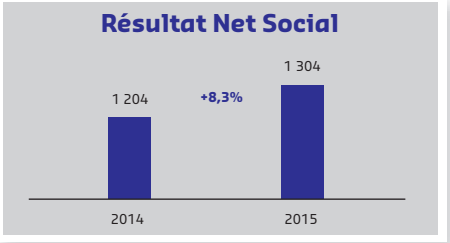

SERVICES FINANCIERS SPECIALISES

Contribution	SFS		Salafin		Maghrébail		M.Factoring		RM Experts		Euler Hermes Acmar	
SFS	**Déc-15**	**Déc-14**	**Déc-15**	**Déc-14**	**Déc-15**	**Déc-14**	**Déc-15**	**Déc-14**	**Déc-15**	**Déc-14**	**Déc-15**	**Déc-14**
PNB Consolidé	644	744	249,8	228,3	300,4	382,4	94,0	133,1	0,0	-0,1	na	na
Evolution	-13%		9%		-21%		-29%					
Frais Généraux	-219	-193	-91,0	-79,2	-70,7	-63,9	-17,3	-15,2	-39,8	-34,4	na	na
Evolution	13%		15%		11%		13%		16%			
Coût du Risque	45	-148	-52,9	-45,2	91	-95	6,5	-7,6	0,0	0,0	na	na
Evolution	-130%		17%		-196%		-185%					
Résultat PDG	174	145	87,1	77,5	59,7	41,3	20,9	25,1	0,7	-1,0	5,5	2,5
Evolution	20%		12%		44%		17%				122%	

La filière Services Financiers Spécialisés représente 9% du RNPG global du Groupe. Sa contribution a enregistré une hausse de +19% à fin Décembre 2015.

Salafin a enregistré une hausse de son résultat net de +18% en social à 125 MDH, soit un ROE de 20%. Cette performance est attribuable à la progression de +14,6% du Produit Net Bancaire à 354,5 MDH et à la maîtrise continue des charges générales d'exploitation avec un coefficient d'exploitation en amélioration de 302 pdb à 29,2%. Sa contribution au PNB consolidé s'inscrit en hausse de +9% pour atteindre 250 MDH en 2015. Par ailleurs sa contribution au RNPG a augmenté de près de 12% par rapport à l'année dernière passant de 77,5 MDH à 87,1 MDH.

La contribution de **Maghrébail** au RNPG s'élève à 60 MDH en 2015 contre 41 MDH en 2014 en progression de +44%, suite à l'impact positif des retraitements IFRS des provisions sur les créances clientèle. Il importe de souligner l'amélioration nette du coût net du risque avec une reprise nette de provisions de 13,5 MDH à fin 2015 contre une dotation nette de 61,3 MDH à fin 2014.

Maroc Factoring affiche un résultat social de 15,5 MDH en 2015, en repli de -49%. Cette régression s'explique principalement par la baisse du PNB en social de -30% à 46 MDH en 2015 contre 66 MDH en 2014 en lien avec la baisse de -22% du chiffres d'affaires « factoré » suite à l'arrivée à terme de certains contrats d'affacturage. Maroc Factoring a constaté une dotation nette aux provisions de 2,5 MDH à fin 2015 contre une reprise nette de 1,2 MDH un an auparavant. La contribution au RNPG consolidé ressort à +21 MDH à fin décembre 2015 contre une contribution de 25 MDH l'année dernière en baisse de -17%.

RM Experts, a enregistré un résultat social de 8,4 MDH à fin décembre 2015 en amélioration de +14% par rapport à l'année dernière.

GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES

La filière Gestion d'Actifs et Banque d'Affaires représente 5.6% du RNPG global du groupe. Elle enregistre une hausse de +3,3% de sa contribution, de 106,6 MDH à fin 2014 à 110,1 MDH en 2015 tirée par la performance de BMCE Capital Gestion dont le résultat net enregistre une hausse de +23%.

Contribution	GABA		BMCE Capital		BK Bourse		BK Gestion	
MDH	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14
PNB Consolidé	344	352	185,0	213,3	17,9	19,9	141,5	118,5
Evolution	-2%		-13%		-10%		19%	
Frais Généraux	-268	-245	-216,5	-195,7	-13,0	-15,9	-38,2	-33,6
Evolution	9%		11%		-18%		14%	
Coût du Risque	-6	-15	-6,4	-14,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Evolution	-57%		-57%					
Résultat PDG	110,1	106,6	48,2	56,7	1,0	0,4	60,9	49,4
Evolution	3%		-15%				23%	

BMCE Capital a enregistré une baisse de son résultat net part de groupe de -18% s'établissant en 2015 à 48 MDH contre 59 MDH une année auparavant.

Dans un contexte de léthargie du marché boursier, **BMCE Capital Bourse** a fait preuve de résilience en réalisant un résultat net social positif de 0,5 MDH comparable à celui de 2014. En effet, après le fort dynamisme constaté sur le marché boursier marocain début 2015, l'euphorie a été vite estompée par des résultats semestriels en berne des sociétés cotées ainsi que la raréfaction de papier frais sur le marché.

BMCE Capital Gestion a enregistré une progression de +23% de son résultat social atteignant 60,9 MDH en 2015 contre 49,4 MDH en 2014. Parallèlement, la contribution au PNB consolidé a augmenté de +19% passant de 118,5 MDH à 141,5 MDH en 2015.

Ces performances financières sont portées conjointement par l'accroissement du flux d'activité, mais également par les performances de gestion exceptionnelles réalisées sur l'exercice 2015.

AUTRES ACTIVITES AU MAROC

La filière 'autres activités' du groupe BMCE Bank, regroupe les entités Locasom, EAI, et CID, et contribue à hauteur de 2.4% du RNPG global du groupe.

Contribution	Autres Activités		Locasom		EAI		CID	
MDH	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14
PNB Consolidé	147	159	147,3	159,0	na	na	na	na
Evolution	-7%		-7%					
Frais Généraux	-77	-87	-77,3	-87,1	na	na	na	na
Evolution	-11%		-11%					
Coût du Risque	-1	-2	-1,2	-2,4	na	na	na	na
Evolution	-49%		-49%					
Résultat PDG	47,5	51,4	37,6	27,7	-1,7	-1,1	11,7	24,9
Evolution	-8%		36%		-48%		-53%	

Locasom a enregistré une progression de +8,5% de son résultat social.

Sa contribution au RNPG ressort à 37,6 MDH en 2015 contre 27,7 MDH en 2014 en hausse de 36%.

EAI a enregistré un résultat social de – 0,4 MDH en 2015.

CID : filiale détenue à hauteur de 38,9% de son capital par la Banque, contribue au résultat net consolidé part de groupe à hauteur de 11,7 MDH en baisse de -53% par rapport à l'année dernière. **CID** a réalisé cette année un résultat net social de 30 MDH en baisse -53% par rapport à 2014 (qui fût une année exceptionnelle).

RESULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITES A L'ETRANGER

Au 31 décembre 2015, les activités à l'international enregistrent une hausse de +20% passant de 647 MDH à 779 MDH, représentant 40% du RNPG Global contre 33% en 2014.

Cette forte progression s'explique par (i) la hausse de la contribution des activités européennes de +36% représentant 9% du RNPG global, (ii) ainsi que par la progression des activités africaines de +17% représentant près de 31% du résultat global contre 27% en 2014.

Contribution	International		Europe		Afrique Subsaharienne	
MDH	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14
PNB Consolidé	5 800	5 280	446,1	343,2	5 354	4 937
Evolution	10%		30%		8%	
Frais Généraux	-3 333	-3 092	-208,9	-157,9	-3 124	-2 934
Evolution	8%		32%		6%	
Coût du Risque	-929	-701	-25,0	-40,9	-904	-660
Evolution	33%		-39%		37%	
Résultat PDG	779	647	171,1	125,5	608,0	521,5
Evolution	20%		36%		17%	

ACTIVITES EN EUROPE

BIH affiche une contribution au RNPG en hausse significative de +36% par rapport à 2014 s'établissant à 171 MDH en 2015 contre 126 MDH en 2014. La Plateforme Europe consolide sa capacité bénéficiaire d'année en année grâce à la performance des deux entités BBI Londres et BBI Madrid.

BBI Madrid affiche une contribution de 65 MDH en 2015 contre 47 MDH en 2014 en forte hausse de +40%. Dans un contexte marquée par une reprise de la croissance économique en Espagne, le Résultat Net de BBI Madrid a enregistré une croissance de +44% pour s'établir à près de 6,1 M€ à fin 2015, soit un ROE de 14%, tiré principalement par la progression de +39% du Produit Net Bancaire culminant pour la première fois à 17 M€. Ceci est le résultat de la mise en œuvre de la stratégie axée sur la diversification du portefeuille, l'intensification des opérations avec les grandes entreprises, outre le développement soutenu de l'activité Trade Finance.

BBI Londres enregistre une contribution en nette progression de +35% s'établissant à 106 MDH en 2015 contre 79 MDH en 2014. Le Résultat Net ressort à 7,8 M£ à fin 2015, en croissance de +36% par rapport à fin 2014, tiré par la hausse de +16% du PNB à 16,2 M£ et une reprise nette de provisions de 1,1 M£ à fin 2015. Quant aux charges générales d'exploitation, elles s'élèvent à 10,5 M£ à fin 2015, en hausse de +31,9% par rapport à la même période de l'année précédente, suite à des charges exceptionnelles et non-récurrentes enregistrées en 2015.

Contribution	Afrique		BOA		LCB		BDM	
MDH	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14
PNB Consolidé	5 354	4 937	5 038	4 612	315,6	325,2	na	na
Evolution	8%		9%		-3%			
Frais Généraux	-3 124	-2 934	-2 918	-2 721	-205,2	-213,5	na	na
Evolution	6%		7%		-4%			
Coût du Risque	-904	-660	-907	-695	3,1	35,1	na	na
Evolution	37%		31%		-91%			
Résultat PDG	608	521	498,2	437,5	30,8	32,9	79,0	51,0
Evolution	17%		14%		-6%		55%	

ACTIVITES EN AFRIQUE

Bank of Africa a vu sa contribution au RNPG atteindre un niveau de près de 500 MDH en 2015 en croissance de +14% par rapport à la même période de l'année dernière. Ainsi, sa contribution représente 25% du RNPG global du Groupe en 2015.

Le Résultat Net Part du Groupe de BOA Group ressort à 56,2 M€ à fin 2015, en croissance de +14,4% par rapport à fin 2014, porté par la hausse de +13,4% du PNB consolidé à 440 M€. Le coefficient d'exploitation consolidé s'améliore et passe à 61,7% en 2015 contre 62,9% un an auparavant. Ces réalisations ont été portées par un total bilan et des fonds propres consolidés en progression, respectivement, de +19% et +18% entre 2014 et 2015.

La contribution au PNB global ressort à 5.038 MDH en progression de +9% (représentant 43% du total). La contribution de la BOA au coût du risque (après retraitements IFRS) s'élève à 907 MDH en 2015 contre 695 MDH en 2014 en hausse de +31%.

La Congolaise de Banque a enregistré une baisse de -3% de sa contribution au PNB consolidé passant de 325,2 MDH en 2014 à 316 MDH en 2015.

La contribution de La Congolaise de Banque au RNPG ressort à 30,8 MDH en 2015, contre 32,9 MDH en 2014 en baisse de -6%. Le résultat net en social ressort en baisse de -41% à 57MDH en 2015 contre 98MDH en 2014.

Enfin, **la Banque de Développement du Mali** société mise en équivalence, a vu sa contribution au résultat net part du groupe progresser de 51 MDH en 2014 à 79 MDH en 2015, en raison notamment de l'augmentation du taux de détention de +5% à 32.38% en 2015.

CONTRIBUTION DES FILIALES AU RNPG DE LA BANQUE

CONTRIBUTIONS MDH					
	Déc-15	% Str	Déc-14	% Str	Var
ACTIVITES AU MAROC	1 177	60%	1 297	67%	-9%
BMCE BANK	845	43%	993	51%	-15%
ACTIVITES FILIALISEES	331	17%	304	16%	9%
SFS	174	9%	145	7%	20%
SALAFIN	87	4%	78	4%	12%
MAGHREBAIL	60	3%	41	2%	44%
MAROC FACTORING	21	1%	25	1%	-17%
RM EXPERTS	1	0%	-1	0%	-167%
EULER HERMES ACMAR	6	0%	2	0%	122%
GABA	110	6%	107	5%	3%
BMCE CAPITAL	48	2%	57	3%	-15%
BMCE CAPITAL BOURSE	1	0%	0	0%	
BMCE CAPITAL GESTION	61	3%	49	3%	23%
AUTRES	48	2%	51	3%	-8%
LOCASOM	38	2%	28	1%	36%
EAI	-2	0%	-1	0%	48%
CID	12	1%	25	1%	-53%
ACTIVITES A L'ETRANGER	779	40%	647	33%	20%
EUROPE	171	9%	126	6%	36%
AFRIQUE	608	31%	521	27%	17%
BOA	498	25%	438	23%	14%
LCB	31	2%	33	2%	-6%
BDM	79	4%	51	3%	55%
RESULTAT NET PDG	1 956	100%	1 944	100%	1%

GESTION ACTIF /PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2015

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Coefficient de Liquidité affiche 110% au 31 Décembre 2015 au-dessus de la limite réglementaire de 100%.

Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche respectivement 98% sur base individuelle et 122% sur base consolidée au 31 décembre 2015 au-dessus de la limite réglementaire de 60% fixée par Bank Al Maghrib pour l'année 2015.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Les résultats des stress testing effectués au 31 Décembre 2015 relativement aux impacts d'une variation des taux d'intérêt de 200 pbs sur la marge d'intérêt et sur la valeur économique des Fonds Propres ressortent en conformité avec les limites fixés par le comité ALCO.

En effet, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à 53MDH, soit 0.9% du PNB prévisionnel 2015, inférieur à la limite ALCO fixée à 5%.

La variation de la valeur économique des Fonds Propres face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 944MDH soit 6% des Fonds Propres réglementaires, inférieure à la limite ALCO fixée à 20%.

PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA BANQUE

Dans le cadre du plan stratégique élaboré sur la période 2015-2018, le Groupe BMCE Bank prévoit de consolider sa dynamique de croissance aussi bien :

i) au Maroc, à travers notamment la poursuite de l'extension du réseau,

ii) qu'à l'international, à travers l'optimisation de la présence du groupe en Europe et la consolidation de ses activités africaines.

Pour rappel, dans un tel contexte de croissance, aussi bien des crédits à l'économie que de la consolidation des participations stratégiques, la banque a procédé au renforcement de ses fonds propres en 2015, en émettant un montant de 2 milliards de dirhams additionnels en dettes subordonnées, en plus des deux émissions réalisées de 1 milliards de dirhams chacune en janvier 2013, et en septembre 2014.

La banque s'engage par ailleurs de poursuivre ses efforts de rationalisation des charges, et de maitrise des risques, au Maroc et à l'international.

PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES D'UN MONTANT GLOBAL DE 3,5 MILLIARDS DE DIRHAMS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ D'UN MONTANT MAXIMUM EN PRINCIPAL DE 3.500.000.000 DE DIRHAMS, PAR VOIE D'APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

Dans un contexte de passage transitoire aux exigences Bâle 3 et afin de permettre à BMCE Bank de se conformer aux règles prudentielles, il est proposé de soumettre à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, un programme d'émission d'obligations subordonnées d'un montant global de 3,5 milliards de dirhams.

Cette émission se ferait, en une ou plusieurs tranches dans un délai maximum de

3 ans, par appel public à l'épargne et sous forme d'emprunt obligataire subordonné à placer sur le marché local. Les fonds seront de nature à être classés en tant que fonds propres complémentaires de deuxième niveau au sens des articles 3 et 19 de la circulaire de Bank Al Maghrib 24 G 2006.

Les principales caractéristiques de ce programme d'emprunt obligataire subordonné sont les suivantes :

Montant de cet emprunt : 3,5 milliards de dirhams maximum, à réaliser en une ou plusieurs tranches dans un délai maximum de 3 ans

Taux : A déterminer avant l'émission en fonction du marché,

Durée : min 5 ans,

Existence d'une subordination : Oui.

Modalités de remboursement : Dette à durée déterminée, dont le remboursement est à minima à échéance de 5 ans à compter de la date de jouissance des titres obligataires subordonnés.

Il est également proposé de limiter le montant de la tranche de l'emprunt obligataire subordonné émise au montant souscrit par les investisseurs dans les conditions prévues à l'article 298 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

L'Assemblée Générale serait également sollicitée pour conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour décider notamment, l'émission des obligations subordonnées par appel public à l'épargne, en une ou plusieurs tranches, d'en arrêter les modalités, notamment la ou les dates d'émission du ou des emprunts, le montant de ce ou ces emprunts, le nombre et les caractéristiques des obligations, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe ou variable, leur date de jouissance, leur prix de remboursement, la durée et les modalités d'amortissement.

BIOGRAPHIE DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Réuni le vendredi 25 mars au Siège de BMCE Bank, sous la Présidence de M. Othman Benjelloun, le Conseil d'Administration de BMCE Bank a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale Annuelle la nomination de quatre nouveaux membres qualifiés d'**Administrateurs Indépendants**. Ce sont quatre compétences internationales procédant d'horizons géographiques et professionnels diversifiés qui positionnent, avantageusement, BMCE Bank et son Groupe pour s'engager dans un nouvel élan renouvelé de développement pour les prochaines années.

M. François Henrot est une personnalité marquante du monde de la finance européenne. Enarque, il a occupé de hautes fonctions au sein du Groupe *Rothschild* et, préalablement, dans d'autres institutions financières en France, Belgique et aux Pays-Bas. Il a été membre actif d'institutions culturelles de renom et co-auteur de plusieurs écrits dont un ouvrage intitulé *"Le Banquier et le Philosophe"* portant sur la crise de 2008. Fin connaisseur de la réalité politique, économique et financière internationale, il allie la maîtrise de ses rouages aux dimensions éthiques et culturelles.

M. Brian Henderson, citoyen américain,est un Banquier international polyglotte, jouissant d'une expertise multidimensionnelle, ouvert sur l'ensemble des régions du monde - l'Europe, l'Amérique, le Moyen Orient et l'Afrique Subsaharienne - où il a exercé, au cours d'une brillante carrière, de hautes responsabilités dans des institutions de renommée internationale telles que *Merrill Lynchou* Chase Manhattan Bank. Il est également engagé dans plusieurs forums de réflexion d'excellence comme l'Atlantic Council, ou ceux liés à de prestigieuses Universités telles que *Harvard University* ou *Georgetown University* dont il est lauréat.

M. Philippe De Fontaine Vive, Vice-Président de la *Banque Européenne d'Investissement* jusqu'à très récemment, dispose d'une connaissance approfondie des environnements politique, économique et financier de plusieurs pays émergents de la Méditerranée et d'Afrique. Enarque, diplômé de *l'Institut des Etudes Politiques* de Paris, empreint d'une conviction forte de renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, il est également un acteur engagé dans la bonne gouvernance et, au-delà, dans la *Responsabilité Sociale d'Entreprise*.

Professeur émérite, **M. Christian De Boissieu** a été précédemment Conseiller des Gouvernements Français et consultant des Organismes financiers multilatéraux. Lui est reconnue une connaissance avérée des enjeux économiques et financiers liés à la modernisation des économies méditerranéennes au titre de plusieurs missions qu'il a menées en tant que Consultant d'organismes financiers multilatéraux. Docteur en sciences économiques, agrégé de la Faculté de Droit de la Sorbonne et diplômé de *l'Institut des Etudes Politiques* de Paris, il est également l'auteur de plus d'une dizaine d'ouvrages à caractère monétaires et financiers.

PRESENTATION
DES COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Les Commissaires aux Comptes ont procédé à l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils leur ont été présentés par le Conseil d'Administration de BMCE Bank.

Ces comptes font ressortir un bénéfice net, après déduction d'une charge d'impôt de 318,4 millions de dirhams, qui s'établit à 1 304 millions de dirhams.

L'audit des comptes a été effectué conformément aux normes de la profession généralement admises.

Les résultats arrêtés au 31 décembre 2015 n'appellent pas, de ce fait, d'observations particulières.

Une certification sera donc établie sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats dégagés au titre de l'exercice 2015 de la manière suivante:

Pour l'activité Maroc	836.397.114,38 DH
Pour la succursale de Paris contre-valeur en dirhams de devises	168.363.583,83 DH
Pour la Succursale BMCE Bank Offshore contre-valeur en dirhams de devises	299.274.598,40 DH
Bénéfice net de	**1.304.035.296,61 DH**
Premier dividende de 6%	107.678.034,00 DH
Reste	**1.196.357.262,61 DH**
Superdividende de 44%	789.638.916,00 DH
Reste	**406.718.346,61 DH**
Report de l'exercice précédent	43.582,60 DH
Reste	**406.761.929,21 DH**
Réserve extraordinaire	406.700.000,00 DH
Le solde de dirhams à reporter	61.929,21 DH

Le portefeuille de filiales et de titres de participation a généré, au cours de l'exercice 2015, des dividendes de **423 millions de dirhams.**

Les reprises nettes des provisions sur titres de participation se sont chiffrées à 380 millions de dirhams. L'ensemble de ces éléments a été intégré dans les résultats de l'activité sociale.

L'Assemblée fixe le montant des **dividendes à distribuer à 5 dirhams** par action.

La mise en paiement des dividendes sera effectuée à partir du 13 Juillet 2016 au Siège Social : 140, Avenue Hassan II à Casablanca, BMCE Capital Titres. L'encaissement du dividende se réalisera par virement de coupons au profit du compte BMCE Bank ouvert dans les livres de MAROCLEAR.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global net des **jetons de présence** à répartir entre les Administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à trois millions neuf cent mille dirhams -3.900.000 DH-.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir approuver le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et les comptes et états de synthèse de la Banque ainsi que la synthèse des activités relative à ses filiales et participations, qui vous sont soumis, de statuer sur l'affectation et la répartition des bénéfices qui vous sont proposés et donner quitus entier et définitif de leur gestion aux Administrateurs au titre de l'exercice 2015.

Les résolutions qui seront soumises au vote de Mesdames et Messieurs les Actionnaires, après lecture des Rapports Général et Spécial relatif aux conventions réglementées des Commissaires aux Comptes, reprennent la répartition des bénéfices ci-dessus. Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien prendre acte, également, de la réalisation du mandat des Commissaires aux Comptes, au titre de l'exercice 2015, par les Cabinets KPMG et Fidaroc Grant Thornton, tant au titre de leur Rapport Général qui vous sera présenté par les intéressés qu'au titre du Rapport Spécial relatif aux conventions visées par les articles 56 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par l'article 26 des Statuts de la Banque.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien, de même, constater l'expiration des mandats d'Administrateurs de la Caisse de Dépôt et de Gestion, de Messieurs Mohamed BENNANI, Mamoun BELGHITI et Brahim BENJELLOUN-TOUIMI.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien statuer également sur le renouvellement des mandats d'Administrateurs de de la Caisse de Dépôt et de Gestion et de Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI pour une durée de six exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien de même prendre acte de ladémission de Novo Banco et de Messieurs Adil DOUIRI et Amine BOUABID de leurs mandats d'Administrateurs, leur donner quitus définitif et sans réserve de leur gestion et les remercier pour leur contribution aux travaux du Conseil d'Administration.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien nommer, sur proposition du Conseil d'Administration, en qualité d'Administrateurs Indépendants, pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- **Monsieur François HENROT,** de nationalité française;
- **Monsieur Brian C. McK. HENDERSON,** de nationalité américaine ;
- **Monsieur Philippe DE FONTAINE-VIVE,** de nationalité française, demeurant; et
- Monsieur **Christian DE BOISSIEU,** de nationalité française.

En conséquence, le Conseil d'Administration de la Société sera composé des dix Administrateurs suivants :

1. M. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général

2. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel – BFCM – Groupe Crédit Mutuel – CIC, représentée par M. Michel LUCAS

3. La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par M. Abdellatif ZAGHNOUN

4. La société RMA Watanya, représentée par M. Azeddine GUESSOUS

5. La société FinanceCom, représentée par M. Zouheir BENSAID

6. M. François HENROT

7. M. Brian C. McK. HENDERSON

8. M. Philippe DE FONTAINE-VIVE

9. M. Christian DE BOISSIEU

10. M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI

Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien également autoriser le Conseil d'Administration et toute personne dûment déléguée par lui à cet effet de procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations subordonnées non convertibles sur 5 ans au minimum, régies par les dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, dans la limite d'un plafond de trois milliards cinq cent millions de dirhams (3.500.000.000 DH).

La ou les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de trois (3) ans.

Le montant de l'emprunt obligataire subordonné pourra être limité au montant souscrit par les investisseurs, dans le respect des dispositions de l'article 298 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

A cet égard, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien déléguer, en vertu de l'article 294 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, au Conseil d'Administration et à toute personne dûment habilitée par lui tous pouvoirs à l'effet de :

1. décider la ou les émissions obligataires subordonnées autorisées ci-dessus et d'en fixer les modalités et la nature définitive ;

2. réaliser définitivement la ou les émissions obligataires subordonnées autorisées ci-dessus ; et

3. une manière générale, prendre toutes mesures utiles dans le cadre de la réalisation de ces émissions et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les résolutions qui vont être soumises au vote des Actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle reprennent ces différentes propositions.

Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes

BMCE BANK OF AFRICA
البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

KPMG
11, Avenue Bir Kacem
Souissi Rabat
Maroc

Aux Actionnaires de
BMCE BANK
140, Avenue Hassan II
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTESEXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Mai 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur « BMCE Bank », comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 22.410.398 dont un bénéfice net de KMAD 1.304.036.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a, au cours de l'exercice 2015, acquis :

- 100% du capital de la société « RIYAD ALNOUR » pour MMAD 78 ;
- 36% du capital de la société « RADIO MEDITERRANEE INTERNATIONALE –RMI » pour MMAD 71 ;
- 13,3% du capital de la société « ROYAL RANCHES MARRAKECH » pour MMAD 60 ;
- 12% supplémentaire du capital de la société « LA CONGOLAISE DE BANQUE » pour MMAD 59. Cette acquisition a permis de porter la participation de la banque dans le capital de cette société à 37% ;
- 21,8% du capital de la société « ECOPARC DE BERRECHID » pour MMAD 12 ;
- 30% du capital social de la société « SONORMA » pour KMAD 30.

Casablanca, le 12 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

KPMG

Jamal SAAD EL IDRISSI
Associé

ETATS FINANCIERS **SOCIAUX**

BILAN

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 699 639	1 485 051
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	24 495 193	19 189 919
A vue	3 100 756	3 277 067
A terme	21 394 437	15 912 852
Créances sur la clientèle	113 328 625	99 394 236
Crédits de trésorerie et à la consommation	39 141 837	36 332 382
Crédits à l'équipement	16 069 234	15 874 715
Crédits immobiliers	36 374 131	34 902 957
Autres crédits	21 743 423	12 284 182
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement	25 429 973	28 818 673
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 325 413	3 917 123
Autres titres de créance	709 167	2 671 234
Titres de propriété	19 395 393	22 230 316
Autres actifs	1 877 269	1 817 097
Titres d'investissement	5 587 659	4 186 530
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 642 527	1 658 770
Autres titres de créance	3 945 132	2 527 760
Titres de participation et emplois assimilés	8 735 714	6 795 302
Créances subordonnées	195 461	198 777
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles	464 103	465 661
Immobilisations corporelles	4 418 365	2 221 952
TOTAL DE L'ACTIF	**187 232 001**	**164 573 198**

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	31 244 236	16 381 512
A vue	8 527 146	1 284 814
A terme	22 717 090	15 096 698
Dépôts de la clientèle	121 205 803	110 102 437
Comptes à vue créditeurs	63 460 442	58 971 097
Comptes d'épargne	20 159 145	19 170 935
Dépôts à terme	31 043 262	26 758 529
Autres comptes créditeurs	6 542 954	5 201 876
Titres de créance émis	9 454 620	13 734 518
Titres de créance négociables	7 427 788	11 021 963
Emprunts obligataires	2 026 832	2 712 555
Autres titres de créance émis		
Autres passifs	2 433 750	3 950 602
Provisions pour risques et charges	483 194	409 099
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	8 206 900	6 303 067
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	11 104 784	10 693 747
Capital	1 794 634	1 794 634
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	44	10
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 304 036	1 203 572
TOTAL DU PASSIF	**187 232 001**	**164 573 198**

HORS BILAN

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNÉS	**18 830 322**	**15 707 834**
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	940 029	1 010 948
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	4 805 370	5 135 737
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 643 050	2 475 877
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 361 412	7 051 626
Titres achetés à réméré	78 357	
Autres titres à livrer	2 104	33 646
ENGAGEMENTS REÇUS	**8 331 036**	**6 069 533**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	8 089 828	5 880 341
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	30 773	30 773
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	210 435	158 419

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	10 822 117	10 802 567
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	705 261	545 344
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 378 909	5 388 763
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	490 961	566 720
Produits sur titres de propriété	489 124	417 379
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Commissions sur prestations de service	942 600	825 886
Autres produits bancaires	2 815 262	3 058 475
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 447 786	5 284 035
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	802 951	928 694
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 779 179	1 739 036
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	547 152	641 689
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Autres charges bancaires	2 318 504	1 974 616
PRODUIT NET BANCAIRE	5 374 331	5 518 532
Produits d'exploitation non bancaire	134 333	153 683
Charges d'exploitation non bancaire	48 713	55 594
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 262 976	3 028 121
Charges de personnel	1 455 087	1 352 126
Impôts et taxes	85 230	63 553
Charges externes	1 383 566	1 273 849
Autres charges générales d'exploitation	41	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	339 052	338 593
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	1 734 984	2 154 539
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 283 564	1 585 000
Pertes sur créances irrécouvrables	373 676	459 926
Autres dotations aux provisions	77 744	109 613
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 160 482	1 020 745
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	733 941	649 959
Récupérations sur créances amorties	42 340	21 577
Autres reprises de provisions	384 201	349 209
RESULTAT COURANT	1 622 471	1 454 706
Produits non courants		
Charges non courantes		
RESULTAT AVANT IMPOTS	1 622 471	1 454 706
Impôts sur les résultats	318 435	251 133
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**1 304 036**	**1 203 574**

ETAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2015	31/12/2014
(+) Intérêts et produits assimilés	6 575 131	6 500 827
(-) Intérêts et charges assimilées	3 129 281	3 309 419
MARGE D'INTERET	**3 445 850**	**3 191 408**
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION		
(+) Commissions perçues	1 131 043	1 031 764
(-) Commissions servies	213 808	222 188
MARGE SUR COMMISSIONS	**917 235**	**809 576**
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	358 569	993 937
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	92 069	86 205
(+) Résultat des opérations de change	292 469	211 126
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-27 076	7 801
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	**716 031**	**1 299 070**
(+) Divers autres produits bancaires	489 124	417 379
(-) Diverses autres charges bancaires	193 910	198 902
PRODUIT NET BANCAIRE	**5 374 330**	**5 518 531**
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	379 101	11 076
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	134 333	153 563
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	47 258	48 899
(-) Charges générales d'exploitation	3 262 977	3 028 123
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**2 577 529**	**2 606 148**
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-880 960	-1 373 389
(+) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-74 098	221 946
RESULTAT COURANT	**1 622 471**	**1 454 705**
RESULTAT NON COURANT		
(-) Impôts sur les résultats	318 435	251 133
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**1 304 036**	**1 203 572**

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2015	31/12/2014
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**1 304 036**	**1 203 572**
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	339 052	338 594
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		91 385
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	65 205	13 423
(+) Dotations aux provisions réglementées		
(+) Dotations non courantes		
(-) Reprises de provisions	380 555	109 035
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	63 644	45 791
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		250
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières		121
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	1 455	6 694
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**1 265 549**	**1 498 971**
(-) Bénéfices distribués	789 639	717 854
(+) AUTOFINANCEMENT	**475 910**	**781 117**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation bancaire perçus	9 884 270	9 881 735
Récupérations sur créances amorties	42 340	21 577
Produits d'exploitation non bancaire perçus	134 333	153 683
Charges d'exploitation bancaire versées	5 502 164	5 732 078
Charges d'exploitation non bancaire versées	48 713	55 594
Charges générales d'exploitation versées	2 923 924	2 689 528
Impôts sur les résultats versés	318 435	251 133
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	**1 267 708**	**1 328 662**
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-5 305 274	-3 184 550
Créances sur la clientèle	-13 934 389	3 254 232
Titres de transaction et de placement	1 987 571	-382 505
Autres actifs	-60 172	-382 886
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 862 724	-9 064 995
Dépôts de la clientèle	11 103 366	7 499 152
Titres de créance émis	-4 279 898	1 958 058
Autres passifs	-1 531 270	-4 152 956
SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	**2 842 658**	**-4 456 450**
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	**4 110 366**	**-3 127 788**
Produit des cessions d'immobilisations financières		3 984
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	95 103	71 284
Acquisition d'immobilisations financières	1 608 499	86 788
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 565 211	394 303
Intérêts perçus	514 412	571 616
Dividendes perçus	423 145	342 216
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**-3 141 051**	**508 009**
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées	1 903 833	882 070
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés	868 921	946 924
Dividendes versés	789 639	717 853
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**245 273**	**-782 707**
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**1 214 588**	**-3 402 486**
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**1 485 051**	**4 887 537**
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**2 699 639**	**1 485 051**

NOTE DE PRESENTATION DES REGLES, **PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES**

1 - PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

1.1 - Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

1.2 - La représentation d'une image fidèle, repose nécessairement sur le respect des sept principes comptables fondamentaux préconisés par la Norme Comptable Générale.

1.3 - Lorsque les opérations, événements et situations sont traduits en comptabilité dans le respect des principes comptables fondamentaux et des prescriptions du PCEC, les états de synthèse sont présumés donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des risques assumés et des résultats de l'établissement de crédit.

1.4 - Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

1.5 - Dans le cas exceptionnel où l'application stricte d'un principe ou d'une prescription se révèle contraire à l'objectif de l'image fidèle, l'établissement de crédit doit y déroger.

Cette dérogation doit être mentionnée dans l'ETIC et être dûment motivée avec indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'établissement de crédit.

1.6 - Les principes comptables fondamentaux retenus se présentent comme ci-après :

- Principe de continuité d'exploitation.
- Principe de permanence des méthodes.
- Principe du coût historique.
- Principe de spécialisation des exercices.
- Principe de prudence.
- Principe de clarté.
- Principe d'importance significative.

2.1. Présentation

Les états de synthèse comprennent :

- les comptes du Siège central
- les comptes des agences établies au Maroc
- les comptes des succursales et agences établies à l'étranger (succursale de Paris, et l'agence de Tanger off Shore).

Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

2.2 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de BMCE BANK est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit .

2.3 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
  - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
  - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle)
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.
- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
  - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses douteuses ou compromises,
  - Après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
  - 20 % pour les créances pré-douteuses,
  - 50 % pour les créances douteuses,
  - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet . (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Portefeuilles de titres

2.5.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

2.5.2 Titres de Transaction.

Sont considérés comme des titres de transaction, les titres qui à l'origine sont :

- acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme dans le but d'en tirer un profit.
- détenus par l'établissement de crédit dans le cadre de son activité de mainteneur de marché, le classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock des titres fasse l'objet d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.
- acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille comprenant des instruments dérivés, des titres ou d'autres instruments gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.
- ou qui font l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat. Les titres cédés sont évalués suivant ces mêmes règles.

2.5.3 Titres de Placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Par défaut, il s'agit de titres qui ne sont pas classés dans une autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres en provenance des catégories " Titres de l'activité de portefeuille " et " Titres de participation et parts dans les entreprises liées " font l'objet, à la date du transfert et préalablement à celui-ci, d'une évaluation selon les règles de la catégorie d'origine. Ils sont transférés dans la catégorie " titres de placement " à cette valeur comptable.

Dans le cas où le titre proviendrait de la catégorie " Titres d'investissement ", il sera évalué à sa valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

2.5.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour en procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

2.5.5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille et
- Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

2.5.6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

2.6 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

2.7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du " taux de clôture ".

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (Agence de Paris) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste "écart de conversion".

Conversion des éléments du compte de résultat à l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

2.8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

2.9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation :	
Construits avant 1986	20 ans
Construits après 1986	40 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissables

2.10 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

2.11 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales. Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

2.12 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base " flat " et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

2.13 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

2.14 Engagements de retraite

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

ETATS B1 SOCIAL

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Ets. de crédit et assimilés au Maroc	Ets. de crédit à l'étranger	TOTAL 31/12/2015	TOTAL 31/12/2014
Comptes ordinaires débiteurs	1 216 564	1 230 836	2 037 317	1 271 325	5 756 042	4 747 487
Valeurs reçues en pension			2 554 737		2 554 737	45 210
Au jour le jour						
A terme			2 554 737		2 554 737	45 210
Prêts de trésorerie			4 539 650	934 661	5 474 311	4 100 656
Au jour le jour						
A terme			4 539 650	934 661	5 474 311	4 100 656
Prêts financiers		758 542	9 419 286	46 203	10 224 031	8 761 190
Autres créances	2 895 759	227 183		43 549	3 166 491	3 004 045
Intérêts courus à recevoir	2 908	1 568	13 120	1 624	19 220	16 382
Créances en souffrance						
TOTAL	4 115 231	2 218 129	18 564 110	2 297 362	27 194 832	20 674 970

ETATS B2 SOCIAL

CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

	Secteur public	Secteur privé			TOTAL 31/12/2015	TOTAL 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autres clientèle		
Crédits de trésorerie	580 422	1 771 147	27 429 606	52 314	29 833 489	27 461 801
Comptes à vue débiteurs	544 439	1 771 147	16 282 102	41 204	18 638 892	17 053 584
Créances commerciales sur le Maroc	20 078		3 344 752	2 106	3 366 936	3 581 140
Crédits à l'exportation			545 927		545 927	331 211
Autres crédits de trésorerie	15 905		7 256 825	9 004	7 281 734	6 495 866
Crédits à la consommation				9 328 888	9 328 888	8 395 860
Crédits à l'équipement	3 584 875		12 301 604		15 886 479	15 642 922
Crédits Immobiliers			9 183 256	27 136 464	36 319 719	34 852 464
Autres crédits de trésorerie	233 702	18 260 237	391 276		18 885 215	10 547 433
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir	28 593	130 200	320 477	237 357	716 626	756 595
Créances en souffrance	10 417	11 559	1 355 151	981 082	2 358 209	1 737 161
Créances pré-douteuses			75 443	191 308	266 751	401 251
Créances douteuses	10 369	141	1 032 182	148 601	1 191 293	575 064
Créances compromises	48	11 418	247 526	641 173	900 165	760 845
TOTAL	4 438 009	20 173 143	50 981 369	37 736 105	113 328 625	99 394 236

ETATS B3 SOCIAL

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

En milliers de DH

TITRES	Ets de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		TOTAL 31/12/2015	TOTAL 31/12/2014
			Financiers	Non Financiers		
TITRES CÔTÉS	1 418 864	7 002 856	19 464 976	512 881	28 399 578	29 749 787
Bons du Trésor et valeurs assimilées		6 938 416			6 938 416	5 489 415
Obligations	1 418 864	64 441	69 583	512 881	2 065 769	2 030 056
Autres titres de créance						
Titres de propriété			19 395 393		19 395 393	22 230 316
TITRES NON CÔTÉS	2 444 658	45 005	125 096	3 296	2 618 055	3 255 415
Bons du Trésor et valeurs assimilées						
Obligations	2 025 839				2 025 839	1 000 146
Autres titres de créance	389 914				389 914	2 089 384
Titres de propriété						
Intérêts courus	28 905	45 005	125 096	3 296	202 302	165 885
TOTAL	3 863 522	7 047 862	19 590 072	516 177	31 017 632	33 005 202

ETATS B4 SOCIAL

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

En milliers de DH

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-value latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	25 113 079	25 069 522	25 069 522			43 556
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 167 017	5 124 516	5 124 516			42 501
Obligations	168 871	168 871	168 871			
Autres titres de créance	380 742	380 742	380 742			
Titres de propriété	19 396 449	19 395 393	19 395 393			1 056
TITRES DE PLACEMENT	360 451	360 451	360 451			
Bons du Trésor et valeurs assimilées	200 897	200 897	200 897			
Obligations						
Autres titres de créance	159 554	159 554	159 554			
Titres de propriété						
TITRES D'INVESTISSEMENT	5 594 605	5 587 659	5 512 034		75 624	6 947
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 642 527	1 642 527	1 580 844		61 683	
Obligations	3 477 947	3 471 000	3 457 059		13 941	6 947
Autres titres de créance	474 131	474 131	474 131			
TOTAL	31 068 135	31 017 632	30 942 007		75 624	50 503

ETATS B5 SOCIAL

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS	4 089	19 703
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	91 776	83 631
DÉBITEURS DIVERS	560 921	366 480
Sommes dues par l'Etat	405 921	282 423
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel	81 578	72 596
Comptes clients de prestations non bancaires		
Divers autres débiteurs	73 422	11 461
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	4 822	6 501
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 215 661	1 340 782
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	78 753	163 114
Contrepartie du résultat de change de hors bilan		
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan		
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan		
Comptes d'écart sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	182 255	112 904
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	308 147	466 224
PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	210 163	210 056
Produits à recevoir	1 468	38 151
Charges constatées d'avance	208 695	171 905
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs		
Autres comptes de régularisation	436 343	388 484
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	1 877 269	1 817 097

ETATS B7 SOCIAL

CREANCES SUBORDONNEES

En milliers de DH

	Montant				Dont entreprises liées et apparentées	
	31/12/2015			31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
	Brut	Provisions	Net	Net	Net	Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	190 859		190 859	194 160	190 859	194 160
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL	190 859		190 859	194 160	190 859	194 160

ETATS B6 SOCIAL

TITRES DE PARTICIPATION

En milliers de DH

	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
TITRES DE PARTICIPATION							
RADIO MEDITERRANEE	AUDIOVISUEL	708 260	210 000 000	33,73	70 827		70 827
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Gest, de la place financière de Casablanca	500 000	400 000 000	12,50	50 000		50 000
TANGER ZONE FRANCHE	Sté d'aménagement	545 892	644 150 000	8,47	34 991		34 991
EMAT	Sté holding	44 828	8 047 300	55,71	30 355	30 355	
MAGSHORE	Offshoring	1 498	300 000	50,00	19 250	19 250	
FONCIERE EMERGENCE	Prom, Immobilier industriel et de services	193 392	240 033 800	8,06	18 131		18 131
ECOPARC DE BERRECHID	Sté d'aménagement	120 000	55 000 000	21,82	12 000		12 000
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Gestion Monétique	109 984	98 200 000	11,20	11 000		11 000
Fonds de garantie de la commande publique	Fonds d'investissement	100 000	100 000 000	10,00	10 000		10 000
MOROCAN INFORMATION TECHNO PARC CIE	Gest.Im.techno parc	56 500	46 000 000	12,28	5 650		5 650
MARTKO (MAGHREB ARAB TRADING C°)	Ets financier	12 000	600 000 USD	20,00	971	971	
MITC CAPITAL	Gest, fonds MNF	4 000	2 000 000	20,00	400		400
STE RECOURS	Sté de recouvrement	3 750	2 500 000	15,00	375	375	
O TOWER	Sté d'aménagement	2 250	1 000 000	22,50	225		225
511 Titres de participation					**264 174**	**50 950**	**213 223**
TITRES DES ENTREPRISES LIEES							
BOA GROUP	Ets de crédit/étranger	437 662	90 489 465	74,97	2 935 301		2 935 301
BIH	Ets de crédit/étranger	144 839 000	144 839 000	100,00	2 119 710	207 300	1 912 410
STE SALAFIN	Crédit à la consommation	1 790 432	239 449 700	74,77	628 635		628 635
MAGHREBAIL	Crédit bail	726 220	138 418 200	52,47	370 770		370 770
LITTORAL INVEST	Société immobilière	26 000	2 600 000	100,00	450 000		450 000
LOCASOM	Location Longue durée	784 768	83 042 900	94,50	336 882		336 882
HANOUTY	Distribution	76 486	16 767 900	45,60	121 815	121 815	
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Ets de crédit étranger	121 723	10 000 429 600 FCFA	32,38	136 006		136 006
BMCE CAPITAL	Banque d'affaires	1 000 000	100 000 000	100,00	100 000		100 000
STE CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'étude	155 437	40 000 000	38,85	90 192		90 192
RIYAD ALNOUR (VAR)	Hôtellerie	3 000	300 000	100,00	78 357		78 357
MAROC FACTORING	Factoring	450 000	45 000 000	100,00	51 817		51 817
GLOBAL NETWORK SYSTEMS HOLDING	Traitement de l'information	116 000	11 600 000	100,00	46 591		46 591
EUROSERVICES	Ets financier	3 768	4 831 000	78,00	40 630		40 630
BMCE IMMOBILIER	SCI	200 000	20 000 000	100,00	29 700		29 700
RM EXPERTS	Recouvrement créances	199 996	20 000 000	100,00	20 000		20 000
CONGOLAISE DE BANQUE	Ets de crédit étranger	370 000	10 000 000 000 FCFA	37,00	75 751		75 751
ACMAR	Assurances et service	100 000	50 000 000	20,00	10 001		10 001
BMCE CAPITAL BOURSE	Sté de bourse	67 500	10 000 000	67,50	6 750		6 750
STE FINANCIERE Italie	Société financière	600 000	600 000 EURO	100,00	6 470	6 470	
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion OPCVM	50 000	5 000 000	100,00	6 443		6 443
Eurafric Informatique	Service Informatique	40 998	10 000 000	41,00	4 100		4 100
DOCUPRINT	Sté de service	50 000	5 000 000	100,00	19 000		19 000
BMCE ASSURANCES	Assurances	15 000	1 500 000	100,00	3 025		3 025
IT INTERNATIONAL SERVICE	Sté de service informatique	3 100	31 000 EURO	100,00	334		334
EURAFRIC GED SERVICES	Sté de service	937	2 200 000	4,26	94		94
SONORMA	Société immobilière	300	100 000	30,00	30		30
512 Titres de participation dans les entreprises liées					**7 688 406**	**335 840**	**7 352 566**
TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE							
PROPARCO	Ets crédit multi-national	1 082 935	693 079 200 EUR	2,50	173 008		173 008
E.S.F.G.	Ets crédit /étranger	923 105	207 075 338 EUR	0,45	171 928	159 851	12 077
E.S.I	Ets crédit /étranger	467 250	500 400 000 EUR	0,93	148 002	134 973	13 029
UBAE ARAB ITALIAN BANK	Ets crédit/étranger	63 032	159 860 800 EUR	4,34	71 430		71 430
AMETHIS FINANCE LUXEMBOURG	Sté d'invest en capital à risque	1 790	56 702 294	3,16	37 803		37 803
BANQUE MAGHREBINE D'INVEST ET DU COMMERCE EXT	Ets crédit	6 000	150 000 000 USD	4,00	14 851		14 851
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	107 500	300 000 000	7,17	10 750	3 906	6 844
MAROC NUMERIC FUND	Fonds d'investissement	50 000	50 000 000	20,00	10 000	2 265	7 735
INMAA SA	Société de service	53 333	20 000 000	26,67	5 333	2 323	3 010
AFREXIM BANK (AFRICAN IMPORT EXPORT)	Ets crédit /étranger	30	175 621 000 USD	0,20	3 054		3 054
FONDS MONETAIRE ARABE (ARAB TRADE FINANCING PROGRAM)	Ets financier	50	500 000 000 USD	0,05	2 970		2 970
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 500	2 000 000	12,50	250		250
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE BANCAIRE	Gestion des fonds de garantie	588	1 000 000	5,88	59		59
515 Titres de l'activité de portefeuille					**649 438**	**303 319**	**346 120**
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION							
CFG GROUP	Banque d'investissement	285 065	288 956 500	9,87	103 997		103 997
MUTANDIS SCA	Fonds d'investissement	582 354	619 264 100	9,40	64 752		64 752
Mutandis AUTOMOBILE SCA	Fonds d'investissement	592 451	630 000 000	9,40	65 874		65 874
ROYAL RANCHES MARRAKECH	Promot. Immobilière et touristique	106 667	800 000 000	13,33	60 000		60 000
VIGEO	Conseil financier	24 000	11 965 940 EUR	4,01	5 176		5 176
SOGEPOS	Sté d'aménagement	46 216	35 000 000	13,20	4 622		4 622
LA CELLULOSE DU MAROC	Pâte à papier	52 864	700 484 000	0,75	3 393	3 393	
SMAEX	Assurances et service	16 900	37 500 000	4,51	1 690		1 690
FRUMAT	Agro-alimentaire	4 000	13 000 000	3,08	1 450	1 450	
STE IMMOBILIERE SIEGE GPBM	Immobilier	12 670	19 005 000	6,67	1 267		1 267
STE D'AMENAGEMENT DU PARC INDUSTRIE	Sté d'aménagement	10 000	60 429 000	1,65	1 000		1 000
MAROCLEAR	Dépositaire central	8 030	20 000 000	4,02	803		803
EXPERIAN MAROC	Sté de service	27 000	90 000 000	3,00	2 700	2 700	
GECOTEX	Industrie	5 000	10 000 000	5,00	500	500	
SOCIETE ALLICOM MAROC	Industrie	5 000	20 000 000	2,50	500	500	
DAR ADDAMANE	Organismes de garantie	9 610	75 000 000	0,64	481		481
STE IPE	Edition et impression	4 000	5 440 000	7,35	400		400
SINCOMAR	Agro-alimentaire	494	37 440 000	0,13	49	49	
PORNET	Service informatique	1 800	6 000 000	0,03	180		180
SWIFT	Sté de service	23	434 020 000 EUR	0,01	23		23
DYAR AL MADINA	Cie immobilière	640	20 000 000	0,32	9		9
RMA WATANYA	Assurances	5	1 796 170 800	0,00	2		2
RISMA	Tourisme	10	795 941 500	0,00010	2		2
516-9 Autres titres de participation					**318 870**	**8 593**	**310 277**
COMPTES COURANTS D'ASSOCIÉS							
RYAD ENNOUR					471 643		471 643
BMCE IMMOBILIER					38 000		38 000
O TOWER					3 163		3 163
MARTCO					1 500	1 500	
SIÈGE G.P.B.M.					723		723
MAGHSHORE					2 248	2 248	
ALLICOM MAROC					552	552	
514 Autres emplois assimilés					**517 828**	**4 300**	**513 528**
Total Général					**9 438 715**	**703 001**	**8 735 714**

ETATS B9 SOCIAL

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de DH

	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
Immobilisations incorporelles	**995 354**	**116 028**		**1 111 382**	**529 693**	**117 587**		**647 280**	**464 102**
Droit au bail	89 955	4 950		94 905					94 905
Immobilisations en recherches et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	905 399	111 078		1 016 477	529 693	117 587		647 280	369 197
Immobilisations incorporelles hors exploitation									
Immobilisations corporelles	**5 272 089**	**2 449 183**	**36 843**	**7 684 429**	**3 050 137**	**221 308**	**5 382**	**3 266 063**	**4 418 366**
Immeubles d'exploitation	**1 097 202**	**17 180**	**2 311**	**1 112 071**	**310 382**	**20 909**	**950**	**330 341**	**781 730**
Terrain d'exploitation	186 016		457	185 559					185 559
Immeubles d'exploitation - Bureaux	911 186	17 180	1 854	926 512	310 382	20 909	950	330 341	596 171
Immeubles d'exploitation - Logements de fonctions									
Mobilier et matériel d'exploitation	1 610 493	61 512	3 829	1 668 176	1 382 433	64 059	3 828	1 442 664	225 512
Mobilier de bureau d'exploitation	413 379	38 256		451 635	303 896	18 444		322 340	129 295
Matériel de bureau d'exploitation	175 656	5 377	3 792	177 241	158 340	6 479	3 792	161 027	16 214
Matériel informatique	904 877	12 488		917 365	837 202	32 920		870 122	47 243
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	19 634	2 263		21 897	9 130	2 957		12 087	9 810
Autres matériel d'exploitation	96 947	3 128	37	100 038	73 864	3 259	36	77 087	22 951
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	**1 781 944**	**122 641**		**1 904 585**	**1 175 572**	**113 825**		**1 289 397**	**615 188**
Immobilisation corporelles hors exploitation	**782 450**	**2 247 850**	**30 703**	**2 999 597**	**181 750**	**22 515**	**604**	**203 661**	**2 795 936**
Terrain hors exploitation	379 838	2 194 604	30 099	2 544 343					2 544 343
Immeubles hors exploitation	**292 523**	**48 138**	**604**	**340 057**	**98 001**	**15 526**	**604**	**112 923**	**227 134**
Mobilier et matériel hors exploitation	48 911	1 585		50 496	37 581	2 764		40 345	10 151
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	61 178	3 523		64 701	46 169	4 225		50 394	14 307
TOTAL	**6 267 443**	**2 565 211**	**36 843**	**8 795 811**	**3 579 830**	**338 895**	**5 382**	**3 913 343**	**4 882 468**

ETATS B9 BIS SOCIAL

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

En milliers de DH

DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	Nature	Montant Brut	Amortissement cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-value de cession	Moins-value de cession
26/02/2015	matériel de bureau divers	1 290	1 290		129	129	
23/03/2015	isaac & alenda	778		778	31 076	30 298	
29/04/2015	matériel de bureau divers	1 702	1 702		170	170	
03/06/2015	appartement youssoufia	877	219	658	1 880	1 222	
15/06/2015	matériel de bureau divers	800	800		80	80	
30/06/2015	ferme sidi messaoud	15 000		15 000	20 000	5 000	
24/07/2015	villa agadir rue dakar	734	604	130	4 900	4 770	
08/10/2015	parc cycle divers	37	36	1	2	1	
08/12/2015	appartement immeuble nador	1 434	731	703	1 458	755	
31/12/2015	taghazout lot a117-a118	190		190	1 408	1 218	
31/12/2015	terrain abdelmoumen	14 000		14 000	34 000	20 000	
		36 842	**5 382**	**31 460**	**95 103**	**63 643**	

ETATS B10 SOCIAL

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres Ets. de crédit et assimilés au Maroc	Ets. de crédit à l'étranger	TOTAL 31/12/2015	TOTAL 31/12/2014
Comptes ordinaires créditeurs		3 436	24 880	255 128	283 444	234 612
Valeurs données en pension	5 259 343	8 365 596		782 748	14 407 687	4 278 100
Au jour le jour	2 916 242	2 450 008			5 366 250	
A terme	2 343 101	5 915 588		782 748	9 041 437	4 278 100
Emprunts de trésorerie	3 710 000	4 356 390	4 406 240	2 446 817	14 919 447	10 189 470
Au jour le jour		3 028 507	182 625	372 994	3 584 126	1 595 494
A terme	3 710 000	1 327 883	4 223 615	2 073 823	11 335 321	8 593 976
Emprunts financiers	81 581		540 406	891 355	1 513 342	1 544 528
Autres dettes	9 820	399	34 803		45 022	68 089
Intérêts courus à payer	21 888	30 741	12 094	10 571	75 294	66 713
TOTAL	**9 082 632**	**12 756 562**	**5 018 423**	**4 386 619**	**31 244 236**	**16 381 512**

ETATS B11 SOCIAL

DEPOTS DE LA CLIENTELE

En milliers de DH

	Secteur public	Secteur Privé			TOTAL 31/12/2015	TOTAL 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	1 167 099	731 355	14 568 437	45 237 556	61 704 447	56 389 337
Comptes d'épargne			38 353	20 696 987	20 735 340	19 484 747
Dépôts à terme	4 482 560	4 936 691	2 952 854	16 765 631	29 137 736	25 248 615
Autres comptes créditeurs	3 002 771	2 525 728	3 310 908	185 292	9 024 699	8 448 142
Intérêts courus à payer	43 633	41 047	103 262	415 639	603 581	531 595
TOTAL	**8 696 063**	**8 234 821**	**20 973 814**	**83 301 105**	**121 205 803**	**110 102 437**

ETATS B12 SOCIAL

SITUATION DES CERTIFICATS DE DEPOT AU 31/12/2015

En milliers de DH

LIGNE	Caractéristiques					Volume
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux	Mode de remboursement	
CD BMCE	21/03/2014	21/03/2016	100	4,10%	Infini	705 000
CD BMCE	18/04/2014	18/04/2017	100	4,25%	Infini	420 000
CD BMCE	01/04/2014	01/04/2016	100	4,10%	Infini	60 000
CD BMCE	09/04/2014	09/04/2018	100	3,85%	Infini	65 000
CD BMCE	07/04/2014	07/04/2017	100	4,25%	Infini	443 000
CD BMCE	30/04/2014	30/04/2017	100	4,20%	Infini	310 000
CD BMCE	30/04/2014	30/04/2018	100	4,40%	Infini	170 000
CD BMCE	30/04/2014	30/04/2019	100	4,55%	Infini	365 000
CD BMCE	08/05/2014	08/05/2017	100	4,15%	Infini	70 000
CD BMCE	08/05/2014	08/05/2019	100	4,50%	Infini	12 000
CD BMCE	13/05/2014	13/05/2016	100	3,90%	Infini	200 000
CD BMCE	15/05/2014	15/05/2017	100	4,20%	Infini	210 000
CD BMCE	27/10/2014	27/10/2016	100	3,35%	Infini	143 000
CD BMCE	11/11/2014	11/11/2016	100	3,35%	Infini	370 000
CD BMCE	19/01/2015	18/01/2016	100	2,85%	Infini	1 895 000
CD BMCE	19/01/2015	19/01/2017	100	2,95%	Infini	105 000
CD BMCE	04/02/2015	03/02/2016	100	2,85%	Infini	520 000
CD BMCE	04/02/2015	04/02/2018	100	3,10%	Infini	430 000
CD BMCE	09/03/2015	07/03/2016	100	2,80%	Infini	180 000
CD BMCE	27/04/2015	25/04/2016	100	2,95%	Infini	150 000
CD BMCE	08/10/2015	06/10/2016	100	2,94%	Infini	400 000
						7 223 000

ETATS B13 SOCIAL

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	9 253	11 279
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	414 092	2 251 953
CRÉDITEURS DIVERS	1 193 397	1 140 525
Sommes dues à l'Etat	598 259	559 114
Sommes dues aux les organismes de prévoyance	49 996	51 841
Sommes diverses dues au le personnel	181 879	162 670
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	3 599	3 588
Fournisseurs de biens et services	38 861	23 069
Divers autres créditeurs	320 803	340 243
COMPTES DE RÉGULARISATION	817 007	546 844
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	24 725	150 827
Comptes d'écart sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	73 406	90 551
Charges à payer et produits constatées d'avance	211 733	209 824
Autres comptes de régularisation	507 143	95 642
TOTAL	**2 433 750**	**3 950 602**

ETATS B14 SOCIAL

PROVISION

En milliers de DH

	Encours 31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2015
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF :	5 356 292	1 327 120	1 114 549	-2 712	5 566 151
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	58 669		53		58 616
Créances sur la clientèle	4 192 992	1 283 564	733 941	1 683	4 744 298
Agios réservés	9 733				9 733
Titres de placements		43 556			43 556
Titres de participation et emplois assimilés	1 087 389		380 000	-4 388	703 001
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Titres d'investissement	7 509		555	-7	6 947
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	409 098	77 744	3 646	-3	483 193
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 757		1 575		182
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	390 600	65 205			455 805
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	16 741	12 539	2 071	-3	27 206
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	5 765 390	1 404 864	1 118 195	-2 715	6 049 344

ETATS B16 SOCIAL

DETTES SUBORDONNEES

En milliers de DH

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Conditions de remboursement anticipé, subordonné et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur DH)
DH	1 000 000	1	4,38%	10 ans		1 000 000
DH	150 000	1	5,95%	Perpétuel		150 000
DH	850 000	1	3,95%	Perpétuel		850 000
DH	950 000	1	4,23%	Perpétuel		950 000
DH	50 000	1	5,30%	Perpétuel		50 000
DH	160 000	1	6,18%	10 ans		160 000
DH	50 000	1	6,18%	10 ans		50 000
DH	790 000	1	5,08%	10 ans		790 000
DH	154 500	1	5,64%	10 ans		154 500
DH	845 500	1	4,22%	10 ans		845 500
DH	626 000	1	4,74%	10 ans		626 000
DH	1 374 000	1	3,69%	10 ans		1 374 000
EUR	70 000	10,78	5,86%	10 ans		754 810
EUR	25 000	10,78	5,90%	10 ans		269 575

ETATS B17 SOCIAL

CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Encours 31/12/2014	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2015
Ecarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	10 693 747	413 900	-2 863	11 104 784
Réserve légale	460 306			460 306
Autres réserves	5 327 023	413 900	-2 863	5 738 060
Primes d'émission, de fusion et d'apport	4 906 418			4 906 418
Capital	1 794 633			1 794 633
Capital appelé	1 794 633			1 794 633
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires - Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	10	34		44
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 203 572			1 304 036
TOTAL	13 691 962	413 934	-2 863	14 203 497

ETATS B18 SOCIAL

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	18 749 860	15 674 188
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	940 029	1 010 948
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmés	940 029	1 010 948
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	4 805 370	5 135 737
Crédits documentaires import	2 204 722	1 840 429
Acceptations ou engagements de payer	758 904	668 394
Ouvertures de crédit confirmés	1 350 790	2 322 282
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	490 954	304 632
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	3 643 050	2 475 877
Crédits documentaires export confirmés	606 302	32 356
Acceptations ou engagements de payer	4 347	4 186
Garanties de crédits données		
Autres cautions, avals et garanties donnés	3 032 401	2 439 335
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 361 411	7 051 626
Garanties de crédits données		
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	6 932 541	5 097 562
Autres cautions et garanties données	2 428 870	1 954 064
Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	8 120 601	5 911 114
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	8 089 828	5 880 341
Garanties de crédits	2 145 021	2 079 268
Autres garanties reçues	5 944 807	3 801 073
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE L'ETAT ET D'ORGANISMES DE GARANTIE DIVERS	30 773	30 773
Garanties de crédits	30 773	30 773
Autres garanties reçues		

ETATS B19 SOCIAL

ENGAGEMENTS SUR TITRES

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	Montant
ENGAGEMENTS DONNÉS	80 461
Titres achetés à réméré	78 357
Autres titres à livrer	2 104
ENGAGEMENTS REÇUS	210 436
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	210 436

ETATS B20 SOCIAL

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

En milliers de DH

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	23 271 896	16 670 787	17 383 899	9 980 955
Devises à recevoir	10 657 909	6 700 118	4 406 126	3 837 802
Dirhams à livrer	1 771 813	1 036 054	3 221 145	2 364 861
Devises à livrer	9 841 559	7 327 725	5 448 309	2 642 017
Dirhams à recevoir	1 000 615	1 606 890	4 308 319	1 136 275
Dont swaps financiers de devises				
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	6 627 031	5 623 714	269 265	473 290
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	3 137 597	3 730 389	242 731	473 290
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	2 594 819	915 161		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	894 615	978 164	26 534	2 939

ETATS B21 SOCIAL

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

En milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 167 909		
Autres titres	549 626		
Hypothèques	62 401 159		
Autres valeurs et sûretés réelles	158 988 618		
TOTAL	227 107 312		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du Passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 422 632	BDT donnés en pension	
Autres titres	916 461	Autres valeurs données en pension	
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	14 339 093		

CREANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTELE SOCIALE

En milliers de DH

	crédits par décaissement	crédits par signature	Total	provision pour crédits par décaissement
Créances pré-douteuses	289 846		289 846	23 095
Créances douteuses	1 939 431		1 939 431	748 138
Créances compromises	4 941 580		4 941 580	4 041 414
TOTAL	7 170 857		7 170 857	4 812 647

ETATS B22 SOCIAL

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

En milliers de DH

	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 884 331	3 144 279	2 493 456	7 343 168	529 203	21 394 437
Créances sur la clientèle	27 095 179	6 589 152	9 258 492	24 096 110	26 468 371	93 507 304
Titres de créance	23 732 777	107 259	3 594 440	2 072 875	1 510 281	31 017 632
Créances subordonnées						
Crédit-bail et assimilé						
TOTAL	**58 712 287**	**9 840 690**	**15 346 388**	**33 512 153**	**28 507 855**	**145 919 373**
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 558 208	5 276 912	3 819 791	763 682	298 497	22 717 090
Dettes envers la clientèle	6 324 166	5 385 077	16 514 828	2 819 191		31 043 262
Titres de créance émis	1 895 000	1 405 000	1 323 000	2 600 000		7 223 000
Emprunts subordonnés				2 024 385	4 000 000	6 024 385
TOTAL	**20 777 374**	**12 066 989**	**21 657 619**	**8 207 258**	**4 298 497**	**67 007 737**

ETATS B23 SOCIAL

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

En milliers de DH

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 5% des Fonds Propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
20	39 877 309	30 586 047	4 640 469	492 665

ETATS B24 SOCIAL

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

En milliers de DH

BILAN	Montant
Actif	37 007 061
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	80 456
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 596 417
Créances sur la clientèle	6 457 679
Titres de transaction et de placement et d'investissement	4 260 570
Autres actifs	139 086
Titres de participation et emplois assimilés	5 281 994
Créances subordonnées	190 859
Immobilisations données en crédit-bail et location	
Immobilisations incorporelles et corporelles	
PASSIF	32 628 878
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	26 349 494
Dépôts de la clientèle	3 190 136
Titres de créance émis	2 026 832
Autres passifs	38 031
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	
Dettes subordonnées	1 024 385
Hors bilan	6 601 304
Engagements donnés	6 393 273
Engagements reçus	208 031

ETATS B25 SOCIAL

MARGE D'INTERET

En milliers de DH

	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts perçus	**6 575 131**	**6 500 827**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	705 261	545 344
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 378 909	5 388 763
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	490 961	566 720
Intérêts servis	**3 129 281**	**3 309 419**
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	802 951	928 695
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	1 779 179	1 739 036
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	547 152	641 688

ETATS B26 SOCIAL

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

En milliers de DH

CATEGORIE DE TITRES	31/12/2015	31/12/2014
Titres de participation	22 108	16 978
Participations dans les entreprises liées	423 435	349 216
Titres de l'activité de portefeuille		
Emplois assimilés	43 582	51 185
TOTAL	**489 126**	**417 379**

ETATS B27 SOCIAL

COMMISSIONS

En milliers de DH

COMMISSIONS	31/12/2015	31/12/2014
COMMISSIONS PERÇUES	1 131 043	1 031 765
Sur opérations avec les établissements de crédit		169
Sur opérations avec la clientèle	444 409	367 607
Sur opérations de change	188 443	205 878
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	34 687	28 040
Sur produits dérivés		
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	27 269	26 639
Sur moyens de paiement	308 911	286 131
Sur activités de conseil et d'assistance		
Sur ventes de produits d'assurances	50 306	49 826
Sur autres prestations de service	77 018	67 474
COMMISSIONS VERSÉES	213 808	222 187
Sur opérations avec les établissements de crédit		
Sur opérations avec la clientèle		
Sur opérations de change	129 718	126 248
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
Sur produits dérivés	4 591	5 276
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	1 778	19 444
Sur moyens de paiement	49 012	42 447
Sur activités de conseil et d'assistance		
Sur ventes de produits d'assurances		
Sur autres prestations de service	28 707	28 772

ETATS B28 SOCIAL

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

En milliers de DH

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS	2 626 818	2 852 596
Gains sur les titres de transaction	469 773	1 065 354
Plus-value de cession sur titres de placement	356 831	174 222
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement		
Gains sur les produits dérivés	952 418	1 188 156
Gains sur les opérations de change	847 796	424 863
CHARGES	1 910 787	1 553 526
Pertes sur les titres de transaction	111 204	71 417
Moins value de cession sur titres de placement	221 205	88 017
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	43 557	
Pertes sur les produits dérivés	979 494	1 180 355
Pertes sur opérations de change	555 327	213 737
RESULTAT	716 031	1 299 070

ETATS B29 SOCIAL

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers de DH

CHARGES	31/12/2015	31/12/2014
Charges de personnel	1 455 087	1 352 127
Impôts et taxes	85 230	63 553
Charges extérieures	1 383 607	1 273 849
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	339 052	338 593

ETATS B30 SOCIAL

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2015	31/12/2014
Produits et charges		
Autres produits et charges bancaires	496 758	1 083 859
Autres produits bancaires	2 815 262	3 058 475
Autres charges bancaires	2 318 504	1 974 616
Produits et charges d'exploitation non bancaires	**85 620**	**98 089**
Produits d'exploitation non bancaires	134 333	153 683
Charges d'exploitation non bancaires	48 713	55 594
Autres charges		
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	1 734 984	2 154 538
Autres produits		
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	1 160 482	1 020 744

ETATS B32 SOCIAL

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

En milliers de DH

INTITULES	Montant
I- Résultat Net Comptable	
Bénéfice net	1 304 036
Perte nette	
II- Réintégration fiscales	447 251
1- Courantes	128 816
Dons et subventions	6 336
Cadeaux	7 570
Charges non dédudctibles	22 065
Primes de jouets	1 625
Amortissement voitures non déductibles	8 946
Provisions pour risques généraux	65 205
Contribution à la cohésion sociale	17 069
2- Non courantes	318 435
Impôts sur les sociétés	318 435
III- Déductions fiscales	423 435
1- Courantes	423 435
Dividendes	423 435
2- Non courantes	-
VI- Résultat net fiscal	1 327 853
Impôts sur les sociétés	318 435
VI- Résultat net fiscal	
Reprise sur provisions pour investissements	

ETATS B33 SOCIAL

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

En milliers de DH

I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	1 622 471
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	128 816
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	423 435
(=) Résultat courant théoriquement imposable	1 327 853
(-) Impôt théorique sur résultat courant	491 305
(=) Résultat courant après impôts	1 131 166
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	

ETATS B34 SOCIAL

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

En milliers de DH

	Solde au début de l'exercice (1)	Opération comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
A- TVA collectée	93 138	613 945	614 068	93 014
B- TVA à récupérer	91 480	445 259	437 384	99 356
Sur charges	86 047	388 709	386 108	88 648
Sur immobilisations	5 433	56 550	51 276	10 707
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	1 657	168 685	176 684	-6 342

ETATS C1 SOCIAL

MONTANT DU CAPITAL : 1 794 633 900 DH
VALEUR NOMINALE DES TITRES : 10 DH

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus Exercice précédent	Nombre de titres détenus Exercice actuel	Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)
A- Actionnaires marocains					
RMA WATANYA*	67 Avenue des FAR - Casablanca	53 814 091	53 559 056	29,84	29,84
SFCM	239, Bd Mohamed V	907 205	907 205	0,51	0,51
FINANCECOM	69 Avenue des FAR - Casablanca	10 705 347	10 705 351	5,97	5,97
CIMR	100, Bd Abdelmoumen - Casablanca	7 348 804	7 348 804	4,09	4,09
CDG **		15 186 872	17 138 328	9,55	9,55
MAMDA/ MCMA	16 Rue Abou Inane -Rabat	9 220 533	9 220 533	5,14	5,14
Personnel BMCE		2 620 016	2 355 167	1,31	1,31
SBVC et divers		27 997 360	26 565 784	14,80	14,80
TOTAL (1)		127 800 228	127 800 228	71,21	71,21
B- Actionnaires étrangers					
BES VIDA COMPAHNIA DE SEGUROS SA		4 634 108	4 634 108	2,58	2,58
Banque fédérative du crédit mutuel		47 029 054	47 029 054	26,21	26,21
TOTAL		**179 463 390**	**179 463 390**	**100**	**100**

* Y compris OPCVM dédiés DE RMA WATANYA

** Suivant confirmation CDG datée du 25/05/2015

ETATS C2 SOCIAL

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

En milliers de DH

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
Décision du : 27 mai 2005			
Report à nouveau	10	Réserves légales	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	789 639
Résultats net de l'exercice	1 203 572	Autres affectations	413 943
Prélèvement sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
TOTAL A	**1 203 582**	**TOTAL B**	**1 203 582**

ETATS C3 SOCIAL

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En milliers de DH

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres et assimilés	**22 410 398**	**19 995 030**	**18 633 841**
Opérations et résultats de l'exercice			
Produit net bancaire	5 374 331	5 518 532	4 809 284
Résultat avant impôts	1 622 471	1 454 706	1 480 987
Impôts sur les résultats	318 435	251 133	372 362
Bénéfices distribués	789 639	717 854	592 229
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)			
Résultat par titre (en MAD)			
Résultat net par action ou part sociale			
Bénéfice distribué par action ou part sociale	4	4	3
Personnel			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 455 087	1 352 127	1 308 295
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4 909	4 955	4 883

ETATS C4 SOCIAL

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

En milliers de DH

I- DATATION	
Date de clôture (1)	**31/12/2015**
Date d'établissement des états de synthèse (2)	**11/03/2016**
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	**Indications des événements**
	Favorables
	Défavorables

ETATS C6 SOCIAL

EFFECTIFS

En nombre

EFFECTIFS	31/12/2015	31/12/2014
Effectifs rémunérés	4 909	4 955
Effectifs utilisés	4 909	4 955
Effectifs équivalent plein temps	4 909	4 955
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	3 158	3 052
Employés (équivalent plein temps)	1 751	1 903
Dont effectifs employés à l'étranger	49	34

ETATS C7 SOCIAL

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

En milliers de DH

	Nombre de comptes		Montants	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Titres dont l'établissement est dépositaire	9 840	10 480	2 209 807 585	195 865 090
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	83	68	90 090 939	78 929 048
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

ETATS C8 SOCIAL

RESEAU

En nombre

RESEAU	31/12/2015	31/12/2014
Guichets permanents	697	665
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	824	702
Succursales et agences à l'étranger	1	1
Bureaux de représentation à l'étranger	39	29

ETATS C9 SOCIAL

COMPTES DE LA CLIENTELE

En nombre

COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/2015	31/12/2014
Comptes courants	91 571	84 735
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	268 489	255 591
Autres comptes chèques	1 051 872	1 061 654
Comptes d'affacturage		
Comptes d'épargne	780 521	774 586
Comptes à terme	11 214	10 834
Bons de caisse	1 965	2 179
Autres comptes de dépôts		

Sont assortis de la mention “Néant”, pour l’exercice 2015, les états suivants :

- Etat des dérogations ;
- Etat des changements de méthodes ;
- Immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple ;
- Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie.

Fidaroc Grant Thornton
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

KPMG
11, Avenue Bir Kacem
Souissi Rabat
Maroc

Aux Actionnaires de
BMCE-BANK
140, Avenue Hassan II
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notrerapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2015

1.1. Convention de compte courant d'associés en faveur de « O TOWER » entre FINANCECOM, BMCE BANK et RMA WATANYA

Par cette convention conclue le 1er janvier 2015, BMCE BANK, FINANCECOM et RMA WATANYA actionnaires de la société « O TOWER » à hauteur de 55% pour FINANCECOM, 22,5% pour RMA WATANYA et 22,5% pour BMCE BANK acceptent de mettre à la disposition de celle-là une avance en compte courants d'associés ouverte au taux de 4,5%. L'objet de cette avance en compte courant est de permettre, à titre temporaire, le financement de l'activité de « O TOWER ». Le montant qui a été libéré à fin 2015 s'élève à 5.942 KDH.

La présente convention est conclue pour une période de douze (12) mois à compter du 1er janvier 2015. Au-delà de cette période, elle sera renouvelée par tacite reconduction, par période d'un (1) an ferme au 31 décembre de chaque année.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré en 2015 un produit de 151 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BMCE BANK et Président du Conseil d'Administrateur de « O TOWER »
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BMCE BANK et également Administrateur à « O TOWER »
- Monsieur Zouheir BENSAID, Administrateur de BMCE BANK et également Administrateur à « O TOWER »

1.2. Mandats de conseil conclus avec BMCE CAPITAL CONSEIL

- Un mandat de conseil, signé le 14 avril 2015, a pour objet la conduite d'une due diligence, la revue du business plan et l'élaboration d'un rapport d'évaluation, un mémorandum d'information ainsi que la mise en place d'une data room électronique relative à BOA Group.

  Ce mandat a une durée de 12 mois sauf prolongation par consentement mutuel.

  Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 1.100 KDH.

- Un 2ème mandat de conseil a été conclu le 15 avril 2015 et désigne BMCE CAPITAL CONSEIL comme conseiller et coordinateur global de l'opération d'émission, par appel public à l'épargne, d'obligations subordonnées d'un montant de 2 MMDH.

  Ce mandat s'étale sur 18 mois avec reconduction tacite.

  Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 2.000 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

1.3. Convention de prestations de services conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL

En date du 23 mai 2015, une convention de prestations de services a été conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL.

Dans le cadre du déploiement de la stratégie d'investissement de BMCE BANK en Afrique, cette convention a pour objet la fourniture de prestations liées à la mise en place d'une stratégie « marché » dédiée aux investissements en Afrique ainsi que la constitution et le développement d'un portefeuille de titres ayant une exposition africaine.

Cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2015 avec le règlement d'une rémunération de 20.000 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

1.4. Contrat d'ouverture de crédit conclu entre BMCE BANK ET BOA GROUP

BMCE BANK s'est engagée par un contrat datant du 22 juin 2015 à octroyer en faveur de BOA Group un crédit de 20.000.000 d'euros sur une durée de 7 ans avec un différé en Capital de deux ans et sans aucun différé en intérêt. Le crédit produira des intérêts au taux variable égal au taux Euribor 6 mois, augmenté d'une marge fixe de 350 points de base l'an hors taxes.

L'acte précise également les caractéristiques essentielles du crédit ainsi que ses modalités de remboursement.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit de 5.390 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BOA Group et de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

- Monsieur Mohamed AGOUMI est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

1.5. Convention de gestion d'une plate-forme de recouvrement des dossiers entre BMCE BANK et SALAFIN (Avenant)

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de recouvrement, BMCE BANK et SALAFIN ont conclu une convention cadre le 15 septembre 2008, puis modifiée le 5 juin 2009, déterminant les modalités de mise en place d'une plate-forme de recouvrement dédiée.

La révision du dispositif de recouvrement commercial préconise d'impliquer le réseau de la banque par la prise en charge du 1er et 2ème impayé tous produits confondus.

Cet avenant a pour objet de définir les nouvelles modalités et le périmètre d'intervention des parties.

En termes de rémunération, depuis le 1er juillet 2015, SALAFIN intervient à partir du 3ème impayé et facture 13% du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/ dossier.

Par ailleurs, un dossier confié à la plate-forme SALAFIN est géré jusqu'à la récupération de l'intégralité des impayés ou à la transmission vers les entités définies par la stratégie de recouvrement. Dans le cas où le nombre d'impayés diminue de 2 à 1 impayé, la rémunération est de 5% HT du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/dossier.

Les frais des SMS sont facturés à l'identique pour les dossiers non gérés par SALAFIN.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge de 5.156 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank

- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Administrateurs de BMCE Bank

- Messieurs Driss BENJELLOUN et Omar TAZI, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank.

1.6. Acte de cession de compte courant conclu entre ALLIANCES DARNA et BMCE BANK

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de BMCE BANK dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KDH.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et BMCE BANK, suite auquel, BMCE BANK devient propriétaire dudit compte courant d'associés. La cession a été convenue pour un montant de 250.143 KDH.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré en 2015 un produit de 4.558 KDH.

Personne concernée :

- M. M'Fadel ELHALAISSI, Directeur Général Délégué à BMCE Bank et Administrateur à RIYAD ALNOUR

1.7. Convention de prestations de services conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL

BMCE BANK et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1er janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe BMCE BANK et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de BMCE BANK.

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 600 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

1.8. Convention de compte courant d'associé entre RIYAD ALNOUR et BMCE BANK

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, BMCE BANK accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de 221.500 KDH au taux de 4%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de BMCE BANK au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de réméré.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré en 2015 un produit de 4.036 KDH.

Personne concernée :

- M. M'Fadel ELHALAISSI, Directeur Général Délégué à BMCE Bank et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL

Cet avenant conclu en date du 18 décembre 2014 modifie les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BMCE BANK, telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 puis dans ses avenants subséquents.

Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 59.225 KDH au titre de la gestion déléguée et de 23.690 KDH au titre de la rémunération variable.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID, Administrateur de BMCE Bank est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital
- Monsieur Zouheir BENSAID, Administrateur de BMCE Bank est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital
- Messieurs Driss BENJELLOUN et M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank sont également membres du Conseil de Surveillance de BMCE Capital

2.2. Convention de transfert de systèmes informatiques et de services entre BMCE BANK, BMCE BANK INTERNATIONAL PLC et IT INTERNATIONAL SERVICES

Par cette convention conclue le 28 février 2014, BMCE BANK INTERNATIONAL PLC transfère à la société IT INTERNATIONAL SERVICES, filiale de BMCE BANK sa plateforme informatique en contrepartie de prestations de services informatiques par cette dernière à son bénéfice.

Au titre de l'année 2014, le prix correspondant à ce transfert s'élève à 2.989.438 euros.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank et Administrateur de BMCE Bank International Plc
- Monsieur Mohammed AGOUMI Administrateur de BMCE Bank International Plc est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank et Administrateur d'IT International Services

- Monsieur Mounir CHRAIBI Directeur Général Délégué de BMCE Bank est également Administrateur d'IT International Services

2.3. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BMCE BANK et BMCE IMMOBILIER (EX MABANICOM)

Par cette convention conclue le 13 février 2014, BMCE BANK accepte de mettre à la disposition de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) une avance en compte courant d'associés d'un montant global net de 38.000 KDH au taux réglementaire en vigueur soit 3,45 % au titre de l'exercice 2013.

L'avance est consentie pour une durée d'un an renouvelable et son remboursement s'opèrera par affectation du produit de cession des unités immobilières acquises au moyen de ladite avance auprès de la société PACK ENERGY et ce au fur et à mesure de la réalisation des cessions.

Conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, cette convention expire au terme du remboursement intégral de l'avance par BMCE IMMOBILIER en faveur de BMCE BANK.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 1.378 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank

- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank

- Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.4. Convention de collaboration entre BMCE BANK et BMCE IMMOBILIER

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de BMCE BANK en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de BMCE BANK et du groupe BMCE

- Recouvrement des loyers et des créances locatives BMCE BANK et du Groupe BMCE

- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de BMCE BANK et du Groupe BMCE.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 6.454 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank

- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank

- Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.5. Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BMCE BANK et MEDI TELECOM SA

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général de BMCE Bank et également Administrateur de MEDI TELECOM

- Monsieur Zouheir BENSAID Administrateur de MEDI TELECOM est également Administrateur de BMCE Bank

2.6. Convention de responsabilité déléguée relative à la gestion de BMCE EUROSERVICES conclue entre BMCE BANK et BMCE INTERNATIONAL S.A.U

Conclu le 10 avril 2012, ce contrat a pour objet de formaliser la relation intra-groupe des parties au regard de la responsabilité encourue par BMCE INTERNATIONAL SAU du fait de l'exécution par sa filiale à 100 % - BMCE EUROSERVICES - des prestations accomplies sous les instructions de BMCE BANK actionnaire indirect à 100 % de la précédente.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed AGOUMI, Président du Conseil d'Administration de BMCE International S.A.U. est Directeur Général Délégué de BMCE Bank et Administrateur de BMCE EuroServices

- Messieurs Azeddine GUESSOUS et Mohammed BENNANI sont Administrateurs de BMCE Bank et de BMCE International S.A.U

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank, est Administrateur de BMCE International SAU et Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices

2.7. Mandat de Gestion conclu entre BMCE BANK et BOA – France

Conclue le 6 juin 2012 entre BMCE BANK et BOA – France, filiale de BOA Group détenu majoritairement par BMCE BANK, cette convention détermine les termes et conditions sous lesquels BMCE BANK donne mandat à BOA France, en contrepartie du règlement de commissions, pour traiter en son nom et pour son compte des opérations financières au bénéfice d'une population MRE. Le contrat définit également les modalités de fonctionnement du compte de BMCE BANK ouvert sur les livres de BOA France.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BOA Group et de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Mohamed AGOUMI est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.8. Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties.

La rémunération des appels de marge en faveur de BMCE BANK est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.9. Contrat de Prestation de services conclu entre BMCE BANK et la société RMA WATANYA

Conclu en avril 2012 avec prise d'effet au 1er octobre 2011, ce contrat définit les conditions générales et particulières de mise à disposition de locaux et d'accès aux différents services et moyens matériels que fournit BMCE BANK au profit de la RMA WATANYA.

Il détermine en outre les modalités et conditions d'utilisation par cette dernière, moyennant une rémunération forfaitaire, des ressources mises à sa disposition.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 141 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président du Conseil de Surveillance de RMA WATANYA et également Président Directeur Général de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSAID est Président du Directoire de RMA Watanya et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de RMA Watanya et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.10. Convention cadre d'assistance technique entre BMCE BANK et AFH SERVICES

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, BMCE BANK fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier.

En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 209 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Groupe BOA est également Administrateur Directeur Général Délégué de la BMCE Bank
- Monsieur Driss Benjelloun, Directeur Général Délégué de BMCE Bank est également Administrateur d'AFH Services

2.11. Convention de prestations de services conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1er janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par BMCE BANK au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré, au cours de l'exercice 2015, une charge globale de 1.285 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.12. Contrat de prêt subordonné entre BMCE BANK et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

Conclue le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BMCE BANK au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4% au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 7.796 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE Bank International Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE Bank International Plc, est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.13. Conventions entre BMCE BANK et SALAFIN

- **Contrat de prestations de services entre BMCE BANK et SALAFIN**

  Conclu en 2009 pour une durée de trois années reconductibles par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BMCE BANK au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 84 KDH.

- **Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BMCE BANK et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)**

Conclue en 2011 entre BMCE BANK et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BMCE BANK d'un centre de maintenance.

La rémunération due par BMCE BANK est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 210 KDH.

- **Convention de prestation de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications entre BMCE BANK et SALAFIN**

Conclue le 15 janvier 2009, cette convention a pour principal objet l'implémentation d'un service de recouvrement par lequel SALAFIN s'engage à réaliser les missions que BMCE BANK lui confie (assistance à l'outil de recouvrement et son paramétrage, fourniture d'une licence d'utilisation du module de gestion d'affectation des portefeuilles aux gestionnaires et le module de gestion des télécommunications ; développement des interfaces avec le SI BMCE, hébergement dédié du logiciel de recouvrement et exploitation quotidienne, mise à disposition d'un centre de maintenance...).

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 1.078 KDH.

- **Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BMCE BANK par SALAFIN**

Conclue le 1er juillet 2011 entre BMCE BANK et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribuée aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

Au titre de cette convention et de son avenant, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015, une charge globale de 95.551 KDH et un produit global de 13.037 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank

- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateurs de BMCE Bank

- Messieurs Omar TAZI et Driss BENJELLOUN sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank.

2.14. Conventions entre BMCE BANK et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

- **Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BMCE BANK et EURAFRIC INFORMATION (EAI)**

  Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BMCE BANK d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E- Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

  En contrepartie, BMCE BANK devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976, 6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros au titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

  Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

- **Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BMCE BANK et EAI**

  Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1er janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à BMCE BANK, la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

  Au titre de ces deux conventions conclues avec EAI en 2011, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 au titre de :

  - Prestations récurrentes (charges) : 41.206 KDH

  - Maintenance (charges) : 8.998 KDH

  - Projet SIBEA (immobilisations) : 47.567 KDH

  - Projet non SIBEA (immobilisation) : 16.388 KDH

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur de BMCE Bank et membre du Conseil de Surveillance d'EAI
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Mounir CHRAIBI Membres du Conseil de Surveillance d'EAI, sont Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank

2.15. Convention Carte MPOST – PASSPORT entre BMCE BANK et la société GNS TECHNOLOGIES SA

Conclue le 1er février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BMCE BANK en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondant aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de BMCE BANK au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN sont Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank et Administrateurs de GNS Technologies

2.16. Contrat de prestations de services entre BMCE BANK et EURAFRIC GED SERVICES

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dés obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles BMCE BANK confie à EURAFRIC GED SRVICES des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et volumétrique : le prix de facturation est de 0,86 DH HT par page numérisée, 0,68 DH HT par document vidéo-codé, 5 DH HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DH HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de BMCE Bank.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 1.613 KDH.

Personne concernée :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance d'EAI, est Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.17. Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BMCE BANK et BMCE BANK INTERNATIONAL Plc (BBI)

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BMCE BANK INTERNATIONAL assure certaines opérations de services bancaires au profit de BMCE BANK, et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger
- Virements interbancaires en faveur de BMCE BANK ou de sa clientèle
- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de BMCE BANK, payables en France
- Confirmations de crédits documentaires

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur de BMCE Bank International Plc, est Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE Bank International Plc, est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.18. Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BMCE BANK conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL GESTION

Conclue le 1er mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par BMCE BANK d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BMCE BANK. A cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de BMCE BANK est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote – part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Amine BOUABID Administrateur de BMCE Capital Gestion, est également Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de BMCE Bank est également Administrateur de BMCE Capital Gestion

2.19. Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2015 (KMAD)
EAI	01/03/2011	Plateaux de bureaux	49 & 51 rue Ali Ibnou Abi TalebRDC, du 1er au 7ème étage, parking et sous-sol Casablanca	8.626
RM Experts	01/01/2011	Plateaux de bureaux	l'immeuble Zénith N° 2 et 2 Bis sis à Lotissement Taoufik rondpoint route de Marrakech et Bouskoura Casablanca	1.095
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	Casablanca 142, avenue Hassan II aux 4éme, 7éme et 8éme	2.755
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	97
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	Agence BMCE BANK Agadir Ville	33
EURAFRIC INFORMATION	15/10/2009	Appartement de 279 m². TF n°36929/C, propriété dite « GAMECOUR ».	Casablanca 243 Bd Mohamed V	318

Les baux se renouvellent par tacite reconduction

2.20. Convention tripartite relative au transfert des crédits bails relatifs à l'acquisition et à l'aménagement d'un local à usage de bureau sis à Rabat Avenue Imam Malik

Conclue le 16 mars 2011 entre BMCE CAPITAL, le preneur initial, BMCE BANK, le preneur et MAGHREBAIL, le Bailleur, cette convention prévoit au bénéfice de BMCE BANK le transfert des crédits bail sus mentionnés moyennant un loyer mensuel hors taxe de 68.453,70 DHs et un coût global et forfaitaire afférent au financement objet du contrat de 7.200.000,00 DHs dont 720.000 DHs correspondant à la valeur estimée du terrain.

Ce contrat est conclu pour une durée de 97 mois allant du 25 avril 2011 au 24 mai 2019.

Au titre de cette convention BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 846 KDH.

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil d'Administration de Maghrébail, Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BMCE Bank
- Les Administrateurs de Maghrébail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSAID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Le Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital, M Brahim BENJELLOUN TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSAID, Administrateur de BMCE Bank, est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital
- Les Membres du Conseil de Surveillance de BMCE Capital Driss BENJELLOUN et M'Fadel EL HALAISSI sont Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank

2.21. Avenant à la Convention BMCE EDIFIN conclu entre BMCE BANK et la société GLOBAL NETWORK SYSTEMS GNS) désormais GNS TECHNOLOGIES SA

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, BMCE BANK devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par BMCE BANK au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 2.835 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN, Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank sont également Administrateurs de GNS Technologies

2.22. Contrat de prestations de services de recouvrement entre BMCE BANK et RM EXPERTS

Conclue le 24 décembre 2010 entre la société RECOVERY INTERNATIONAL MANAGEMENT AND EXPERTISE – RM EXPERTS et BMCE BANK, la convention mandate RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que BMCE BANK lui confiera.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction par périodes de deux années.

A ce titre, BMCE BANK s'engage à mettre à la disposition du Prestataire en la forme d'un détachement l'ensemble des ressources humaines qui sont, à la date de la signature de la convention rattachées au Pôle Remedial Management. Ces ressources recevront leur rémunération directement de BMCE BANK.

BMCE BANK facturera au Prestataire les salaires et autres éléments de la rémunération de ses collaborateurs, augmentés d'une marge de 20%.

RM EXPERTS facturera, par ailleurs, à BMCE BANK une prestation de « Gestion de ses Ressources Humaines ».

Dans le cadre de cette convention, chaque dossier dont le montant à recouvrer est inférieur à la somme de deux cent mille dirhams est facturé à BMCE BANK pour un montant de cinq cent dirhams HT au titre des frais de prise en charge. RM EXPERTS reçoit en outre de BMCE BANK sur les sommes encaissées ou recouvrées des honoraires de résultat payables trimestriellement.

En cas de non recouvrement, BMCE BANK s'engage à rembourser à RM EXPERTS sur justificatifs les frais réels engagés par ce dernier.

Au titre de l'exercice 2015, BMCE BANK a versé à RM EXPERTS des honoraires de résultat de 40.675 KDH et des frais de gestion de dossiers de 1.891 KDH.

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil d'Administration de RM EXPERTS, Monsieur Mamoun BELGHITI est également Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank est Administrateur de RM EXPERTS
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI Directeur Général Délégué de BMCE Bank est Administrateur de RM EXPERTS

2.23. Convention entre BMCE BANK et MAGHREBAIL

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par BMCE BANK pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de BMCE BANK.

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à BMCE BANK des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire.
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de BMCE BANK.
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.

- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de BMCE BANK au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par BMCE BANK (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 5.283 KDH.

Personnes concernées :

- Le Président de Maghrébail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BMCE Bank

- Les Administrateurs de Maghrébail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSAID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank

- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrébail, est Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

2.24. Convention de partenariat entre BMCE BANK et BUDGET LOCASOM

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par BMCE BANK du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BMCE BANK oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle BMCE en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau BMCE BANK.

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- BMCE BANK s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc...)

- BMCE BANK perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0,15 % à 0,40 % du tarif.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank et Monsieur Azzedine GUESSOUS, Administrateur de BMCE Bank sont également Administrateurs de Budget Locasom.

2.25. Contrat de services conclu entre BMCE BANK et BMCE EUROSERVICES

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles BMCE BANK versera une rémunération semi annuelle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par BMCE BANK sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de BMCE BANK au Maroc.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 127.109 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de BMCE Bank

2.26. Contrat de bail commercial entre BMCE BANK et GNS TECHNOLOGIES

Prenant effet le 1er janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BMCE BANK au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2ème étage d'un immeuble situé àCasablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m² faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de 16,6 KDH pour la première année, 19,3 KDH pour la deuxième année et 22 KDH pour la troisième année. A cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 293 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank sont également Administrateurs de GNS Technologies

2.27. Contrat de bail commercial entre BMCE BANK et la société RM EXPERTS

Prenant effet le 1er mars 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise en location par BMCE BANK au profit de RM EXPERTS d'un plateau de bureaux situé au 3ème étage d'un immeuble situé à Casablanca Zénith n° 2 et 2 Bis Sidi Maarouf, Lotissement Taoufik objet du titre foncier n° 19.779/47. D'une superficie globale de 235 m² il fait lui-même l'objet du titre foncier n° 19.779/47.

Le loyer mensuel total hors frais de syndic et de gestion des parties communes est de 31,2 KDH.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 374 KDH.

Personnes concernées :

- Le Président Directeur Général de RM EXPERTS, Monsieur Mamoun BELGHITI est également Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank est Administrateur de RM EXPERTS
- Monsieur M'Fadel El HALAISSI, Directeur Général Délégué de BMCE Bank est Administrateur de RM EXPERTS

Casablanca, le 12 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

KPMG

Jamal SAAD EL IDRISSI
Associé

Rapport d'Audit sur

les Etats Financiers Consolidés

BMCE BANK OF AFRICA
البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا

Fidaroc Grant Thornton

47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

KPMG

11, Avenue Bir Kacem
Souissi Rabat
Maroc

Aux Actionnaires de
BMCE BANK
140, Avenue Hassan II
Casablanca

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et ses filiales (Groupe BMCE BANK), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 22.109.552 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2.654.730.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe BMCE Bank constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 12 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

KPMG

Jamal SAAD EL IDRISSI
Associé

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.1.1. Normes comptables applicables

Le Groupe BMCE Bank Of Africa a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe BMCE Bank Of Africa sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

1.1.2. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

- Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total du bilan de l'entité mère ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette de l'entité mère ;
- Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires de l'entité mère ;
- Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration, (une intégration globale ou une mise en équivalence) varie respectivement selon que le Groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 décembre 2015, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les Etats financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe BMCE Bank Of Africa sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprise

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition .

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels indentifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Evaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparait un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2015, le groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur, étant le montant auquel on pourrait raisonnablement s'attendre pour la vente d'une UGT, à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

- Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;
- Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

- L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.
- La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du Groupe.

1.1.3. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

Cette catégorie regroupe les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique « actifs ou passifs à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Un instrument est designé à la juste valeur par résultat uniquement quand ces conditions sont respectées :

- La désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui surviendrait s'il en était autrement
- Un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré, et sa performance évaluée, sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement.
- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte (voir appendice A, paragraphes AG30 et AG33);

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur sont comptabilisées en pertes ou gains dans le compte de résultat.

Les intérêts sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et charges d'intérêts tandis que les dividendes sont comptabilisés dans les autres produits d'exploitation quand le droit au paiement est établi.

Il est à signaler que le Groupe n'a pas désigné dès l'origine des actifs et passifs financiers non dérivés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat conformément à l'option offerte par l'IAS 39.

En 2013, la banque a émis un emprunt à l'international de 300 millions de dollars à taux fixe. Cet emprunt est couvert par un swap de même caractéristiques que ceux de l'emprunt (un taux fixe et contre un taux variable). Cette opération est qualifiée de couverture de juste valeur. L'emprunt et le swap sont ainsi valorisés à la juste valeur par résultat.

Le changement de la juste valeur attribuable aux changements de risque de crédit correspond à un gain de 1.6 Millions de DHS. En cumulé l'impact est de 19 Millions de Dhs. Le risque de crédit propre est calculé sur la base des taux de défauts historiques et les ratings des agences de notation.

Le montant que la banque serait tenue de payer à échéance est supérieur de 27.5 Millions de Dhs par rapport au montant comptable actuel.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, et assortis d'une maturité fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Ils peuvent faire l'objet, le cas échéant, de dépréciations en cas de défaillance de l'émetteur. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires

Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs

financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dépréciations sur engagements de financement et de garantie

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un Groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur valeur ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent individuellement, pour des actifs individuellement significatifs, de même que individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs.

Si le Groupe détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, il inclut cet actif dans un Groupe d'actifs financiers représentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- Les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...).

Le Groupe répartit le portefeuille des créances douteuses comme suit :

Créances individuellement significatives : Revue individuelle de chacun des dossiers pour estimer les flux de recouvrement et les positionner dans le temps. La dépréciation en IFRS correspond à la différence entre l'encours débiteur et la somme des recouvrements attendus actualisés

Les créances non individuellement significatives : La population non couverte de manière individuelle fait l'objet d'une segmentation en classes homogènes de risque et fait l'objet d'un traitement suivant un modèle statistique, fondé sur des données historiques, des flux de recouvrement par année de déclassement approprié à chaque classe homogène des risques.

Les contreparties ne représentant pas des indicateurs de dépréciation

Ces créances font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les Groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des dépréciations collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels, le Groupe établit dans ce sens des watch list qui représentent la liste des comptes à risque.

Les dotations et reprises des dépréciations de valeur des actifs sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque » tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en intérêts et produits assimilés au compte de résultat.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés d'instruments de capitaux propres, sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Le Groupe a défini deux critères de dépréciation non cumulatifs pour les instruments de capitaux propres inscrits au niveau des actifs financiers disponibles à la vente, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 40 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur la baisse durable à travers l'observation d'une moins-value latente sur une année.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les instruments non cotés sur la base de la valeur de modèle.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus se déclinent comme suit :

- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du titre
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe.

La dépréciation des instruments de capitaux propres est enregistrée au sein du Produit Net Bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Pour les instruments de dettes, la dépréciation se fait de la même manière que les prêts et créances, soit une dépréciation sur base individuelle en cas d'indices de dépréciation durable et sur base collective en l'absence d'indices de dépréciation.

Compte tenu de la nature du portefeuille, le Groupe n'est pas concerné par la dépréciation des instruments de dette.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.
- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif. La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BMCE Bank Of Africa et BANK OF AFRICA ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BMCE Bank Of Africa et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Au 31 décembre 2015, le groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au

bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat».

h. Evaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

l. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe ne compense pas les actifs et passifs financiers.

1.1.4. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles :

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe BMCE Bank Of Africa, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe BMCE Bank Of Africa.

Matrice de décomposition retenue par BMCE Bank Of Afica

	Immeubles Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales				
techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

1.1.5. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.1.6. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31décembre 2014 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

1.1.7. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le Groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes

1.1.8. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BMCE Bank Of Africa sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.1.9. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

- obligation actuelle envers un tiers.
- Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.1.10. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

"L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales".

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

1.1.11. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.1.12. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions, la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

- Les dépréciations (individuelles et collectives) opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

- Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;
- Les provisions pour les avantages au personnel ;
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

ETATS FINANCIERS **CONSOLIDES**

BILAN IFRS

En milliers de DH

ACTIF IFRS	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	10 403 090	9 966 747
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	25 760 228	28 609 790
Instruments dérivés de couverture	7 207	
Actifs financiers disponibles à la vente	6 846 572	4 891 427
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 971 036	16 072 610
Prêts et créances sur la clientèle	173 279 696	155 152 943
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	24 559 458	18 153 337
Actifs d'impôt exigible	63 550	199 008
Actifs d'impôt différé	473 814	445 733
Comptes de régularisation et autres actifs	5 364 187	4 978 851
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence	585 787	513 766
Immeubles de placement	3 035 131	835 047
Immobilisations corporelles	6 516 029	5 847 075
Immobilisations incorporelles	703 525	744 273
Ecarts d'acquisition	852 310	832 470
TOTAL ACTIF IFRS	**279 421 620**	**247 243 077**

En milliers de DH

PASSIF IFRS	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 046 594	2 745 648
Instruments dérivés de couverture		2 018
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	51 176 027	33 142 978
Dettes envers la clientèle	178 255 021	161 268 876
Titres de créance émis	8 967 697	13 170 353
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	131 027	55 341
Passifs d'impôt différé	1 130 452	1 099 810
Comptes de régularisation et autres passifs	6 315 040	7 636 569
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions pour risques et charges	650 913	523 011
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	8 639 297	6 795 304
TOTAL DETTES	**257 312 068**	**226 439 908**
Capital et réserves liées	12 899 418	12 488 381
Réserves consolidées		
- Part du groupe	*2 101 501*	*1 481 861*
- Part des minoritaires	*4 381 320*	*4 000 114*
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	65 587	149 436
Gains ou pertes latents ou différés, part des minoritaires	6 996	-8 802
Résultat net de l'exercice		
- Part du groupe	*1 955 535*	*1 943 864*
- Part des minoritaires	*699 195*	*748 315*
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	**22 109 552**	**20 803 169**
TOTAL PASSIF IFRS	**279 421 620**	**247 243 077**

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES IFRS CONSOLIDES

En milliers de DH

	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	13 502 956	12 701 901
Intérêts et charges assimilés	-4 962 142	-4 959 094
MARGE D'INTERÊTS	**8 540 814**	**7 742 807**
Commissions perçues	2 290 577	2 247 263
Commissions servies	-339 423	-333 395
MARGE SUR COMMISSIONS	**1 951 154**	**1 913 868**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	441 412	1 093 341
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	211 536	100 886
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	**652 948**	**1 194 227**
Produits des autres activités	1 044 522	1 022 668
Charges des autres activités	-372 633	-376 343
PRODUIT NET BANCAIRE	**11 816 805**	**11 497 227**
Charges générales d'exploitation	-6 261 222	-5 827 763
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-672 006	-666 100
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**4 883 577**	**5 003 364**
Coût du risque	-1 439 956	-1 778 322
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 443 621**	**3 225 042**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	97 733	81 621
Gains ou pertes nets sur autres actifs	74 609	17 306
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPÔTS	**3 615 963**	**3 323 969**
Impôts sur les bénéfices	-961 233	-631 790
RESULTAT NET	**2 654 730**	**2 692 179**
Résultat hors groupe	699 195	748 315
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**1 955 535**	**1 943 864**
Résultat par Action (EN MAD)	10,90	10,8
Résultat dilué par Action (EN MAD)	10,90	10,8

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2013 corrigés	**1 794 634**	**10 309 544**	**-35 727**	**2 722 605**	**107 914**	**14 898 970**	**4 244 486**	**19 143 458**
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31.12.2013 corrigés	**1 794 634**	**10 309 544**	**-35 727**	**2 722 605**	**107 914**	**14 898 970**	**4 244 486**	**19 143 458**
Opérations sur capital		384 203		-384 203				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres			35 727			35 727		35 727
Dividendes				-717 829		-717 829	-337 936	-1 055 764
Résultat de l'exercice				**1 943 846**		**1 943 846**	**748 315**	**2 692 161**
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					47 856	47 856	8 976	56 831
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)					-6 334	-6 334		-6 334
Avantages au personnel								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					41 522	41 522	8 976	50 497
Variation de périmètre				-18 092		-18 092	200 689	182 597
Divers				-120 620		-120 620	-124 903	-245 524
Capitaux propres clôture 31.12.2014 corrigés	**1 794 634**	**10 693 747**		**3 425 707**	**149 436**	**16 063 524**	**4 739 627**	**20 803 152**
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31.12.2014	**1 794 634**	**10 693 747**		**3 425 707**	**149 436**	**16 063 524**	**4 739 627**	**20 803 152**
Opérations sur capital		411 037		-411 037				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-788 651		-788 651	-452 274	-1 240 925
Résultat de l'exercice				**1 955 535**		**1 955 535**	**699 195**	**2 654 730**
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (E)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (F)					-82 495	-82 495	15 799	-66 695
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (G)					-1 354	-1 354		-1 354
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					**-83 849**	**-83 849**	**15 799**	**-68 049**
Variation de périmètre (*)				-68 567		-68 567	83 181	14 614
Divers				-55 951		-55 951	1 983	-53 968
Capitaux propres clôture 31.12.2015	**1 794 634**	**11 104 784**		**4 057 036**	**65 587**	**17 022 041**	**5 087 511**	**22 109 553**

* Acquisition complémentaire BOA Groupe BDM, Maghrébail et LCB

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	NOTE	31/12/2015	31/12/2014
Résultat avant impôts		**3 615 961**	**3 323 969**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2,9	672 212	3 463 904
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		46 758	173 473
+/- Dotations nettes aux provisions	2,6	952 970	1 106 319
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4.10	-97 733	-65 808
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		-822 557	-1 346 058
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- Autres mouvements		-165 751	58 543
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		**585 900**	**3 390 373**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		6 870 435	-2 073 872
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		-355 618	3 260 835
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-3 575 435	-6 036 643
Dont Flux liés aux autres opérations affectant les titres de transaction		-2 235 371	- 4 059 340
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		-1 992 029	-4 488 481
Dont Flux liés aux autres opérations affectant les dettes sur titres Empruntés		-1 884 371	-4 355 730
- Impôts versés		-581 529	-806 052
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		**365 823**	**-10 144 213**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		**4 567 685**	**-3 429 871**
+/- Flux liés aux Actifs Financiers Disponible à la Vente		-2 474 166	-732 356
+/- Flux liés aux immeubles de placement	4,11	-2 211 410	-187
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	4,11	-1 361 288	-849 669
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**-6 046 864**	**-1 582 212**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-667 738	-909 304
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-2 947 262	1 844 774
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**-3 615 000**	**935 470**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		-164 613	-252 118
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**-5 258 792**	**-4 328 731**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**11 215 740**	**15 544 470**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4,1	9 966 853	11 870 837
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		1 248 887	3 673 632
Dont Prêt et Emprunt de tresorerie JJ		489 872	791 325
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**5 956 947**	**11 215 740**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4,1	10 403 196	9 966 853
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		-4 446 249	1 248 887
Dont Prêt et Emprunt de tresorerie JJ		-2 877 349	489 872
Variation de la trésorerie nette		**-5 258 792**	**-4 328 731**

		31/12/2015	31/12/2014
Dividendes reçus	2,4	218 305	229 525
Dividendes versés	1,5	-1 240 925	-1 055 764
Intérêts perçus		12 290 029	12 489 250
Intérêts payés		-3 366 255	-4 523 402

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	**2 654 730**	**2 692 179**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	**-68 049**	**50 497**
Écarts de conversion	-1 354	-6 334
Actifs financiers diposnibles à la vente	-66 695	56 831
Ecarts de réévaluation	*-66 695*	*56 831*
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définis		
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-68 049**	**50 497**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**2 586 680**	**2 742 658**
Part du groupe	1 871 688	1 985 367
Part des intérêts minoritaires	714 993	757 291

MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

	déc 2015			déc 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	**9 885 496**	**3 089 650**	**6 795 846**	**9 620 309**	**2 924 519**	**6 695 790**
Comptes et prêts/emprunts	9 361 634	2 973 026	6 388 608	9 008 184	2 852 671	6 155 513
Opérations de pensions		116 624	-116 624		71 848	-71 848
Opérations de location-financement	523 862		523 862	612 125		612 125
Opérations interbancaires	**887 565**	**916 517**	**-28 952**	**748 342**	**965 111**	**-216 769**
Comptes et prêts/emprunts	623 683	877 403	-253 720	508 162	889 165	-381 003
Opérations de pensions	263 882	39 114	224 768	240 180	75 946	164 234
Emprunts émis par le Groupe						
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	1 341 654	955 975	385 679	1 252 489	1 069 464	183 025
Titres à revenu fixe	1 341 654	623 022	718 632	1 252 489	756 372	496 117
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre		332 953	-332 953		313 092	-313 092
Actifs disponibles à la vente						
Actifs détenus jusqu'à échéance	**1 388 241**		**1 388 241**	**1 080 761**		**1 080 761**
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	**13 502 956**	**4 962 142**	**8 540 814**	**12 701 901**	**4 959 094**	**7 742 807**

COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	déc 2015			déc 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	**1 575 303**	**164 300**	**1 411 003**	**1 498 023**	**135 079**	**1 362 944**
- avec les établissements de crédit						
- avec la clientèle	1 125 822		1 125 822	1 046 050		1 046 050
- sur titres	196 168	97 622	98 546	165 947	96 320	69 627
- de change	253 313	66 678	186 635	286 026	38 759	247 267
- sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	**715 274**	**175 123**	**540 151**	**749 240**	**198 316**	**550 924**
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	361 150	49 371	311 779	341 856	42 803	299 053
Assurance						
Autres	354 124	125 752	228 372	407 384	155 513	251 871
Produits nets de commissions	**2 290 577**	**339 423**	**1 951 154**	**2 247 263**	**333 395**	**1 913 868**

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

En milliers de DH

	déc 2015			déc 2014		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	466 807		466 807	1 092 286		1 092 286
Instruments financiers dérivés	-27 077	1 682	-25 395	1 055		1 055
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	**439 730**	**1 682**	**441 412**	**1 093 341**		**1 093 341**

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Titres à revenu fixe		
Plus ou moins values de cession		
Actions et autres titres à revenu variable	**211 536**	**100 886**
Produits de dividendes	**218 305**	**229 525**
Charges de dépréciation	-5 314 -	-122 065
Plus-values nettes de cession	-1 455 -	-6 574
TOTAL	**211 536**	**100 886**

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En milliers de DH

	déc 2015			déc 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple	269 116	104 725	164 391	274 345	98 551	175 794
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Divers autres produits et charges bancaires	383 325	218 872	164 453	357 964	222 374	135 590
Autres produits d'exploitation non bancaires	392 081	49 036	343 045	390 359	55 418	334 941
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	**1 044 522**	**372 633**	**671 889**	**1 022 668**	**376 343**	**646 325**

COÛT DU RISQUE DE LA PERIODE

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Dotations aux provisions	**-2 571 528**	**-1 934 231**
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-2 444 843	-1 806 846
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	-13 059	-433
Autres provisions pour risques et charges	-113 626	-126 952
Reprises de provisions	**1 618 558**	**627 707**
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 475 347	570 908
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	1 575	58
Reprises des autres provisions pour risques et charges	141 636	56 741
Variation des provisions	**-486 986**	**-471 798**
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-529 326	-493 375
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	42 340	21 577
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	**-1 439 956**	**-1 778 322**

COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Dotations nettes aux dépréciations	-952 971	-1 306 523
Récupérations sur créances amorties	42 340	21 577
Créances irrécouvrables provisionnées	-529 325	-493 376
TOTAL DU COÛT DU RISQU E DE LA PÉRIODE	**-1 439 956**	**-1 778 322**

GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
Autres	74 609	17 306
Gains ou pertes sur autres actifs	**74 609**	**17 306**

IMPÔT SUR LES BENEFICES

IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Impôts courants	63 550	199 008
Impôts différés	473 814	445 733
Actifs d'impôts courants et différés	**537 364**	**644 742**
Impôts courants	131 027	55 341
Impôts différés	1 130 452	1 099 810
Passifs d'impôts courants et différés	**1 261 479**	**1 155 151**

CHARGE NETTE DE L'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Charge d'impôts courants	-790 809	-660 267
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-170 424	28 476
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	**-961 233**	**-631 791**

LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Résultat net	2 654 730	2 692 179
Charges d'impôt sur les bénéfices	-961 233	-631 791
Taux d'impôt effectif moyen	**36,2%**	**23,5%**

ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Taux d'impôt en vigueur	37,0%	37,0%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Imposition forfaitaire		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Autres éléments	-0,8%	-13,5%
Taux d'impôt effectif moyen	**36,2%**	**23,5%**

INFORMATIONS SECTORIELLES

IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'information comptable et financière au sein du groupe BMCE Bank Of Africa est déclinée en quatre pôle d'activité :

- **Banque au Maroc :** BMCE Bank Of Africa Activité Maroc

- **Gestion d'actif :** Bmce Capital, Bmce Capital Bourse, Bmce Capital Gestion,

- **Services Financiers Spécialisés :** Salafin, Mghrébail, Maroc Factoring, RM Experts, Acmar

- **Activités à ll'International :** Bank Of Africa, Bmce International Holding, La congolaise de Banque, Banque de développement du Mali

INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNELS

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En milliers de DH

	31/12/2015						31/12/2014					
	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités	Activités Internationales	Total	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités	Activités Internationales	Total
Marge d'Intérêt	3 517 004	32 488	620 546	-17 635	4 388 411	8 540 814	3 163 049	49 612	719 859	-18 399	3 828 686	7 742 807
Marge sur commission	963 811	150 168	13 519		823 656	1 951 154	827 661	126 444	14 292		945 471	1 913 868
Produits nets banacaires	4 880 905	344 371	644 205	147 277	5 800 047	11 816 805	4 939 564	351 681	743 701	158 698	5 303 583	11 497 227
Charge générale d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 037 457	-267 747	-218 765	-77 284	-3 331 975	(6 933 228)	-2 731 382	-245 162	-192 747	-87 142	-3 237 430	(6 493 863)
Résultat Brut d'exploitation	1 843 447	76 625	425 441	69 993	2 468 071	4 883 577	2 208 182	106 519	550 954	71 556	2 066 153	5 003 364
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-464 940	-48 930	-151 203	-16 773	-279 387	(961 233)	-229 409	-47 704	-124 596	-11 943	-218 138	(631 790)
Résultat Part du groupe	845 170	110 059	173 887	47 536	778 883	1 955 535	992 887	106 593	145 484	51 426	647 474	1 943 864

ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En milliers de DH

	31/12/2015						31/12/2014					
	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités	Activités Internationales	Total	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités	Activités Internationales	Total
Total bilan	187 904 186	724 956	7 343 858	214 288	83 234 332	279 421 620	164 934 033	763 527	8 090 081	178 767	73 276 669	247 243 077
Elélments d'actif												
Actifs disponibles à la vente	2 141 161	107 685	17 265	20 365	4 560 096	6 846 572	1 569 636	132 554	17 166	21 026	3 151 045	4 891 427
Prêts et créances sur la clientèle	113 592 597	109	14 680 785		45 006 205	173 279 696	99 370 301	179	14 867 010		40 915 453	155 152 943
Actifs financiers évalués à la juste valeur	25 275 085	122 281	207		362 655	25 760 228	28 476 818	80 444	2 368		50 160	28 609 790
Placements detenus jusqu'à échéance	4 328 349				20 231 109	24 559 458	2 317 968				15 835 369	18 153 337
Eléments du passif												
Dettes envers la clientèle	121 110 279	2 616	1 107 886		56 034 240	178 255 021	109 986 007		1 225 018		50 057 851	161 268 876
Fonds propres	14 966 626	263 520	1 422 829	(35 622)	5 492 199	22 109 552	14 527 416	216 015	1 252 591	(41 433)	4 848 580	20 803 169

EXPOSITION AUX RISQUES
ET STRATEGIES DE COUVERTURE

MISSION & ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Dans le cadre des missions du Conseil d'Administration portant sur la maîtrise des risques associés aux activités de la Banque, l'examen des systèmes mis en œuvre par la Direction Générale afin de gérer ces risques et ce, garantissant le respect des exigences applicables liées à la réglementation, aux sociétés, aux valeurs mobilières et aux autres obligations légales, BMCE Bank Of Africa a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur plusieurs instances de gouvernance, d'une part, et des instances de gestion courante, d'autre part.

Sont ainsi impliqués dans la gestion et surveillance des risques de la Banque et du Groupe, le CACI Groupe, le Comité de Direction Générale, les Comités de Crédit, outre le Comité de Surveillance des comptes en anomalie et de déclassement, le Comité Risques Groupe qui traite des risques de crédit, marché et opérationnel et le comité de pilotage et de gestion des Risques Groupe.

Par ailleurs, le Contrôle Général Groupe est mandaté pour diligenter des missions d'inspection et d'audit dans les différentes entités opérationnelles aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.

le Pôle Risques Groupe, à travers le Management des Risques Groupe, la direction analyse des engagements, la direction surveillance des engagements assure, d'une part, le pilotage et la surveillance des risques supportés par les entités du Groupe et, d'autre part, examine les modalités d'octroi de lignes de crédit. La mission du Pôle Risques Groupe est de parvenir à la maîtrise des risques en contribuant activement à :

- La définition de la politique des risques du Groupe BMCE Bank Of Africa ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements.

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut être corrélée à d'autres catégories de risque.

Dispositif de Décision

La procédure d'octroi de crédit mise en oeuvre s'articule autour de deux approches :

- Une approche standardisée, pour les produits communs destinés aux particuliers, qui repose sur deux piliers :
    - L'utilisation d'une fiche d'auto-contrôle qui formate les critères d'acceptation, sur la base desquels l'évaluation des risques est menée. Cette fiche d'auto-contrôle reprend les conditions du crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit ;
    - Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit. Il permet d'assurer la conformité des décisions prises aux process de crédit et l'intégrité de la personne délégataire. Chaque demande de prêt transite par toutes les entités subordonnées jusqu'à son octroi par l'entité titulaire de la demande en question.
- Une approche individuelle, en fonction des spécificités et des besoins des entreprises, qui repose sur trois principes directeurs :
    - La gestion du portefeuille de crédit qui permet au Senior Management de détenir suffisamment d'informations pour évaluer le profil de risque de client ;
    - La délégation du pouvoir d'approbation à des individus intuitu personae sur la base de leur expérience, jugement, compétence, et formation professionnelle ;
    - L'équilibre des pouvoirs, les facilités étant accordées sur la base du jugement d'au moins trois personnes "Troïka".

Pour certains niveaux de risques, l'approbation du Comité Senior de Crédit ou du Comité des Grands Engagements (CGE) doit être sollicitée.

A noter également qu'un contrôle autonome de la qualité du crédit et du respect des procédures est assuré par le Contrôle Général Groupe.

Pareillement, le Pôle Risques Groupe veille de manière autonome et poursuit le maintien de la qualité de gestion des risques et le respect des règles et procédures internes.

Le niveau d'approbation requis est généralement déterminé par le montant des facilités proposées au client, le rating du client, les crédits nécessitant l'approbation d'un spécialiste sectoriel, les crédits jouissant de garanties sûres, la maturité de la facilité.

Diversification du Portefeuille

La diversification du portefeuille de crédit demeure une préoccupation permanente de la politique de risque du Groupe. Les éventuelles concentrations par contrepartie ou par secteur font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives permettant une gestion dynamique de l'exposition.

A ce propos, des limites de concentration sont instaurées et revues semestriellement portant sur les secteurs d'activité ainsi que les Groupes d'intérêt économique. Aussi, des reportings réguliers sont adressés à Bank Al-Maghrib, notamment celui du coefficient de division des risques.

Surveillance et pilotage

Le Pôle Risques Groupe assure, au niveau du Groupe BMCE Bank Of Africa, des missions de prévention et de surveillance permanente des risques de crédit.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, le pôle est amené à :

- Surveiller la régularité des engagements : conformité à l'objet du crédit et respect des cotes autorisées, examen des incidents de paiement, revue des dossiers échus... ;
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants ;
- Suivre avec le Réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ ou les plus sensibles);
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre en permanence les indicateurs de risque de crédit : créances saines, créances sensibles et créances en souffrance en précisant les provisions, le taux de sinistralité et le taux de couverture.

Créances en souffrance

A l'occasion de la revue périodique, mensuelle, du portefeuille et l'analyse des dossiers à risques, chaque filiale procède à la revue de sa classification réglementaire des crédits en s'alignant sur les exigences réglementaires locales.

Cette revue est actée dans le cadre des comités de surveillance des comptes en anomalie et de déclassement, et ce sur proposition de la fonction Risques de chaque entité. Les décisions de ces comités sont mises en œuvre à travers l'exécution et le suivi du transfert des comptes sains à la catégorie de créances en souffrance correspondantes ainsi que de leur provisionnement.

Le provisionnement fait l'objet de contrôle et de suivi par le Contrôle Général Groupe, les Auditeurs Externes et le Comité d'Audit et de Contrôle Interne.

Dispositif de Notation Interne

Un outil de notation interne « hors Retail » est déployé au niveau du réseau commercial et couvre différents segments bâlois.

Parallèlement, un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation a été développé et implémenté au niveau de l'outil d'instruction de crédit de la Banque.

Enfin, une grille de score pour les MRE et professionnels a également été développée.

RISQUE DE MARCHE

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent :

- Le risque de taux d'intérêts ;
- Le risque sur titre de propriété ;
- Le risque de change ;
- Le risque sur produits de base.

Et deux typologies de risque de crédit sur opérations de marché :

- Risque de contrepartie ;
- Risque de règlement livraison.

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BMCE Bank of Africa s'articule autour de deux axes principaux:

limites

Limites de Contrepartie sur opérations de marché :

Le processus d'octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BMCE Bank of Africa via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie.

Les transactions de marché font l'objet d'une fixation de limites à priori, selon un schéma délégataire s'appuyant sur le principe de la Troïka.

Limites de marché

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BMCE Bank of Africa et la diversification du portefeuille de négociation, un set de limites de marché a été instauré. Ces limites reflètent le profil de risque du Groupe et permettent un pilotage optimal des risques de marché à travers l'arbitrage entre les différentes activités de marché. Le set des limites de marché du Groupe BMCE Bank of Africa se décline comme suit:

- Les limites de stop/loss par activité sur différents horizons ;
- Les limites de positions;
- Les limites de transaction.

Indicateurs de risque

Différents indicateurs de risque reflétant le niveau d'exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BMCE Bank of Africa et se déclinent comme suit :

Valeur en risque (VaR) globale et par classe d'actif

La Value-at-Risk est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité donnés.

Stress Testing par facteur de risque

Le Groupe BMCE Bank of Africa réalise des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scenarii extrêmes. Les stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille.

RISQUE GLOBAL DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un contexte de forte croissance des actifs, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêts mis en place par BMCE Bank Of Africa a pour objectif de veiller à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres ;

- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance offertes par l'environnement macro économique.

Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des

besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan ;
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) : coefficient de liquidité selon les normes de Bâle III ;
- Le profil des impasses cumulées à horizon 12 mois en mode statique.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes. Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Risque de Taux

Le risque de taux d'intérêts est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la Banque.

La variation des taux d'intérêts impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur économique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconisé par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêts, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport au PNB prévisionnel.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen long termes. Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un évènement externe.

L'objectif prioritaire du Groupe BMCE Bank Of Africa au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels est la réduction de l'exposition aux risques opérationnels, l'optimisation des processus de surveillance et le renforcement du dispositif de contrôle.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques à

travers la collecte des évènements de risques, la cartographie des risques opérationnels ainsi que les indicateurs clés de risques (K.R.I). Une organisation spécifique de gestion des risques opérationnels a été mise en place se basant sur des interlocuteurs risques opérationnels. Il s'agit des Correspondants Risques opérationnels Métiers et Filiales (CRO), coordinateurs risques opérationnels et relais risques opérationnels.

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurance ;
- Eviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- Elaborer des plans de continuité d'activité.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa dispose d'un dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque. Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

La gouvernance des risques opérationnels au sein du Groupe BMCE Bank Of Africa est structurée en trois Comités RO :

- Comité de Suivi des Risques Opérationnels Métiers ;
- Comité Risques Opérationnels Filiales ;
- Comité Risques Opérationnels Groupe.

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques ;
- L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de types de risques ;
- La définition des actions préventives et correctives à mettre en place afin de réduire le niveau de risque ;
- Le montant des Fonds Propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

Plan de Continuité d'Activité

Porté par un cadre réglementaire, le plan de continuité d'activité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques. Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations des services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

RISQUE PAYS

Par risque pays on entend la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

La politique de gestion des risques pays décrit en détail le dispositif qui repose sur les axes suivants :

- Identification du risque pays ;
- Calcul de l'exposition par pays et consolidation ;
- Élaboration de la fiche pays et sa notation ;
- Allocation des limites pays ;
- Reporting et alertes ;
- Provisionnement.

Le suivi et la surveillance des expositions du Groupe sur les risques pays sont assurés à travers une remontée mensuelle de Reporting provenant des filiales à destination du Management des Risques Groupe.

STRESS TESTING

Le stress Testing consiste à analyser différents scénarios suite à des chocs extrêmes affectant le portefeuille et a pour objectif :

- De renforcer les outils de mesure de risque afin de prévoir et d'anticiper d'éventuels risques de crédit ;
- Une meilleure allocation des Fonds Propres en prenant en considération l'augmentation continue des encours du crédit du portefeuille.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa intègre le stress testing comme composante fondamentale de sa politique de gestion des risques, à ce titre, des exercices de stress test sont réalisés régulièrement en sus des reportings semestriels instaurés par le régulateur.

NOTES RELATIVES AU BILAN

ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

En milliers de DH

	31/12/2015			31/12/2014		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Titres de créance négociables	4 746 066		4 746 066	4 014 284		4 014 284
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	4 235 874		4 235 874	2 789 392		2 789 392
Autres titres de créances négociables	510 192		510 192	1 224 892		1 224 892
Obligations	1 518 833		1 518 833	2 295 130		2 295 130
Obligations d'Etat	616 244		616 244	565 681		565 681
Autres obligations	902 589		902 589	1 729 449		1 729 449
Actions et autres titres à revenu variable	19 490 636		19 490 636	22 319 502		22 319 502
Opérations de pension						
Prêts						
- aux établissements de crédit						
- à la clientèle entreprises						
- à la clientèle particuliers						
Instruments financiers dérivés de transaction	4 693		4 693	-19 126		-19 126
Instruments dérivés de cours de change	4 089		4 089	-19 703		-19 703
Instruments dérivés de taux d'intérêt	604		604	577		577
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	**25 760 228**		**25 760 228**	**28 609 790**		**28 609 790**
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts		1 999 324	1 999 324		2 696 353	2 696 353
Etablissements de crédit		1 999 324	1 999 324		2 696 353	2 696 353
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions	47 270		47 270	49 295		49 295
Instruments dérivés de cours de change	47 270		47 270	49 295		49 295
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	**47 270**	**1 999 324**	**2 046 594**	**49 295**	**2 696 353**	**2 745 648**

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE A LA VENTE

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En milliers de DH

	décembre-15	décembre-14
Titres de créance négociables		
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale		
Autres titres de créance négociables		
Obligations	**4 112 360**	**2 737 896**
Obligations d'Etat	2 833 016	1 957 528
Autres Obligations	1 279 344	780 368
Actions et autres titres à revenu variable	**3 153 573**	**2 561 896**
dont titres cotés	319 930	325 463
dont titres non cotés	2 833 643	2 236 433
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	**7 265 933**	**5 299 792**
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-419 361	-408 365
Titres à revenu fixe		
Titres à revenu variable	-419 361	-408 365
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	**6 846 572**	**4 891 427**
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations		

OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	31-déc-15	31-déc-14
Comptes à vue	5 630 176	3 923 290
Prêts	12 839 340	12 169 796
Opérations de pension	2 567 788	47 877
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	**21 037 304**	**16 140 963**
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-66 268	-68 353
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	**20 971 036**	**16 072 610**

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	31-déc-15	31-déc-14
Comptes à vue	2 081 821	2 254 051
Emprunts	34 683 456	26 604 762
opérations de pension	14 410 750	4 284 165
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	**51 176 027**	**33 142 978**

PRÊTS,CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	31-déc-15	31-déc-14
Comptes ordinaires débiteurs	25 697 536	24 271 477
Prêts consentis à la clientèle	124 431 972	116 381 173
Opérations de pension	18 162 143	9 467 823
Opérations de location-financement	12 351 801	11 910 030
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	**180 643 452**	**162 030 503**
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-7 363 756	-6 877 560
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	**173 279 696**	**155 152 943**

VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers de DH

	31-déc-15	31-déc-14
Banque au Maroc	113 592 596	99 346 209
Services Financiers Spécialisés	14 680 785	14 867 010
Activités à l'international	45 006 206	40 939 545
Gestion d'actifs et Banque d'Affaires	109	179
Autres Activités		
TOTAL EN PRINCIPAL	**173 279 696**	**155 152 943**
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	**173 279 696**	**155 152 943**

VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers de DH

	31-déc-15	31-déc-14
Maroc	128 273 490	114 213 398
Afrique	41 111 803	37 560 208
Europe	3 894 403	3 379 337
TOTAL EN PRINCIPAL	**173 279 696**	**155 152 943**
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	**173 279 696**	**155 152 943**

DETTES ENVERS LA CLIÈNTÈLE

En milliers de DH

	31-déc-15	31-déc-14
Comptes ordinaires créditeurs	100 028 015	89 254 191
Comptes à terme	40 871 554	35 948 532
Comptes d'épargne	21 017 845	19 993 183
Bons de caisse	4 666 140	4 488 643
Opérations de pension	2 481 744	3 246 264
Autres comptes crediteurs	9 189 723	8 338 063
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	**178 255 021**	**161 268 876**

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers de DH

	31-déc-15	31-déc-14
Banque au Maroc	121 110 279	109 986 007
Services Financiers Spécialisés	1 107 886	1 225 018
Activités à l'international	56 034 240	50 057 851
Gestion d'actifs et Banque d'affaires	2 616	
Autres Activités		
TOTAL EN PRINCIPAL	**178 255 021**	**161 268 876**
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	**178 255 021**	**161 268 876**

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers de DH

	31-déc-15	31-déc-14
Maroc	122 220 781	111 211 025
Afrique	54 445 069	48 544 736
Europe	1 589 171	1 513 115
TOTAL EN PRINCIPAL	**178 255 021**	**161 268 876**
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	**178 255 021**	**161 268 876**

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Autres dettes représentées par un titre	8 967 697	13 170 353
Titres de créances négociables	8 967 697	13 170 353
Emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	8 436 745	6 568 309
Emprunt subordonnés	8 436 745	6 568 309
à durée déterminée	6 436 745	4 568 309
à durée indéterminée	2 000 000	2 000 000
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	202 552	226 995
TOTAL	**17 606 994**	**19 965 657**

ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Titres de créances négociables	6 095 691	5 977 747
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	6 095 691	5 977 747
Autres titres de créance négociables		
Obligations	18 463 767	12 175 590
Obligations d'Etat	12 802 119	8 666 272
Autres obligations	5 661 648	3 509 319
TOTAL	**24 559 458**	**18 153 337**

IMPÔTS COURANTS ET DIFFERES

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Impôts courants	63 550	199 008
Impôts différés	473 814	445 733
Actifs d'impôts courants et différés	**537 364**	**644 741**
Impôts courants	131 027	55 341
Impôts différés	1 130 452	1 099 810
Passifs d'impôts courants et différés	**1 261 479**	**1 155 151**

COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	82 020	117 027
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	43 028	46 853
Comptes d'encaissement	656 493	426 519
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	479 608	388 464
Débiteurs Divers	3 794 891	3 532 614
Comptes de liaision	308 147	467 374
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**5 364 187**	**4 978 851**
Dépôts de garantie reçus	16 786	29 033
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	14 974	2 017 148
Comptes d'encaissement	1 417 640	1 209 401
Charges à payer et produits constatés d'avance	1 078 145	621 937
Autres créditeurs et passifs divers	3 787 495	3 759 050
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**6 315 040**	**7 636 569**

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Euler Hermes Acmar	25 114	19 577
Banque de Développement du Mali	347 072	275 226
Eurafric Information	-9 728	-7 954
Société Conseil Ingenierie et Développement	142 354	150 475
Participations dans sociétés mises en équivalences détenues par les filiales	80 975	76 442
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE	**585 787**	**513 766**

DONNÉES FINANCIÈRES PUBLIÉES EN NORMES COMPTABLES LOCALES PAR LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers de DH

	Total du bilan Décembre 2015	Produit net bancaire-chiffre d'affaires décembre 2015	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe déc 2015
Euler Hermes Acmar	422 984	143 544	27 683	5 537
Banque de Développement du Mali	10 068 251	523 743	243 263	79 056
Eurafric Information	152 925	205 803	-397	-1 692
Société Conseil Ingenierie et Développement	589 439	230 120	30 022	11 658

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En milliers de DH

	31 déc 2015			31 déc 2014		
	Valeur brut comptable	Cumul des amortiss--ements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brut comptable	Cumul des amortiss--ements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	**11 455 252**	**4 939 223**	**6 516 029**	**10 437 505**	**4 590 430**	**5 847 075**
Terrains et constructions	2 860 401	112 969	2 747 432	2 036 095	454 328	1 581 767
Equipement, Mobilier, Installations	4 023 357	1 980 130	2 043 227	3 871 866	1 687 683	2 184 183
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	4 571 494	2 846 124	1 725 370	4 529 544	2 448 419	2 081 125
Immobilisations Incorporelles	**1 866 540**	**1 163 015**	**703 525**	**1 711 352**	**967 079**	**744 273**
Logiciels informatiques acquis	1 423 019	930 976	492 043	1 045 026	563 703	481 323
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisationsincorporelles	443 521	232 039	211 482	666 326	403 376	262 950
Immeubles de placements	**3 116 213**	**81 082**	**3 035 131**	**941 187**	**106 140**	**835 047**

ECARTS D'ACQUISITION

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Valeur brute comptable en début de période	832 470	832 470
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	832 470	832 470
Acquisitions	19 840	
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	852 310	832 470
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	**852 310**	**832 470**

LES ÉCARTS D'ACQUISITION SE RÉPARTISSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE

En milliers de DH

	Valeur nette comptable 31/12/2015	Valeur nette comptable 31/12/2014
Maghrébail	10 617	10 617
Banque de développement du Mali	3 588	3 588
SALAFIN	5 174	5 174
Maroc Factoring	1 703	1 703
Bmce Capital Bourse	2 618	2 618
Bmce International (Madrid)	3 354	3 354
Bank Of Africa	711 976	692 136
LOCASOM	98 725	98 725
CID	14 555	14 555
TOTAL GROUPE	**852 310**	**832 470**

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	**523 011**	**456 573**
Dotations aux provisions	222 915	129 384
Reprises de provisions	-147 234	-45 024
Utilisation des provisions	57 128	-12 682
Variation des parités monétaires et divers	-4 907	-5 240
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉ RIODE	**650 913**	**523 011**

ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Engagements de financements donnés	**9 846 296**	**10 122 682**
Aux établissements de crédit	1 023 096	1 257 036
A la clientèle	8 823 200	8 865 646
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	**2 491 359**	**2 347 719**
des établissements de crédit	2 491 359	2 347 719
de la clientèle		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers de DH

	31-déc-15	31-déc-14
Engagements de garantie donnés	**27 255 712**	**21 930 665**
D'ordre des établissements de crédit	8 380 362	5 885 648
D'ordre de la clientèle	18 875 350	16 045 017
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus	**68 162 828**	**52 736 107**
des établissements de crédit	65 458 883	51 735 698
de l'état et d'autres organismes de garantie	2 703 945	1 000 409

REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

DESCRIPTIF DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.

L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

- Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BMCE Bank (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

SYNTHESE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES REGIMES EXISTANTS

PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

En DH

	déc-15	déc-14
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	323 091	230 928
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	**323 091**	**230 928**

HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

Hypothèses économiques	31/12/15
Taux d'actualisation	3,75%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation Incluse)	3%

Hypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Age de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

COÛT DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Charge normal de l'exercice	17 474	16 644
Charge d'intérêt	12 475	11 689
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Amortissement des gains et pertes nettes		
Indemnités supplémentaires	29 949	28 334
Autre		
Coût net de la période		

EVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

En milliers de DH

	déc-15	déc-14
Dette actuarielle d'ouverture	230 928	218 134
Charge normale de l'exercice	17 474	16 644
Charge d'intérêt	12 475	11 689
Pertes / Gains actuariels		
Autres écarts actuariels	82 815	
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	-20 601	-15 539
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	323 091	230 928
Dont coût relatif aux indemnités deretraite et assimilées		
Dont autres...		

REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

En milliers de DH

	31/12/2015	31/12/2014
Capital (EN MAD)	1 794 633 900	1 794 633 900
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	179 463 390	179 463 390
Résultat Part groupe (EN MAD)	1 955 534 700	1 943 864 261
Résultat par Action (EN MAD)	10,90	10,83
Résultat dilué par Action (EN MAD)	10,90	10,83

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En milliers de DH

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BMCE BANK	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	74,50%	74,50%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LA CONGOLAISE DE BANQUE	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BMCE INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA	Banque	74,97%	74,97%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E

PARTIES LIEES

ELÉMENTS RELATIFS AU BILAN

En milliers de DH

	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration gobale
Actif				
Prêts, avances et titres	1 269 189	3 364 895	54 163	14 060 300
Comptes ordinaires	769 189	1 222 966	27 603	11 969 655
Prêts	500 000	530 829	26 560	309 843
Titres		1 611 100		1 780 802
Opération de location financement				
Actif divers				1 297
TOTAL	**1 269 189**	**3 364 895**	**54 163**	**14 061 597**
Passif				
Dépôts		628 482		12 063 530
Comptes ordinaires		628 482		11 968 007
Autres emprunts				95 523
Dettes représentées par un titre				1 791 937
Passif divers				206 131
TOTAL		**628 482**		**14 061 597**
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés				1 802 434
Engagements reçus				1 802 434

ELÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En milliers de DH

	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration gobale
Intérêts et produits assimilés	-39 354	-51 012	-8 268	-415 056
Intérêts et charges assimilées				499 980
Commissions (produits)		-45 865		-285 938
Commissions (charges)				36 399
Prestations de services données				
Prestations de services reçues				
Loyers reçus		-116 473		-154 684
Autres		108 622		319 285

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION TRIENNALE DE CONVERSION EN ACTIONS DES SOMMES DUES AU TITRE DU PRET SUBORDONNE DE 70 M€ CONSENTI PAR IFC

Conformément aux engagements pris vis-à-vis de l'International Finance Corporation - IFC – lors de la conclusion, en 2008, par BMCE Bank d'un emprunt subordonné de nature perpétuelle d'un montant de 70 millions d'euros auprès de cet organisme financier de la Banque Mondiale (le **Prêt** ou le **Prêt IFC**), il est proposé au Conseil de soumettre, à une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire - AGE -, le renouvellement de l'autorisation de conversion du Prêt à BMCE Bank dans le cadre de l'emprunt convertible en actions émis le 8 avril 2008. Cette option est exerçable sous certaines conditions (cf ci-après les modalités de la faculté de conversion).

L'autorisation de l'Assemblée Générale est triennale et doit être renouvelée au moins 6 mois avant son échéance conformément aux dispositions du contrat de Prêt IFC. Dans ce cadre et dans l'hypothèse où IFC serait amenée à exercer l'option de conversion visée ci-dessus conformément aux engagements contractuels, l'Assemblée Générale doit simultanément autoriser le Conseil à réaliser, dans un délai de trois ans, une augmentation de capital social réservée à IFC, au titre de laquelle cette dernière libérerait sa souscription par compensation avec les sommes qui lui sont dues, par BMCE Bank, au titre du prêt susvisé.

Aussi, les éléments essentiels du Rapport du Conseil à l'AGE sont-ils présentés ci-après :

A- HISTORIQUE DE L'EMPRUNT IFC

Il est rappelé à l'attention de Messieurs les Actionnaires la conclusion, le 4 mars 2008, par BMCE Bank d'un emprunt subordonné de nature perpétuelle d'un montant de 70 millions d'euros auprès de la Société Financière Internationale - International Finance Corporation - IFC - organisme financier de la Banque Mondiale.

Cet emprunt fut autorisé en Conseil d'Administration du 26 février 2008 puis ratifié en Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2008 suivant l'ensemble de ses modalités notamment celles concernant l'option de conversion conférée à l'IFC par la section

3.04 du Conversion Agreement ; une telle autorisation fut par la suite renouvelée en Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2011 et du 20 décembre 2013

Il est rappelé que la Banque avait obtenu en mars 2013 l'autorisation de Bank Al Maghrib afin de procéder au remboursement par anticipation de cet emprunt et ce, au terme d'un préavis de 5 ans à compter de la date d'obtention de l'autorisation de BAM.

B- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE BMCE BANK

Aux termes de la section 3.04 du Conversion Agreement, il est requis des Actionnaires de BMCE Bank de manière triennale six mois avant l'expiration d'une telle échéance de déléguer toutes compétences au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une augmentation du capital social réservée à l'IFC – à libérer par compensation avec les créances détenues par cette dernière sur BMCE Bank et ce, dans l'hypothèse où l'IFC déciderait d'exercer l'option de conversion de l'intégralité du Prêt.

Dans la mesure où l'autorisation du 20 décembre 2013 vient à échéance le 20 décembre 2016 et conformément à nos obligations contractuelles, une nouvelle autorisation doit être accordée au Conseil en vue de réaliser l'augmentation de capital social susvisée ; une telle autorisation devant prendre effet immédiatement après décision des Actionnaires.

C- RAPPEL DES MODALITÉS DE LA FACULTÉ DE CONVERSION

- Cette option de conversion est ouverte en faveur de l'IFC dans les cas suivants :

A défaut de remboursement du Prêt IFC dans un délai de cinq ans à compter de l'autorisation de remboursement de Bank Al Maghrib suivant les termes et conditions prévus au sein du Conversion Agreement ;

Et cumulativement durant cette période :

(a) si BMCE Bank manque à son obligation de requérir des résolutions des Actionnaires à l'effet de rendre efficiente l'option de conversion ;

(b) si l'allocation et l'émission d'actions en faveur de l'IFC n'est pas autorisée par les Actionnaires à l'expiration de chaque période de trois ans.

- Enfin, l'IFC pourra exercer l'option de conversion :

(a) dans l'hypothèse où BMCE Bank viendrait à reporter le paiement des intérêts relatifs au Prêt IFC conformément aux dispositions de l'article 18 de la circulaire 24/ G/ 2006 sur une période excédant une année, ou

(b) dans l'hypothèse où BMCE Bank viendrait à utiliser le montant principal du Prêt IFC ainsi que les intérêts en vue d'absorber ses pertes, ou

(c) dans l'hypothèse où BMCE Bank manquerait à son obligation de rembourser le Prêt IFC sur requête de cette dernière à la date approuvée par Bank Al Maghrib.

- Conformément aux dispositions légales et réglementaires boursières en vigueur, cette conversion aura lieu suivant la plus faible des moyennes suivantes :

- la moyenne du cours de clôture relative aux actions de BMCE Bank sur les trois derniers mois, et ;

- la moyenne du cours de clôture des actions de BMCE Bank sur les dix derniers jours d'activité.

C- PROJET DE RESOLUTIONS

Le projet de résolutions afférentes au renouvellement de l'autorisation de conversion optionnelle en actions BMCE Bank du Prêt IFC et à l'autorisation à conférer, dans ce cadre, au Conseil et devant être soumises à l'approbation de l'AGE sont établies ci-après.

QUATORZIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler l'autorisation triennale de conversion optionnelle, en actions, des sommes dues au titre du prêt subordonné d'un montant de 70 millions d'euros consenti par IFC et ce, conformément aux engagements pris par la Société vis-à-vis de IFC.

QUINZIEME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution ci-dessus et sous réserve de l'adoption de la résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription des autres actionnaires, l'Assemblée Générale Extraordinaire autorise la réalisation d'une augmentation du capital social de la Société d'un montant maximum égal à la contrevaleur en dirhams de 70 millions d'euros, à réaliser par compensation avec les sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC).

SEIZIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sur la base du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au titre de l'augmentation de capital social ci-dessus autorisée, en faveur de la Société Financière Internationale.

DIX-SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- réaliser l'augmentation de capital social autorisée aux termes des résolutions ci-dessus ;
- déterminer les modalités de cette augmentation de capital social, notamment le prix définitif de l'émission des nouvelles actions ;
- constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital social et la modification corrélative des statuts ; et
- plus généralement, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

HARMONISATION DES STATUTS DE LA SOCIETE AVEC LA LOI N° 78-12 RELATIVE AUX SOCIETES ANONYMES ET LA LOI 103-12 RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

Dans le cadre de la promulgation de la loi n° 78-12 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, la Banque doit procéder à la mise en harmonie de ses statuts avec les dispositions desdites loi.

A cet effet, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Mixte qui aura lieu le 30 mai 2016 de modifier **les articles 1er, 7, 16, 18, 26, 27, 29, 34, 35, 39, 41 et 43 des statuts** comme suit :

ARTICLE PREMIER RELATIF À LA FORMATION, LA MISE EN HARMONIE ET LES LOIS APPLICABLES

(...)

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Mai 2016, les statuts ont été mis en harmonie avec :

- les dispositions de la loi n° 78-12 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes ; et
- les dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (abrogeant la loi n° 34-03 susvisée).

(...) »

ARTICLE 7 RELATIF À LA MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

(...)

L'Assemblée Générale qui décide l'augmentation du capital peut supprimer, en faveur d'une ou plusieurs personnes, le droit préférentiel de souscription. Elle statue à cet effet, et à peine de nullité de la délibération, sur le rapport du Conseil d'Administration et sur celui des Commissaires aux Comptes.

Le rapport du Conseil d'Administration est communiqué par la Société aux Commissaires aux Comptes quarante-cinq (45) jours au moins avant la date prévue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'augmentation de capital. Ce rapport est, en outre, mis à la disposition des actionnaires au siège social ou sur le site de la Société, au plus tard à la date de publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'augmentation de capital.

(...) »

ARTICLE 16 RELATIF AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de six (6) membres au moins et de quinze (15) membres au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale.

La Société est tenue de désigner au sein de son conseil d'administration des Administrateurs ou membres indépendants dans les conditions et suivant les modalités fixées par les dispositions réglementaires en vigueur.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

(...)

IV. Le Conseil d'Administration peut constituer en son sein des comités spécialisés chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Par application de l'article 106 bis de la Loi n° 17-95 et de l'article 78 de la Loi 103-12, le Conseil d'Administration est tenu de constituer :

- **un comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne. Ce comité, dont la composition est fixée par le Conseil d'Administration, comprend des administrateurs à l'exclusion de ceux qui exercent toute autre fonction au sein de la société.**

- **un comité des risques chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques. »**

ARTICLE 18 RELATIF AU NOMBRE D'ACTIONS REQUISES POUR L'EXERCICE DES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

(...)

Les Administrateurs ou membres indépendants ne doivent pas être propriétaires d'actions de la Société avec ou sans droit de vote.

(...) »

ARTICLE 26 RELATIF AUX CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES 56 ET SUIVANTS DE LA LOI N° 17-95

I. **Toute conventionintervenant entre la Société et l'un de ses Administrateurs ou son Directeur Général, ou, selon le cas, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués** ou ses actionnaires détenant, directement ou indirectement, plus de cinq pour cent (5%) du capital ou des droits de vote de la Société soit directement, soit indirectement, soit par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et à la procédure d'approbation prévue aux articles 56 et suivants de la Loi.

II. Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées au 1er alinéa ci-dessus est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la Société par personne interposée.

Sont également soumises à la procédure d'autorisation préalable ci-dessus, les conventions entre la Société et une autre entreprise si l'un des Administrateurs de la Société, **le Directeur Général ou, selon le cas, l'un des Directeurs Généraux Délégués** de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du conseil d'administration, du directoire ou du conseil de surveillance de ladite entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes de la Société et conclues à des conditions normales.

Cependant ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au président du Conseil d'Administration.

La liste comprenant l'objet et les conditions desdites conventions est communiquée par le président aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes dans les soixante (60) jours qui suivent la clôture de l'exercice.

L'Administrateur, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué ou l'actionnaire intéressé est tenu d'informer le Conseil d'Administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation.Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Les personnes visées ci-dessus doivent également informer le Conseil d'Administration des éléments permettant d'évaluer leur intérêts afférents à la conclusion des conventions susvisées et, notamment, la nature des relations existantes entre les parties desdites conventions et les raisons économiques justifiant leur conclusion ainsi que leurs différentes caractéristiques. Ces éléments doivent être publiés, dans un délai de trois (3) jours, à compter de la date de la conclusion de la convention par tout moyen de publication que fixe l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux sous peine de l'amende prévue par l'article 420 de la Loi.

Le Président du Conseil d'Administration avise les Commissaires aux Comptes de toutes les conventions autorisées visées ci-dessus dans un délai de trente (30) jours à compter de leur conclusion et soumet celles-ci à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. II. Les Commissaires aux Comptes présentent sur ces conventions un rapport spécial à l'Assemblée qui statue sur ce rapport. L'intéressé ne peut prendre part au vote ; ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes doit être publié selon les modalités fixées par l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux.

(...)

ARTICLE 27 RELATIF AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

(...)

Les Commissaires sortants sont rééligibles. Le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

En cas de faute ou d'empêchement, ils peuvent être relevés de leurs fonctions suivant la procédure prévue à l'article 179 de la Loi 17-95. »

ARTICLE 29 RELATIF AU CONVOCATION ET LIEU DES RÉUNIONS

(...)

II. La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales trente (30) jours au moins avant la date fixée pour lesdites Assemblées. Cet avis doit contenir les indications prévues à l'article 124 de la Loi, le texte des projets de résolutions qui seront présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée, complétées par une description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'Assemblée, en particulier des modalités de vote par procuration ou par correspondance.

L'avis de réunion peut ne pas comprendre les informations citées ci-dessus lorsque celles-ci sont publiées sur le site internet de la Société, au plus tard le jour même de la publication dudit avis de réunion. Dance ce cas, ce dernier mentionne l'adresse du site Internet précité.

(...) »

ARTICLE 34 RELATIF AU QUORUM,AU VOTE ETAU NOMBRE DE VOIX

(...)

V. Compte tenu des exceptions qui précèdent, chaque actionnaire dispose d'autant de voix que d'actions qu'il possède ou représente.

Les résultats des votes doivent être publiés sur le site Internet de la Société dans un délai qui ne dépasse pas quinze (15) jours après la réunion de l'Assemblée. »

Article 35 relatif aux Procès-verbaux des délibérations des Assemblées Générales, Copies et Extraits

I. Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux **indiquant les mentions prévues à l'article 136 de la Loi,** inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions légales et réglementaires.

(...) »

ARTICLE 39 RELATIF AU DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication et le Conseil d'Administration a l'obligation de lui adresser ou de mettre à sa disposition les documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à la disposition des actionnaires sont déterminées par la Loi et les décrets pris pour son application.

Par application de ces dispositions :

I. Les actionnaires ont droit de prendre connaissance, au siège social et au moins pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'Assemblée Générale, de :

1. L'ordre du jour de l'Assemblée,

2. La liste des Administrateurs,

3. Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions inscrits à l'ordre du jour,

4. Le cas échéant, une notice sur les candidats au Conseil d'Administration,

5. Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes qui seront soumis à l'Assemblée,

6. **La liste des conventions prévues à l'article 56 de la Loi.** Toutefois, tout actionnaire peut obtenir à ses frais copie desdites conventions.

7. **La liste prévue à l'article 57 ;**

8. S'il s'agit de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, l'inventaire et les états de synthèse de l'exercice social écoulé arrêtés par le Conseil d'Administration, **le rapport de gestion établipar ce dernier** et le projet d'affectation des résultats.

9. le projet de fusion lorsque l'ordre du jour comporte l'examen d'un tel projet;

10. la liste des actionnaires détenant des titres nominatifs (avec l'indication du nombre et de la catégorie d'actions dont chaque actionnaire est titulaire), arrêtée au seizième jour qui précède ladite réunion et établie sur la base des attestations d'inscription produites à la Société.

Pendant une période ininterrompue commençant au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, la Société doit publier sur son site Internet les informations suivantes :

- **L'avis mentionné à l'article 29.II ci-dessus ;**

- **Le nombre total de droits de vote existant et le nombre d'actions composant le capital de la Société à la date de la publication de l'avis mentionné à l'article 29.II ci-dessus, en précisant, le cas échéant, le nombre d'actions et de droits de vote existant à cette date pour chaque catégorie d'actions ;**

- **Les documents destinés à être présentés à l'Assemblée ;**

- **Le texte des projets de résolution qui seront présentés à l'Assemblée. Les projets de résolution soumis ou déposés par les actionnaires sont ajoutés au site Internet sans délai après réception par la Société ;**

- **Les formulaires de vote par correspondance et de vote par procuration, sauf dans le cas où la Société adresse ces formulaires à tous les actionnaires.**

Le droit à communication des documents ci-dessus appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivis, au nu-propriétaire et à l'usufruitier d'actions. »

ARTICLE 41 RELATIF À L'INVENTAIRE ET COMPTES ET BILAN

(...)

Les états de synthèse doivent être établis sur une base individuelle et consolidée ou sous-consolidée. Ils doivent également être dressés à la fin du premier semestre de chaque exercice. »

ARTICLE 43 RELATIF À LA MISE EN PAIEMENT DES DIVIDENDES

Les modalités de mise en paiement des dividendes, **votés par l'Assemblée Générale,** sont fixées par cette dernière ou, à défaut, par le Conseil d'Administration. »

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire

BMCE BANK OF AFRICA
البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en sa forme Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif au renouvellement de **l'autorisation triennale de conversion optionnelle en actions** des sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC) d'un montant de 70 millions d'euros ;

2. Renouvellement de **l'autorisation triennale de conversion optionnelle en actions** des sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC) d'un montant de 70 millions d'euros ;

3. **Autorisation pour la réalisation d'une augmentation de capital social** d'un montant maximum égal à la contrevaleur en dirhams de 70 millions d'euros, par compensation avec les sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC) ;

4. Lecture du **Rapport Spécial** des Commissaires aux Comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription ;

5. **Suppression du droit préférentiel** de souscription des actionnaires ;

6. **Délégation de pouvoirs** au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital social et d'en déterminer les conditions et modalités ;

7. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif à la proposition de mise en harmonie des statuts de la Société avec les dispositions de la loi n° 78-12 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes ;

8. **Mise en harmonie des statuts** de la Société avec les dispositions de la loi n° 78-12 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes ;

9. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires, le 4 mars 2008, BMCE Bank concluait un emprunt subordonné de nature perpétuelle d'un montant de70 millions d'euros auprès de la Société Financière Internationale – International Finance Corporation - IFC - organisme financier de la Banque Mondiale.

Cet emprunt fut autorisé en Conseil d'Administration du 26 février 2008 puis ratifié en Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2008 suivant l'ensemble de ses modalités notamment celles concernant l'option de conversion conférée à l'IFC par la section3.04 du Conversion Agreement ; une telle autorisation fut par la suite renouvelée en Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2011 et du 20 décembre 2013Il est rappelé que la Banque avait obtenu en mars 2013 l'autorisation de Bank Al Maghrib afin de procéder au remboursement par anticipation de cet emprunt et ce, au terme d'un préavis de 5 ans à compter de la date d'obtention de l'autorisation de BAM.

Aux termes de la section 3.04 du Conversion Agreement, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien déléguer, de manière triennale six mois avant l'expiration d'une telle échéance, toutes compétences au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une augmentation du capital social réservée à l'IFC – à libérer par compensation avec les créances détenues par cette dernière sur BMCE Bank et ce, dans l'hypothèse où l'IFC déciderait d'exercer l'option de conversion de l'intégralité du Prêt.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien donner l'autorisation au Conseil avec effet immédiat en vue de réaliser une augmentation de capital conformément aux obligations contractuelles, dans la mesure où l'autorisation du 20 décembre 2013 vient à échéance le 20décembre 2016.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien également autoriser le Conseil à procéder à l'harmonisation des statuts avec les dispositions de la promulgation de la loi n°78-12 modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes et de la promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (abrogeant la loi n° 34-03).

Mesdames et Messieurs les Actionnaires, nous vous rendrons compte de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Les résolutions qui vont être soumises au vote des Actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire reprennent ces différentes propositions.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte

BMCE BANK OF AFRICA
البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا

RESOLUTIONS

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes, **approuve** l'ensemble de ces documents dans leur intégralité et sans réserve ainsi que **les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.**

L'Assemblée Générale constate que les comptes individuels ainsi que les bilans de l'activité au Maroc, des succursales et des filiales de BMCE Bank, les comptes de résultat (CPC et ESG) les concernant et ainsi arrêtés au 31 décembre 2015, reflètent l'ensemble des opérations de la Banque.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat annuel réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présente comme suit:

Pour l'activité Maroc	836.397.114,38 DH
Pour la succursale de Paris	168.363.583,83 DH
Pour la Succursale BMCE Bank Offshore	299.274.598,40 DH
Soit un bénéfice net de	**1.304.035.296,61 DH**

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats dégagés au titre de l'exercice 2015 de la manière suivante :

Bénéfice net	1.304.035.296,61 DH
Premier dividende de 6%	107.678.034,00 DH
Reste	**1.196.357.262,61 DH**
Superdividende de 44%	789.638.916,00 DH
Reste	**406.718.346,61 DH**
Report de l'exercice précédent	43.582,60 DH
Reste	**406.761.929,21 DH**
Réserve extraordinaire	406.700.000,00 DH
Le solde de dirhams à reporter	61.929,21 DH

Le portefeuille de filiales et de titres de participation a généré, au cours de l'exercice 2015, des dividendes de **423 millions de dirhams.**

Les reprises nettes des provisions sur titres de participation se sont chiffrées à 380 millions de dirhams. L'ensemble de ces éléments a été intégré dans les résultats de l'activité sociale.

L'Assemblée fixe le montant des **dividendes à distribuer à 5 dirhams** par action.

La mise en paiement des dividendes sera effectuée à partir du 13 Juillet 2016 au Siège Social : 140, Avenue Hassan II à Casablanca, BMCE Capital Titres. L'encaissement du dividende se réalisera par virement de coupons au profit du compte BMCE Bank ouvert dans les livres de MAROCLEAR.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global net des **jetons de présence** à répartir entre les Administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à trois millions neuf cent mille dirhams -3.900.000 DH.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes (telle que modifiée et complétée) et de l'article 26 des statuts, **approuve** les conclusions dudit rapport et **les conventions qui y sont mentionnées.**

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de **l'accomplissement par les Commissaires aux Comptes de la Banque**, les cabinets KPMG et FIDAROC GRANT THORNTON, **de leur mission** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'expiration des mandats d'Administrateurs de la Caisse de Dépôt et de Gestion, de Messieurs Mohamed BENNANI, Mamoun BELGHITI et Brahim BENJELLOUN-TOUIMI.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de **renouveler les mandats d'Administrateurs de la Caisse de Dépôt et de Gestion et de Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI** pour une durée de six exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la **démission de Novo Banco et de Messieurs Adil DOUIRI et Amine BOUABID de leurs mandats d'Administrateurs**, leur donne quitus définitif et sans réserve de leur gestion et les remercie pour leur contribution aux travaux du Conseil d'Administration.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer en qualité d'Administrateurs Indépendants, pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- **Monsieur François HENROT,** de nationalité française ;
- **Monsieur Brian C. McK. HENDERSON,** de nationalité américaine ;
- **Monsieur Philippe DE FONTAINE-VIVE,** de nationalité française ; et
- **Monsieur Christian DE BOISSIEU,** de nationalité française.

En conséquence, le Conseil d'Administration de la Société sera composé de dix Administrateurs suivants :

1. M. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général
2. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel – BFCM – Groupe Crédit Mutuel – CIC, représentée par M. Michel LUCAS
3. La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par M. Abdellatif ZAGHNOUN
4. La société RMA Watanya, représentée par M. Azeddine GUESSOUS
5. La société FinanceCom, représentée par M. Zouheir BENSAID
6. M. François HENROT
7. M. Brian C. McK. HENDERSON
8. M. Philippe DE FONTAINE-VIVE
9. M. Christian DE BOISSIEU
10. M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne **quitus total**, entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, et toute personne dûment déléguée par lui à cet effet, à procéder à **une ou plusieurs émissions d'obligations subordonnées non convertibles sur 5 ans au minimum**, régies par les dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, dans la limite d'un plafond de **trois milliards cinq cent millions de dirhams (3.500.000.000 DH).**

La ou les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de trois (3) ans.

Le montant de l'emprunt obligataire subordonné pourra être limité au montant souscrit par les investisseurs, dans le respect des dispositions de l'article 298 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire **délègue**, en vertu de l'article 294 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, au Conseil d'Administration et à toute personne dûment déléguée par lui à cet effet, **tous pouvoirs** à l'effet :

1. de décider la ou les émissions obligataires subordonnées autorisées ci-dessus et d'en fixer les modalités et la nature définitive ;

2. de réaliser définitivement la ou les émissions obligataires subordonnées autorisées ci-dessus ; et

3. d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles dans le cadre de la réalisation de ces émissions et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère **tous pouvoirs** au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TREIZIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler l'autorisation triennale de conversion optionnelle, en actions, des sommes dues au titre du prêt subordonné d'un montant de 70 millions d'euros consenti par IFC et ce, conformément aux engagements pris par la Société vis-à-vis de IFC.

QUATORZIEME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution ci-dessus et sous réserve de l'adoption de la résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription des autres actionnaires, l'Assemblée Générale Extraordinaire autorise la réalisation d'une augmentation du capital social de la Société d'un montant maximum égal à la contrevaleur en dirhams de 70 millions d'euros, à réaliser par compensation avec les sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC).

QUINZIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sur la base du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au titre de l'augmentation de capital social ci-dessus autorisée, en faveur de la Société Financière Internationale.

SEIZIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- réaliser l'augmentation de capital social autorisée aux termes des résolutions ci-dessus ;
- déterminer les modalités de cette augmentation de capital social, notamment le prix définitif de l'émission des nouvelles actions ;
- constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital social et la modification corrélative des statuts ; et
- plus généralement, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital ;

le tout, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de l'émission des actions nouvelles en faveur de IFC.

DIX-SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de procéder à la mise en harmonie des statuts de la Société avec les dispositions de la loi n° 78-12 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et les dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (abrogeant la loi n° 34-03).

A ce titre, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide :

- d'insérer, au niveau de l'entête, les références relatives à la décision portant **agrément** de la banque ;
- de supprimer toute référence à la loi n° 34-03 ;
- de modifier **les articles 1er, 7, 16, 18, 26, 27, 29, 34, 35, 39, 41 et 43** comme suit :

« Article Premier – Formation – Mise en harmonie – Lois applicables

(...)

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Mai 2016, les statuts ont été mis en harmonie avec :

- **les dispositions de la loi n° 78-12 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes ; et**
- **les dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (abrogeant la loi n° 34-03 susvisée).**

(...) »

« Article 7 - Modification du capital social

(...)

L'Assemblée Générale qui décide l'augmentation du capital peut supprimer, en faveur d'une ou plusieurs personnes, le droit préférentiel de souscription. Elle statue à cet effet, et à peine de nullité de la délibération, sur le rapport du Conseil d'Administration et sur celui des Commissaires aux Comptes.

Le rapport du Conseil d'Administration est communiqué par la Société aux Commissaires aux Comptes quarante-cinq (45) jours au moins avant la date prévue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'augmentation de capital. Ce rapport est, en outre, mis à la disposition des actionnaires au siège social ou sur le site de la Société, au plus tard à la date de publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'augmentation de capital.

(...) »

« Article 16 - Conseil d'Administration

I. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de six (6) membres au moins et de quinze (15) membres au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale.

La Société est tenue de désigner au sein de son conseil d'administration des Administrateurs ou membres indépendants dans les conditions et suivant les modalités fixées par les dispositions réglementaires en vigueur.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

(...)

IV. Le Conseil d'Administration peut constituer en son sein des comités spécialisés chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Par application de l'article 106 bis de la Loi n° 17-95 et de l'article 78 de la Loi 103-12, le Conseil d'Administration est tenu de constituer :

- **un comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne.Ce comité, dont la composition est fixée par le Conseil d'Administration, comprend des administrateurs à l'exclusion de ceux qui exercent toute autre fonction au sein de la société.**

- **un comité des risques chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques. »**

« Article 18 - Nombre d'actions requises pour l'exercice des fonctions d'Administrateur

(...)

Les Administrateurs ou membres indépendants ne doivent pas être propriétaires d'actions de la Société avec ou sans droit de vote.

(...) »

« Article 26 - Conventions visées aux articles 56 et suivants de la Loi n° 17-95

I. **I. Toute conventionintervenant entre la Société et l'un de ses Administrateurs ou son Directeur Général, ou, selon le cas, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués** ou ses actionnaires détenant, directement ou indirectement, plus de cinq pour cent (5%) du capital ou des droits de vote de la Société soit directement, soit indirectement, soit par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et à la procédure d'approbation prévue aux articles 56 et suivants de la Loi.

II. Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées au 1er alinéa ci-dessus est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la Société par personne interposée.

Sont également soumises à la procédure d'autorisation préalable ci-dessus, les conventions entre la Société et une autre entreprise si l'un des Administrateurs de la Société, **le Directeur Général ou, selon le cas, l'un des Directeurs Généraux Délégués** de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du conseil d'administration, du directoire ou du conseil de surveillance de ladite entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes de la Société et conclues à des conditions normales.

Cependant ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au président du Conseil d'Administration.

La liste comprenant l'objet et les conditions desdites conventions est communiquée par le président aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes dans les soixante (60) jours qui suivent la clôture de l'exercice.

L'Administrateur, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué ou l'actionnaire intéressé est tenu d'informer le Conseil d'Administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation.Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Les personnes visées ci-dessus doivent également informer le Conseil d'Administration des éléments permettant d'évaluer leur intérêts afférents à la conclusion des conventions susvisées et, notamment, la nature des relations existantes entre les parties desdites conventions et les raisons économiques justifiant leur conclusion ainsi que leurs différentes caractéristiques. Ces éléments doivent être publiés, dans un délai de trois (3) jours, à compter de la date de la conclusion de la convention par tout moyen de publication que fixe l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux sous peine de l'amende prévue par l'article 420 de la Loi.

Le Président du Conseil d'Administration **avise** les Commissaires aux Comptes de toutes les conventions autorisées visées ci-dessus dans un délai de trente (30) jours à compter de leur conclusion et soumet celles-ci à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. II. Les Commissaires aux Comptes présentent sur ces conventions un rapport spécial à l'Assemblée qui statue sur ce rapport. L'intéressé ne peut prendre part au vote ; ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes doit être publié selon les modalités fixées par l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux.

(...)

« Article 27 - Commissaires aux Comptes

(...)

Les Commissaires sortants sont rééligibles. Le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

En cas de faute ou d'empêchement, ils peuvent être relevés de leurs fonctions suivant la procédure prévue à l'article 179 de la Loi 17-95. »

« Article 29 - Convocation – Lieu des réunions

(...)

II. La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales trente (30) jours au moins avant la date fixée pour lesdites Assemblées. Cet avis doit contenir les indications prévues à l'article 124 de la Loi, le texte des projets de résolutions qui seront présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée, complétées par une description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'Assemblée, en particulier des modalités de vote par procuration ou par correspondance.

L'avis de réunion peut ne pas comprendre les informations citées ci-dessus lorsque celles-ci sont publiées sur le site internet de la Société, au plus tard le jour même de la publication dudit avis de réunion. Dance ce cas, ce dernier mentionne l'adresse du site Internet précité.

(...) »

« Article 34 - Quorum – Vote – Nombre de voix

(...)

V. Compte tenu des exceptions qui précèdent, chaque actionnaire dispose d'autant de voix que d'actions qu'il possède ou représente.

Les résultats des votes doivent être publiés sur le site Internet de la Société dans un délai qui ne dépasse pas quinze (15) jours après la réunion de l'Assemblée. »

« Article 35 - Procès-verbaux des délibérations des Assemblées Générales – Copies - Extraits

I. Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux **indiquant les mentions prévues à l'article 136 de la Loi**, inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions légales et réglementaires.

(...) »

« Article 39 - Droit de communication des Actionnaires

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication et le Conseil d'Administration a l'obligation de lui adresser ou de mettre à sa disposition les documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à la disposition des actionnaires sont déterminées par la Loi et les décrets pris pour son application.

Par application de ces dispositions :

I. Les actionnaires ont droit de prendre connaissance, au siège social et au moins pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'Assemblée Générale, de :

1. L'ordre du jour de l'Assemblée,

2. La liste des Administrateurs,

3. Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions inscrits à l'ordre du jour,

4. Le cas échéant, une notice sur les candidats au Conseil d'Administration,

5. Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes qui seront soumis à l'Assemblée,

6. **La liste des conventions prévues à l'article 56 de la Loi.** Toutefois, tout actionnaire peut obtenir à ses frais copie desdites conventions.

7. **La liste prévue à l'article 57 ;**

8. S'il s'agit de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, l'inventaire et les états de synthèse de l'exercice social écoulé arrêtés par le Conseil d'Administration, **le rapport de gestion établi par ce dernier** et le projet d'affectation des résultats.

9. le projet de fusion lorsque l'ordre du jour comporte l'examen d'un tel projet;

10. la liste des actionnaires détenant des titres nominatifs (avec l'indication du nombre et de la catégorie d'actions dont chaque actionnaire est titulaire), arrêtée au seizième jour qui précède ladite réunion et établie sur la base des attestations d'inscription produites à la Société.

Pendant une période ininterrompue commençant au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, la Société doit publier sur son site Internet les informations suivantes :

- **L'avis mentionné à l'article 29.II ci-dessus ;**

- **Le nombre total de droits de vote existant et le nombre d'actions composant le capital de la Société à la date de la publication de l'avis mentionné à l'article 29.II ci-dessus, en précisant, le cas échéant, le nombre d'actions et de droits de vote existant à cette date pour chaque catégorie d'actions ;**

- **Les documents destinés à être présentés à l'Assemblée ;**

- **Le texte des projets de résolution qui seront présentés à l'Assemblée. Les projets de résolution soumis ou déposés par les actionnaires sont ajoutés au site Internet sans délai après réception par la Société ;**

- **Les formulaires de vote par correspondance et de vote par procuration, sauf dans le cas où la Société adresse ces formulaires à tous les actionnaires.**

Le droit à communication des documents ci-dessus appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivis, au nu-propriétaire et à l'usufruitier d'actions. »

« Article 41 -Inventaire – comptes et bilan

(…)

Les états de synthèse doivent être établis sur une base individuelle et consolidée ou sous-consolidée. Ils doivent également être dressés à la fin du premier semestre de chaque exercice. »

« Article 43 - Mise en paiement des dividendes

Les modalités de mise en paiement des dividendes, **votés par l'Assemblée Générale,** sont fixées par cette dernière ou, à défaut, par le Conseil d'Administration. »

DIX-HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

BMCE BANK OF AFRICA
البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا

Société Anonyme
Capital : 1.794.633.900 dirhams
Siège Social : 140, avenue Hassan II, 20 000, Casablanca
Arrêté du Ministre des Finances n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)
Registre de Commerce : CASA 27.129

GOUVERNANCE & DEVELOPPEMENT GROUPE

Tél : 05 22 49 80 04
Fax : 05 22 26 49 65

COMMUNICATION FINANCIERE

Tél : 05 22 49 80 03 / 05 22 49 80 04
Fax : 05 22 26 49 65
E-mail : relationsinvestisseurs@bmcebank.co.ma

PORTAIL BMCE BANK : www.bmcebank.ma

SITE DU COMMERCE INTERNATIONAL : www.bmcetrade.com

PORTAIL BMCE CAPITAL : www.bmcecapital.com

SITE DE L'OBSERVATEUR DE L'ENTREPRENEURIAT : www.ode.ma